

INTERNATIONAL NETWORK  
OF BASIN ORGANIZATIONS

RESEAU INTERNATIONAL  
DES ORGANISMES DE BASSIN

RED INTERNACIONAL  
DE ORGANISMOS DE CUENCA

Décembre 2004 - Janvier 2005 - N° 13

# La lettre du réseau

## LE RIOB SE MOBILISE DÈS 2005 POUR PRÉPARER LE IV<sup>ÈME</sup> FORUM MONDIAL DE MEXICO

*Le IV<sup>ème</sup> FORUM MONDIAL DE L'EAU se tiendra à Mexico DC - Centre des Congrès BANAMEX (Mexique) - du 16 au 22 mars 2006 et sera, comme pour les versions précédentes de Marrakech (1997), La Haye (2000) ou Kyoto (2003), le point de rencontre de tous les acteurs du secteur de l'eau du monde entier.*

Le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB), qui regroupe aujourd'hui **153 membres ou observateurs permanents de 52 pays**, ainsi que la plupart des Commissions Internationales ou Organisations de Bassins Transfrontaliers, va être un partenaire dynamique de cet événement et de sa phase de préparation en 2005.

C'est bien sûr sur le thème de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) à l'échelle des bassins des fleuves, des lacs et des aquifères, que le RIOB peut apporter l'expérience concrète acquise par ses membres sur le terrain.

La spécificité du Réseau est en effet de réunir les Organisations Gouvernementales et de Bassins, qui sont réellement en charge de la définition et de la mise en oeuvre de la politique de l'eau dans leurs pays respectifs : loin des discours académiques, les membres du RIOB sont responsables directement de la gestion de l'eau et sont confrontés aux réalités quotidiennes que cela implique et à la préparation de l'avenir.

Mieux que quiconque, ils connaissent les enjeux et les difficultés à résoudre localement dans chaque bassin et s'engagent pour conduire les actions qui leur paraissent nécessaires, tant sur le plan de l'application des réglementations, que de la mobilisation des financements et de la conduite des projets ou pour le dialogue et la participation des usagers et de tous les citoyens concernés.

Depuis plus de 10 ans, au sein du RIOB, ils échangent entre eux afin d'identifier et diffuser les approches les plus utiles et efficaces, mais aussi sensibiliser les décideurs aux difficultés rencontrées.

Au sein du Réseau, les partenaires se sont organisés au niveau régional, africain, américain, asiatique, européen et méditerranéen, afin de resserrer leurs liens de proximité et prendre en compte toutes les diversités de situations locales et régionales.

En Europe, la Directive-Cadre sur l'Eau (DCE) est évidemment le grand chantier qui mobilise les partenaires du RIOB dans les 25 États-Membres de l'Union Européenne et les Pays candidats ou associés, tant elle reprend l'essentiel des principes de gestion formalisés par notre Réseau, depuis une décennie.

Le RIOB a proposé aux Autorités mexicaines et au Conseil Mondial de l'Eau et au GWP d'organiser avec tous les partenaires intéressés une session sur la participation du public et des usagers de l'eau dans la gestion des bassins, le 18 mars 2006 à Mexico, dans le cadre du thème "GIRE" du IV<sup>ème</sup> Forum Mondial.

Afin de préparer cette session et de mobiliser ses membres, le RIOB prévoit en 2005 trois grandes réunions préparatoires régionales :

- ❶ du 23 au 25 mai à Marrakech (Maroc) pour le Bassin de la Méditerranée : avec l'Assemblée Générale du REMOB,
- ❷ du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre à Namur (Wallonie - Belgique), avec la 3<sup>ème</sup> Assemblée du "Groupe des Organismes de Bassins Européens pour l'Application de la Directive-Cadre",

❸ en novembre à Niamey (Niger) lors de la 2<sup>ème</sup> Assemblée Générale du Réseau Africain des Organismes de Bassin (RAOB).

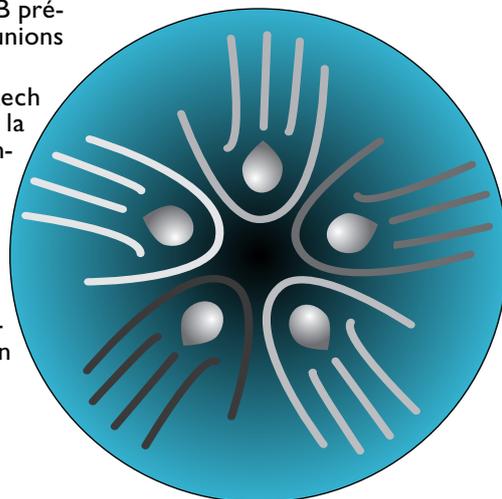
Le RIOB participera en outre à la Conférence Internationale sur l'Eau en Asie Centrale, les 30 et 31 mai 2005 à Dushanbe (Tadjikistan), ainsi qu'à l'Initiative de l'UNESCO et de l'Académie Internationale de l'Eau de Norvège sur la résolution des conflits sur les eaux partagées, début novembre à Oslo.

Des contacts sont en cours avec nos collègues japonais pour la consolidation du Réseau Asiatique des Organismes de Bassin.

En liaison avec le Conseil de l'Europe, le Secrétariat International de l'Eau et Solidarité-Eau-Europe, le RIOB sera également partenaire de la semaine consacrée à l'approche citoyenne de la gestion de l'eau, à Strasbourg (France), du 17 au 21 octobre 2005.

Une réunion préparatoire pourra, espérons-le, être aussi organisée cet automne en Amérique Centrale.

**! Nos idées progressent, mobilisons-nous pour faire connaître nos résultats à Mexico !**



[www.riob.org](http://www.riob.org)

## "DÉCLARATION DES TROIS ILETS"



Pierre BARIL, précédent Président, ouvre l'Assemblée Générale en présence de Pascal BERTEAUD, Directeur de l'Eau français

Une meilleure gouvernance de l'eau douce, dont les ressources sont limitées et menacées, est une des clefs essentielles du développement durable, indispensable pour assurer la vie sur notre planète, ainsi que la santé et le progrès socio-économique de nos sociétés, dans le respect de l'environnement.

Du 24 au 28 janvier 2004, 178 délégués, venus de 39 Pays, représentants des administrations gouvernementales chargées de la gestion de l'eau, d'organismes de bassin existant ou en cours de création, ainsi que des institutions de coopération bi et multilatérales intéressées, se sont réunis aux Trois-Ilets à La Martinique, dans le cadre de la sixième Assemblée

Générale du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB), afin de définir les actions concrètes les mieux appropriées à conduire pour atteindre les objectifs d'une gestion intégrée et participative des ressources en eau douce de surface et souterraine et des zones côtières qui leur sont liées.

Les délégués ont réaffirmé que l'ensemble des problèmes liés à la gouvernance de l'eau sont autant de défis qui ne peuvent plus désormais être abordés de façon sectorielle ou localisée, ni séparément les uns des autres. Les solutions doivent passer par une approche globale, organisée à l'échelle pertinente des bassins versants des fleuves, des lacs et des aquifères, qu'ils soient locaux, nationaux ou transfrontaliers.

Les bassins versants sont les territoires naturels où l'eau s'écoule, en surface comme dans le sous-sol, quelles que soient les frontières et limites nationales ou administratives traversées.

Pour atteindre ces objectifs, les délégués ont recommandé de mettre en application, partout dans le monde, les modalités suivantes de bonne gouvernance des eaux douces continentales et des zones côtières, en prenant en compte toutes adaptations nécessaires à la diversité des situations de terrain :

- 1 Cette gestion intégrée des ressources en eau par bassin doit viser, de façon globale et cohérente, la satisfaction durable et intersectorielle de l'ensemble des besoins essentiels et légitimes des citoyens, la lutte contre les gaspillages, la protection contre les risques et la prévention des pollutions, la préservation et la restauration des écosystèmes,
  - 2 Un cadre Juridique clair doit préciser dans chaque pays les droits et les devoirs, les niveaux possibles de décentralisation, les compétences institutionnelles des différents intervenants, ainsi que les procédures et les moyens indispensables à une bonne gouvernance de l'eau,
  - 3 Les représentants des populations et des pouvoirs locaux, des usagers de l'eau, ou des organisations porteuses d'intérêts collectifs, doivent participer à cette gestion, au côté des administrations, notamment au sein de Conseils ou Comités de Bassin.
- L'information, la sensibilisation et l'éducation des populations ou des usagers et de leurs représentants sont indispensables,

- 4 Dans le cadre de la transcription des principes de la gestion intégrée des ressources en eau dans la politique nationale de l'eau de chaque Pays, et en cohérence avec leurs Plans nationaux de GIRE, des plans de gestion de bassin (ou schémas directeurs) doivent être élaborés dans la concertation et la transparence, pour fixer les objectifs à atteindre sur le moyen terme,
- 5 Des systèmes et réseaux intégrés d'observation et de monitoring, fiables, représentatifs, faciles d'accès et harmonisés, et des recherches spécifiques, doivent être organisés dans chaque bassin,
- 6 La mise en place de systèmes spécifiques de financement, reposant sur la contribution et la solidarité des usagers (consommateurs et pollueurs), s'impose pour assurer la réalisation dans chaque bassin des programmes prioritaires d'intervention successifs nécessaires pour assurer une gestion équilibrée de la ressource et en reconquérir ou maintenir la qualité et garantir le bon fonctionnement des services collectifs.

Ces contributions, fixées au sein des Comités de bassin, doivent principalement être gérées de façon décentralisée dans le bassin, en particulier par un organisme technique et financier spécialisé de bassin.



La nouvelle Présidente du RIOB : Madeleine JOUYE De GRANDMAISON



178 Délégués de 39 Pays

⑦ Pour les fleuves, lacs ou aquifères transfrontaliers des accords de coopération doivent être conclus ou confortés entre les Pays riverains et les plans de gestion conçus au niveau de l'ensemble de leurs bassins versants, notamment au sein de **Commissions, Autorités ou Organismes internationaux ou transfrontaliers.**

**L'eau ne connaît pas les frontières nationales et administratives :** Une gestion concertée entre Pays riverains des 263 fleuves et lacs, ainsi que des centaines d'aquifères transfrontaliers qui existent dans le monde, est stratégique et prioritaire, doit tenir compte de cette réalité.

Les îles sont des systèmes présentant généralement une très riche biodiversité, des écosystèmes et des ensembles socio-économiques : la gestion de l'eau douce et des zones littorales insulaires y est complexe et nécessite une attention toute particulière, ainsi qu'un cadre juridique et des moyens adaptés à cette spécificité.

La mise en application de la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau apparaît comme un fait majeur pour la diffusion des principes de

bonne gouvernance préconisés par le RIOB, qui en fait un thème prioritaire pour la mobilisation de ses membres.

**Il faut soutenir la création et le renforcement des Organismes de Bassin dans le monde !**

Les délégués à l'Assemblée Générale du Réseau International des Organismes de Bassin demandent que l'Aide Publique au Développement et les programmes des Organisations de Coopération internationale soient réorientés pour soutenir des projets visant la réalisation concrète d'actions répondant à ces principes ainsi que l'expérimentation, l'évaluation et l'échange de savoir-faire dans ces domaines.

Pierre BARIL,  
Sous-Ministre  
de l'Eau  
du Québec



<http://www.riob.org>

[riob2@wanadoo.fr](mailto:riob2@wanadoo.fr)



Christiane RUNEL  
Directrice de  
"La Lettre du RIOB"

**Prochaine Session Mondiale du RIOB  
le 18 mars 2006 à Mexico !**

## TwinBasin<sup>xn</sup>

**Le projet TWINBASIN<sup>xn</sup> a pour objectif de faciliter des jumelages entre les Organisations de Bassin, afin de disséminer les bonnes pratiques et de renforcer leurs ressources humaines.**

**Il a été officiellement lancé en marge de l'Assemblée Générale du Réseau International des Organismes de Bassin, en Martinique en Janvier 2004.**

Il s'appuie sur un Comité de pilotage regroupant ses 18 membres fondateurs : le RIOB et ses réseaux régionaux

pour l'Afrique (RAOB) et la Méditerranée (REMOB), l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, l'Office International de l'Eau (France), le Secrétariat des Ressources en Eau (Brésil), le "Global Water Partnership" (Suède), Techware (Italie), l'Université de Pretoria (Afrique du Sud), la "National Water Authority" - OVF (Hongrie), l'"Interstate Coordination Water Commission" - ICWC Aral Sea (Ouzbékistan), "Jara Tirta I Corporation" (Indonésie), l'Agence de Bassin Hydrographique Algérois - Hodna - Soumman (Algérie),

l'Agence de Bassin hydraulique - Sebou (Maroc), l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal - OMVS, la "Comisión Nacional del Agua" (Mexique) et Apele Romane (Roumanie).

Les principales orientations définies par ce Comité de Pilotage ont été :

- la nécessité de supporter en priorité les jumelages existants ;
- l'intérêt d'une "étude préliminaire" qui dresse un bilan synthétique et une analyse des jumelages par le passé : réalisations, succès, échecs ;
- l'importance de la définition de critères sérieux et exigeants pour l'accès aux bourses de mobilité ;
- la création des trois premiers Groupes d'Intérêt Spécifiques (GIS) sur les thématiques "jumelage", "mobilité" et "dissémination". D'autres GIS seront créés à l'avenir, notamment

sur la thématique "fleuves transfrontaliers".

**Le projet a été sélectionné dans le cadre de la priorité "Global Change and Ecosystems" du 6<sup>ème</sup> Programme Cadre de Recherche Européen ; le financement européen du projet couvrira les dépenses de fonctionnement du Réseau (déplacements, développement des outils, bourses, ...), pour une durée de 48 mois.**

Le Comité de Pilotage s'est à nouveau réuni, en formation restreinte, à Dakar (Sénégal) en Novembre 2004 lors des Assemblées conjointes du Réseau Africain des Organismes de Bassin et du Réseau des Commissions Internationales et des Organismes de Bassins Transfrontaliers ; il tiendra sa prochaine réunion le 23 mai 2005 à Marrakech.

Contact :  
[a.bernard@oieau.fr](mailto:a.bernard@oieau.fr)

# LA COOPÉRATION JURIDIQUE ET INSTITUTIONNELLE SUR LES AQUIFÈRES TRANSFRONTALIERS

Lors de sa 14<sup>ème</sup> session (juin 2000), le Conseil Intergouvernemental du Programme Hydrologique International a reconnu que les systèmes aquifères transfrontaliers sont une importante source d'eau douce dans certaines régions du monde, particulièrement sous les conditions climatiques arides et semi-arides, et a lancé l'initiative inter-agences ISARM (Internationally Shared Aquifer Resources Management) portant sur les aspects scientifique-hydrogéologique, socio-économique, environnemental, juridique et institutionnel.

Avec la collaboration d'organisations régionales telles que l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS), ou l'Organisation des États d'Amérique (OEA), le programme a été lancé en

Afrique et en Amérique, et est en voie de l'être dans les Balkans ou le Moyen-Orient en collaboration avec l'UN-ESCWA. Un premier résultat est l'identification d'une quarantaine de systèmes aquifères transfrontaliers en Afrique, répertoriés sur une carte et dans un tableau qui seront publiés prochainement.

Le droit international des eaux souterraines est au stade de ses premiers développements. Il existe déjà des règles internationales qui s'appliquent aux aquifères transfrontaliers, mais elles ne concernent pas tous les types d'aquifères et ne prennent pas en compte les spécificités.

Cependant, en 2002, la Commission de Droit International

des Nations Unies (CDI) a inclus le sujet des "ressources naturelles partagées" dans son programme de travail.

Le PHI s'est engagé à apporter au Rapporteur Spécial, un support scientifique technique et juridique sur la question des aquifères transfrontaliers.

Deux rapports ont déjà été préparés et débattus à la CDI : le premier (en 2003) a couvert l'historique du sujet et comprend un aperçu des ressources en eau souterraine du monde.

Le second (en 2004) comprend plusieurs propositions d'articles pour un futur texte de droit international relatif aux eaux souterraines alors que l'addendum présente des cas d'études et une bibliographie sélectionnée sur le sujet.

Le troisième rapport sera soumis en 2005.

Une réunion régionale avec des experts du monde arabe a eu lieu à l'UNESCO au mois de juin 2004 et une seconde réunion au mois de mars 2005 avec des experts en eau souterraine d'Amérique, avec la participation du RIOB.

**Contact :**  
Alice Aureli,  
a.aureli@unesco.org  
Raya Marina Stephan,  
r.stephan@unesco.org  
UNESCO-PHI  
Fax : (33 1) 45 68 58 11

<http://www.unesco.org>

<http://unesdoc.unesco.org>



## "APFM" : PROGRAMME ASSOCIÉ DE GESTION DES CRUES

Réunion du Comité de gestion communautaire des crues au Bangladesh



Initiative conjointe de l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) et du Partenariat Mondial pour l'Eau (GWP), le Programme associé (APFM) a été conçu pour promouvoir la gestion intégrée des crues. Il est soutenu par les Gouvernements japonais et néerlandais.

Les catastrophes hydrologiques telles que les inondations et les

sécheresses doivent être intégrées dans la gestion des ressources en eau dans l'optique du développement durable.

Les responsables de l'APFM se consacrent à des études de cas sur les pratiques dans le monde, la mise en oeuvre de projets pilotes et la collecte de textes relatifs à la gestion intégrée des crues. Une collection de documents décrit les principes fondamentaux et les exigences de ce mode de gestion.

Cette collection est disponible, en anglais, espagnol et français, sur le site Web de l'APFM. Le

premier document de la série, établi en collaboration avec l'International Water Law Research Institute (IWRLI) (Institut international de recherche sur le droit de l'eau) de l'Université de Dundee (Ecosse), porte sur les aspects juridiques de la gestion intégrée des crues. De multiples considérations juridiques entrent en effet en ligne de compte, et ce à diverses échelles géographiques et institutionnelles ; elles ont trait à la prévention des crues et à l'atténuation de leurs effets, aux interventions d'urgence et aux activités de redressement et de remise en état.

Un projet pilote sur la stratégie de gestion des crues pour le bassin du lac Victoria au Kenya a été mis au point et doit servir de modèle pour l'élabo-

ration de la stratégie nationale de gestion des crues.

Un autre projet pilote portant sur des approches communautaires de gestion des crues, cinq comités de gestion communautaire des crues ont été établis dans diverses communautés en Inde, au Bangladesh et au Népal, et des manuels décrivant des activités spécifiques pour la gestion communautaire des crues ont été traduits dans des langues locales.

Le bulletin d'information de l'APFM est disponible sur site Web.

**Contact :**  
Hisaya Sawano  
Unité d'appui technique (TSU)  
pour l'APFM  
Fax : +41(0) 22 730 8316,  
apfm@wmo.int

<http://www.apfm.info/>

## RÉHABILITATION DES FLEUVES

### 3<sup>ÈME</sup> CONFÉRENCE DU CERF

Le Centre Européen pour la Réhabilitation des Fleuves, le CERF et l'Autorité des Eaux de Croatie, ont organisé à Zagreb, du 16 au 20



Les participants du CERF

mai 2004, la 3<sup>ème</sup> Conférence sur la Réhabilitation des Fleuves en Europe.

Le Secrétariat Technique Permanent du RIOB y a présenté une communication intitulée "ensemble pour la gestion intégrée des ressources en eau". La Conférence a mis en évidence qu'au cours de ces dernières années, de nombreux fleuves européens ont subi des événements hydrologiques extrêmes, des inondations et des sèche-

resses en particulier, qui ont provoqué un stress hydrique.

La réhabilitation ou restauration des cours d'eau inclut un certain nombre de mesures ayant pour objectif commun de reconstituer les fonctions naturelles des fleuves, perturbées par les activités humaines.

Il est clair que la plupart des fleuves européens sont des fleuves transfrontaliers et qu'un pays ne pourra résoudre seul les problèmes de qualité

et de quantité d'eau. L'échange d'expériences et d'approches pratiques entre les pays d'Europe devient nécessaire ainsi qu'une plus grande prise de conscience de la valeur des fleuves encore naturels.

Les membres du RIOB sont eux-mêmes directement impliqués dans des projets de réhabilitation de fleuves.

**Contact :**  
European Centre for River Restoration

<http://www.ecrr.org>

# L'EAU EN MONTAGNE

## GESTION INTÉGRÉE DES HAUTS BASSINS VERSANTS

Suite au colloque international sur la problématique de "l'Eau en montagne et la gestion intégrée des hauts bassins versants", qui s'est tenu à MEGEVE, les 4, 5 et 6 septembre 2002, une réunion a eu lieu le 14 novembre 2003 en présence de M. Mike BONNEL, responsable du projet HELP de l'UNESCO, pour valider un programme à réaliser de 2004 à 2006 et comprenant les actions suivantes :

➔ Valorisation des actes du colloque de Megève,

- ➔ Lancement d'un site Internet "L'Eau en Montagne – Gestion intégrée des hauts bassins versants",
- ➔ Installation d'un forum "L'Eau en Montagne" avec l'ensemble des élus, scientifiques, universitaires, techniciens environnementaux souhaitant s'investir sur cette question,
- ➔ Mise en place progressive d'un réseau de sites pilotes afin de tester des solutions concrètes de gestion intégrée.



Des expériences originales seront menées dans ce cadre, telles que : utilisation de systèmes d'information géographique et d'indicateurs de qualité des eaux, relations contractualisées entre les activités agro-

pastorales, forestières, touristiques et les gestionnaires de l'eau, contrats entre zones consommatrices et zones de montagne, définition d'outils d'organisation foncière et lancement de parcs hydrogéologiques,

➔ Enfin, une nouvelle conférence "MEGEVE 2" en septembre 2006 permettra de faire le point sur les avancées et les expériences les plus significatives depuis 2002.

Un nouveau site pilote "Pays de Savoie - Mont Blanc - Léman", composé de 5 bassins (Haute Vallée de l'Arly, Haute Vallée de l'Arve, le Giffre, Léman / Voiron, le Lac d'Annecy) a été validé le 30 juin 2004 par le Comité "HELP BASINS" en



Signature de l'accord du Grand Sasso le 22 mars 2004

tant que "programme opérationnel".

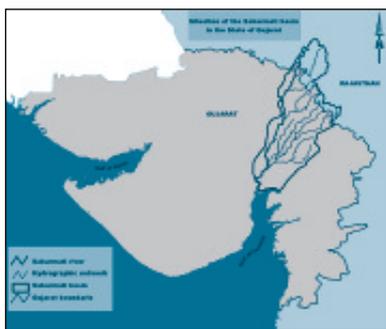
La zone "Pays de Savoie - Mont Blanc - Léman" ainsi que le Parc Naturel du Gran Sasso en Italie ont d'ores et déjà décidé d'engager des coopérations techniques à l'occasion de la journée mondiale de l'eau, le 22 mars 2004.

**Secrétariat Organisation :**  
**Société d'Economie Alpestre de la Haute-Savoie**  
Fax : +33 450 88 43 88  
eau-montagne2002@wanadoo.fr

[www.echoalp.com](http://www.echoalp.com)

# ASIE INDE

## PLANIFICATION ET GESTION INTÉGRÉES DU BASSIN DE LA SABARMATI (GUJARAT)



La Sabarmati est l'un des principaux fleuves qui coulent vers l'ouest du Gujarat ; elle prend sa source au Rajasthan et se jette dans le Golfe de Cambay.

A la suite du programme "Gestion intégrée du Bassin de la Sabarmati" conduit par l'OIEau de 1998 à 2001, sur financement de la Coopération française, le projet de "Planification et gestion intégrées du bassin de la Sabarmati" est mis en œuvre conjointement par les Gouvernements de l'Union

Indienne et de l'État du Gujarat dans le cadre du Programme "Hydrologie" financé par la Banque Mondiale. Il a pour but de sensibiliser les fonctionnaires gouvernementaux dans l'utilisation d'outils sophistiqués de modélisation et de systèmes interactifs d'aide à la décision (DSS) pour l'évaluation et la comparaison de diverses options de développement et de gestion.

Le Système a été réalisé avec "RIBASIM", un logiciel de simulation du fonctionnement d'un bassin versant sous diverses conditions hydrologiques, développé par WI / Delft hydraulics des Pays Bas.

Le bassin a été analysé avec différents scénarios: la planification des besoins d'ici 2025 est fondée sur les demandes actuelles de tous les secteurs.

Les résultats ont montré que même avec différentes stratégies, un plus grand volume d'eau devra être importé d'ici 2025 vers ce bassin soumis au stress hydrique.

Un nouveau projet intitulé "Sujalam Sufalam" (bonne eau-bon rendement) est mis en œuvre par le Gouvernement du Gujarat pour combattre le stress hydrique dans la région.

Il envisage la création d'Organismes de Bassin (OB), avec le Bassin de la Sabarmati comme bassin pilote, et cette expérience sera appliquée à d'autres bassins de l'État.

Le bassin de la Sabarmati est également étudié par la Commission Internationale sur l'Irrigation et le Drainage (CIID).

**Contact :**  
**M. S. Patel - Secrétaire**  
**Gouvernement du Gujarat**  
**Narmada Water Resources**  
**Supply & Kalpsar Department**  
Fax : +91-79-23252137  
secwr@gujarat.gov.in

# TAÏWAN

## TAÏWAN WATER 2004

Les Autorités de Taïwan ont invité M. Jean-François DONZIER, Secrétaire Technique Permanent du RIOB, à délivrer la Conférence introductive de la première édition du Salon International "Taïwan Water" qui s'est tenu au Palais des Expositions de Taïpei du 3 au 6 septembre 2004. Le thème retenu était "la nouvelle politique européenne de l'eau".

M. DONZIER a été également convié par l'Université Nationale de Taïwan (NTU) pour un cours d'une journée sur les institutions et moyens de la gestion de l'eau en Europe, et notamment la Directive-Cadre sur l'Eau.



Ouverture du Salon Taïwan Water 2004

## ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DU RÉSEAU AFRICAIN DES ET DU RÉSEAU DES ORGANISMES DE BASSINS TRAN



Séance solennelle d'ouverture par le Président WADE

### "L'eau ne connaît pas les frontières"

**168** délégués d'administrations gouvernementales, chargés de la gestion des ressources en eau, d'Organismes de Bassin et d'Organisations internationales venus de 34 pays se sont réunis à Dakar (Sénégal), du 2 au 6 Novembre 2004, sous l'égide du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB), à l'invitation de l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) et avec l'appui de la Coopération française.

Les travaux ont été honorés de la présence effective de plusieurs ministres chargés de l'hydraulique de la sous région, du Président du Conseil des Ministres de l'OMVS, du Premier Ministre du Sénégal. **Son Excellence M. Abdoulaye WADE, Président de la République du Sénégal, est venu en personne officiellement ouvrir les travaux le 3 Novembre et soutenir les initiatives du Réseau.**

#### PRÉAMBULE

Le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB) se mobilise en particulier pour une meilleure gestion des fleuves, lacs et aquifères transfrontaliers.

Il existe en effet dans le monde 263 fleuves ou lacs et plusieurs centaines d'aquifères, dont les bassins sont partagés entre au moins deux pays riverains ou parfois beaucoup plus (18).

L'eau ne connaît pas les frontières, et une gestion intégrée appropriée des ressources des bassins des fleuves, lacs ou aquifères partagés entre plusieurs pays riverains prend aujourd'hui une importance stratégique.

Pour ces fleuves et aquifères, des accords de coopération doivent donc être initiés ou confortés entre les pays riverains et une telle gestion intégrée nécessite évidemment des méthodes appropriées d'observation, de gestion, de protection et de développement.

Leur situation particulière doit être mieux prise en compte dans les débats et accords multilatéraux sur une nouvelle gouvernance des ressources en eau.

Le RIOB, conjointement avec plusieurs grandes ONG concernées, a appelé sur ces enjeux l'attention des Chefs d'État et de Gouvernement du G8 réunis à Evian en 2003. Ceux-ci ont retenu cette question parmi les priorités de leurs actions à venir dans le domaine de l'eau.

C'est pourquoi, les nombreux participants à la Conférence Internationale qui s'est tenue à Thonon-les-Bains (France), les 25 et 26 novembre 2002, ont décidé de constituer "un Réseau informel des Commissions Internationales et des Organismes de Bassins Transfrontaliers" au sein du RIOB sur la base d'une participation volontaire et libre de ses membres et observateurs.

### OBJECTIFS DU RÉSEAU : DES PRIORITÉS POUR L'ACTION

Pour aider à la création et au renforcement des Organismes de Bassin dans le monde, outre la présentation des stratégies des Institutions de coopération bi et multilatérales impliquées et l'étude de cas concrets d'organisation à l'échelle de bassins transfrontaliers, **les travaux des Assemblées de Dakar ont porté très largement sur des thèmes centraux pour l'application de la GIRE, abordés dans 4 ateliers et 69 communications ont été présentées durant la réunion :**

- 1 statuts et compétences des organismes de bassins transfrontaliers,
- 2 élaboration des plans de gestion et des programmes d'actions de bassin,
- 3 financement des organismes de bassin et de leurs programmes,
- 4 monitoring et systèmes d'information dans la gestion des bassins transfrontaliers.

### RÉSOLUTIONS GÉNÉRALES

Les participants ont jugé favorablement les avancées permettant une meilleure gestion des bassins transfrontaliers et les progrès notables déjà réalisés dans la mise en oeuvre, à ce niveau, de politiques et d'actions concrètes.

- Les organismes participant à la Conférence de Dakar ont exprimé leur souhait de **continuer d'échanger leurs expériences** au travers de quatre activités complémentaires :
  - **Organisation de réunions régulières**, sessions plénières annuelles ou ateliers thématiques si nécessaire. Indépendamment d'un échange d'expérience, ces réunions permettront d'identifier les principales préoccupations des organismes de bassin impliqués sur le terrain,
  - **Développement d'un site Internet**, sur la base des méthodologies, des techniques et des contenus d'ores et déjà élaborés dans le cadre du projet "AQUADOC-INTÉR" en Europe Centrale et du "SEMIDE" en région méditerranéenne. Ce site Internet commun regroupera des études de cas et des documents produits par des organismes de bassin, (résumé en anglais et français,
- Les organismes représentés à Dakar ont exprimé leur soutien à **des expériences dans des bassins pilotes**, tels que lancées dans l'Union Européenne pour l'application de la DCE ou de l'Initiative Européenne sur l'eau en Afrique, par exemple, dans le cadre du GEF et dans plusieurs pays de plus en plus nombreux. Ils recommandent de proposer des Bassins pilotes additionnels pour élargir les expérimentations visant à s'adapter au contexte de chaque région du monde.
- **Lancement de programmes de formation** pour les responsables et personnels des organismes de bassin,
- **Mise au point d'accord de jumelage entre organismes de bassin de différents pays** confrontés à des problématiques communes, notamment dans le cadre du projet "TWIN-BASIN" ou d'accords déjà existants.

## ORGANISMES DE BASSIN (RAOB) TRANSFRONTALIERS

- Les délégués souhaitent également que soit renforcée la diffusion directe des résultats des Bassins pilotes à tous les autres organismes de bassin. D'une façon générale malgré les facilités apportées par Internet, l'accès aux informations reste en effet complexe.
- Pour les Bassins Transfrontaliers**, il apparaît nécessaire de soutenir la création de Commissions Internationales ou d'Organismes équivalents et de donner plus de moyens à celles ou ceux qui existent déjà, ainsi que de renforcer la coopération entre les pays voisins de chacun de ces bassins.

Le cas des fleuves des grands pays fédéraux peut par certains aspects se rapprocher de celui des bassins transfrontaliers proprement dits.

- En ce qui concerne les aspects spécifiques de **la prévention et de la lutte contre les inondations et les sécheresses**, qui affectent fortement beaucoup de pays, les délégués ont confirmé qu'un meilleur échange d'informations et de savoir-faire était nécessaire et qu'il est indispensable d'harmoniser les plans de lutte entre les pays des bassins transfrontaliers.
- En particulier, ils recommandent d'installer des systèmes fiables et efficaces d'annonce rapide des crues et des sécheresses et d'établir des mécanismes de prévention et d'intervention pour faire face aux désastres naturels provoqués par les eaux et protéger les vies humaines et les biens.
- La mise en **cohérence des systèmes de monitoring, d'observation et d'information sur l'eau**, l'harmonisation des données et des Systèmes d'Informations Géographiques, l'utilisation de modèles communs, sont indispensables pour le partage des connaissances et le suivi des actions, dans les bassins transfrontaliers.
- Une réflexion commune sur **les méthodes et moyens de consultation et de mobilisation des populations** est urgente. Il serait aussi très utile de formaliser en commun des arguments forts et facilement appropriables de nature à motiver un réel intérêt et une participation effective des populations, dont l'adhésion est essentielle pour la réussite des projets de la politique de l'eau dans les bassins, mais qui attendent des résultats concrets.
- Les participants appellent aussi l'attention des Autorités compétentes pour qu'elles prennent des mesures adéquates pour **prévenir l'introduction et la dissémination d'espèces aquatiques invasives**, qui causent des dommages écologiques et économiques considérables et dont on découvre continuellement de nouveaux spécimens.

- Ils ont souhaité une meilleure participation des bassins transfrontaliers soutenus par le GEF dans les activités du Réseau et ils invitent les Organismes Membres du RIOB à s'impliquer activement dans les activités initiées dans la phase opérationnelle du **Projet "IW-LEARN"** avec le soutien du GEF.



Le Bureau du RAOB, présidé par M. Mohammed BELLO TUGA, Secrétaire Exécutif de l'ABN

**Monsieur OULD MERZOUG, Haut Commissaire de l'OMVS, présidera le Réseau des Commissions Internationales et des Organismes de Bassins Transfrontaliers, jusqu'à sa prochaine Assemblée Plénière.**

### EN CE QUI CONCERNE PLUS PARTICULIÈREMENT LE CONTINENT AFRICAIN

- Le RAOB propose à tous les organismes intéressés du secteur de l'eau, d'Afrique Australe, Centrale, du Nord, de l'Est ou de l'Ouest, administrations gouvernementales, organismes de bassin existants ou en cours de création, organisations de coopération bi et multilatérale, de le rejoindre pour **développer tous ensemble une véritable expertise africaine commune de la gestion de quelques soixante bassins transfrontaliers de toute l'Afrique.**
- Le RAOB propose à l'Union Européenne, aux coopérations bilatérales impliquées, aux pays concernés d'œuvrer à la réalisation de son plan d'actions pluriannuel et, en particulier, de constituer et d'animer en son sein un **"Comité Technique Permanent" des organismes de bassins africains**, notamment les bassins pilotes retenus pour les premières phases de l'Initiative Européenne sur l'eau, afin de permettre aux responsables de ces bassins d'échanger régulièrement leurs expériences, de faire le point de leurs projets, d'identifier les meilleures pratiques adaptées aux contextes africains, de faire émerger les problèmes rencontrés et d'effectuer les synthèses nécessaires pour diffuser les enseignements acquis dans toute l'Afrique,
- le RAOB propose également d'organiser **des stages de formation sur "les six piliers de la GI-RE"** ouverts aux responsables et techniciens africains concernés,
- le RAOB souhaite qu'un projet de **Système Africain d'Information et de Documentation sur l'Eau (SADIEau)** puisse très rapidement être lancé pour fédérer les centres d'information existants ou à créer dans les bassins ou les pays intéressés, pour mettre en commun leurs références, les documents utiles et les études africaines, les conserver et les rendre facilement accessibles à tous.

**Les délégués ont retenu avec gratitude les propositions du Maroc et de l'Autorité du Bassin du Niger d'organiser les prochaines réunions respectivement du Bureau et de l'Assemblée Générale en 2005.**

Contact :  
RAOB  
Fax : (+221) 822 01 63  
amayelsn@yahoo.fr

[www.omvs-soe.org/raob.htm](http://www.omvs-soe.org/raob.htm)

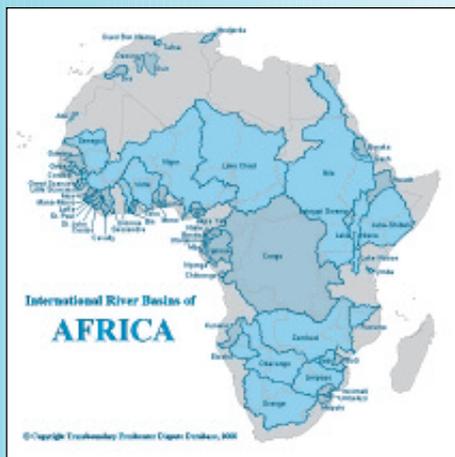


Mme JOUYE De GRANDMAISON et M. OULD MERZOUG remettent la médaille du RIOB au Président WADE

# AFRIQUE

## LA GESTION DES BASSINS TRANSFRONTALIERS

### INITIATIVE EUROPÉENNE SUR L'EAU



**L'Afrique possède plus de 60 bassins internationaux, et pratiquement chaque pays africain partage au moins l'un d'eux. La mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau par bassin en Afrique exige donc une coopération internationale entre les pays riverains.**

Suite au Sommet Mondial pour le Développement Durable de Johannesburg, un partenariat stratégique a été établi entre les pays africains et l'Union Européenne pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) notamment au niveau des Bassins Transfrontaliers, pour permettre d'atteindre les Objectifs du Millénaire.

Un groupe de travail, animé par le Ministère français des Affaires Étrangères, a été chargé, dans le cadre de la stratégie approuvée par l'UE et le Conseil des Ministres Africains de l'Eau (AMCOW), du lancement d'un programme :

- ➔ pour la gestion des ressources en eau transfrontalières (BT),
- ➔ pour l'élaboration de plans nationaux de GIRE.

Dans chaque bassin transfrontalier, en effet, chaque pays riverain doit avoir la capacité de gérer les ressources dans sa partie nationale du bassin.

"L'AMCOW" a identifié les besoins de coopération dans les quatre sous-régions et a sélectionné cinq bassins transfrontaliers "pilotes", pour lesquels un appui sera demandé au budget intra-ACP du 9<sup>ème</sup> FED :

- **Afrique Australe** : Commission de l'Orange-Senqu (ORASECOM),
- **Afrique Centrale** : Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT),
- **Afrique de l'Est** : Bassin du Lac Victoria (Nile Equatorial Lakes Subsidiary Action Programme - NEL-SAP), et Organisme de Bassin de la Kagera river (OBK),

Les activités prioritaires, pour être financées par le programme, doivent ajouter de la valeur aux autres activités et contribuer à la suppression des obstacles qui entravent l'amélioration de la gestion de l'eau dans le bassin.

- **Afrique de l'Ouest** : Autorité du Bassin du Niger (ABN) et Bassin de la Volta.

L'Office International de l'Eau a été chargé par le Ministère français des Affaires Étrangères de la mission d'identifier, en liaison avec les autres Coopérations européennes impliquées, les actions prioritaires pouvant être financées par l'Union Européenne dès 2005.

Un budget de 10 millions d'Euros a été alloué à ce programme, à affecter raisonnablement et équitablement entre les quatre sous-régions, suivant les priorités identifiées dans chacun des 5 bassins pilotes.

#### L'implication des acteurs

Pendant ce processus, des liaisons et des consultations ont été constantes avec les Autorités africaines (AMCOW-TAC, NEPAD, Autorités de Bassin, Commissions Économiques Régionales, Autorités Nationales telles que Ministères de l'Eau et de l'Environnement ou Autorités de l'Eau) et Européennes (Délégations Européennes dans les pays riverains, Coopérations bilatérales européennes et assistants techniques locaux).

Des missions préparatoires ont aussi permis de rencontrer les acteurs locaux de chaque bassin afin de discuter des actions prioritaires.

#### Méthodologie

L'analyse des projets est fondée sur six "piliers" de la GIRE ou domaines d'intervention prioritaires :

- les cadres institutionnels,
- la mobilisation des ressources financières,
- le renforcement des capacités,
- l'évaluation et le monitoring,
- la sensibilisation et l'approche participative,
- les plans de gestion de bassin et programmes d'actions.

Les nombreux documents déjà disponibles ont été étudiés et de nombreuses réunions et entretiens avec les acteurs locaux et régionaux, dans chacun des cinq bassins pilotes, ont permis d'intégrer les informations nécessaires et d'identifier les priorités.

#### Premières orientations

**Le "renforcement des cadres institutionnels" apparaît être un besoin constant dans tous les bassins**, car, même si les ressources financières sont disponibles, leur utilisation semble parfois difficile en raison des faiblesses des structures administratives.

**"L'appropriation" est un problème important**. Les Autorités de Bassin (bénéficiaires principales) et les Commissions Économiques Régionales devront s'approprier réellement le programme. Cette appropriation sera un facteur clé pour la permanence des actions prévues.

#### Impliquer les Pays et les Organismes de Bassin

Certaines institutions rencontrent encore des difficultés pour passer du discours officiel (GIRE, participation de la Société Civile, prise de décisions, ...) à son application concrète sur le terrain.

Un certain nombre de pays n'ont pas encore de cadres législatifs et réglementaires appropriés, qui définissent les statuts, les rôles et les responsabilités des institutions nationales et qui assurent une coordination inter-sectorielle et inter-administrative entre elles. La plupart des pays ne possèdent pas encore de Plan National de Gestion des Ressources en Eau.

Les processus réels de participation, qui impliquent les usagers de l'eau, les collectivités locales, les ONG, etc, sont rares. Il est urgent d'améliorer cette situation, afin que les stratégies, élaborées au niveau transfrontalier, puissent vraiment s'appliquer dans chaque section nationale des bassins.

Contact :  
**Martin Parent**  
Ministère français des Affaires Étrangères - DGCID  
Fax : 01 53 69 33 35  
martin.parent@diplomatie.gouv.fr

## UNE NOUVELLE APPROCHE STRATEGIQUE

**L'Approche Stratégique d'une gestion durable, efficace, et équitable des ressources en eau est fondée sur la nouvelle politique européenne de coopération, dont les "lignes directrices" sont l'outil permettant le soutien des projets.**

La Commission Européenne a organisé des ateliers de sensibilisation à cette nouvelle approche, en s'appuyant localement sur le CEFOC (Afrique Occidentale, Afrique Centrale), le NCWSTI (Afrique du Sud et Afrique Australe), le NETWAS (Afrique de l'Est) et le NWRI (Kaduna - Nigéria), HR Wallingford et l'OIEau.

Au total neuf ateliers ont été organisés dans les pays ACP, dont 7 en Afrique : en Afrique du Sud (2 ateliers), au Kenya, au Burkina Faso, à Djibouti, au Tchad et au Nigéria.

Des discussions avec la DG Relations Extérieures et les Délégations de l'UE ont permis d'identifier les principaux domaines d'intérêt et les besoins particuliers des pays.

Le groupe de stagiaires de l'atelier de Ouagadougou - Burkina Faso



# COMMISSION EUROPÉENNE

## EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT DANS LES PAYS DÉFAVORISÉS : L'UE LANCE UNE "FACILITÉ" DE L'EAU DE 500 MILLIONS D'EUROS

L'Union Européenne (UE) a lancé une Facilité de l'Eau de 500 millions d'Euros pour les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). La Facilité permettra d'avancer vers l'accomplissement des Objectifs de Développement du Millénaire et vers les buts fixés lors du Sommet de la Terre sur le Développement Durable de Johannesburg en 2002.

La Facilité marque un changement dans la stratégie de développement de l'UE. Elle sera :

- ❖ **Ouverte** - sollicitant des propositions de la part des gouvernements nationaux et locaux, des municipalités et des organismes de la société civile ;
- ❖ **Axée sur la demande** - pour aider les communautés dans le plus grand besoin ;
- ❖ **Innovatrice** - fournissant des dons pouvant être combinés à des prêts, des partenariats publics-privés et à d'autres sources ;

❖ **Sur le long terme** - favorisant une meilleure gestion intégrée des ressources en eau.

Lors du Sommet de Johannesburg, l'UE a lancé une Initiative sur l'Eau (EUWI), qui vise à rassembler des États-Membres, la société civile, des institutions financières, ainsi que l'industrie de l'eau. Elle est basée sur le principe que nos objectifs d'eau potable et d'assainissement doivent être atteints par une approche intégrée de gestion de bassin.

La Facilité de l'eau pourra promouvoir de nouvelles initiatives, fournir une assistance technique, renforcer les capacités de recherche et de gestion des pays ACP et, le plus important, fournir une source flexible de financements.

La Facilité est basée sur les principaux principes suivants :

■ **Gouvernance**, permettant d'établir ou de renforcer les cadres institutionnels et réglementaires, condition

préalable pour que les pays reçoivent plus de fonds ;

■ **Appropriation**, permettant d'assister et d'améliorer la participation des acteurs des États ACP dans la conception et la mise en application des politiques de l'eau ;

■ **Flexibilité**, en fournissant le capital de départ nécessaire pour lancer des projets pour la création de partenariats public / public nécessaires pour augmenter les investissements.

Dans le cadre de l'Initiative sur l'Eau de l'UE, les partenaires travaillent ensemble pour :

- 1 renforcer l'engagement politique d'améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans le contexte de la réduction de la pauvreté ;
- 2 favoriser des partenariats public/privé, et renforcer les institutions au niveau régional, national et local ;
- 3 améliorer la coordination des projets ;

- 4 encourager la coopération régionale et sous-régionale ;
- 5 générer des financements nouveaux, flexibles et innovateurs.

La Commission a lancé un premier appel à propositions, sur une première tranche de 250 millions d'Euros, en automne 2004 dans des États ACP pour :

- l'amélioration de la gestion et de la gouvernance de l'eau ;
- le co-financement d'infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement ;
- le co-financement d'initiatives de la société civile.

**Plus d'informations seront disponibles sur :**

[http://europa.eu.int/comm/europeaid/projects/index\\_en.htm](http://europa.eu.int/comm/europeaid/projects/index_en.htm)

Contact :

**André Liebaert**  
Groupe du Service de l'Eau  
[Andre.Liebaert@cec.eu.int](mailto:Andre.Liebaert@cec.eu.int)

<http://europa.eu.int>

## LE POINT DE VUE DES ONG

### UNE EXPERIENCE A PROMOUVOIR AU CAMEROUN

Le Cameroun est concerné par les quatre grands bassins du Lac Tchad, du Niger, de l'Océan Atlantique et du Congo avec une grande diversité climatique et écologique, partant du Sahel aride jusqu'à la forêt dense et humide en passant par une zone de montagne.

Cette diversité climatique et écologique pourrait être un atout, si l'on mettait en évidence les nombreux avantages de

la gestion de l'eau par Bassin et l'établissement d'un système de financement et de gestion de la ressource en eau.

Une approche, passant par la création de Conseils de Gestion (instance de concertation locale) et de Comités de Bassin, serait un bon point de départ qui pourrait servir de levier au développement des communautés.

Une action expérimentale menée à petite échelle (Commune Urbaine de Bamenda) par IDF, une ONG locale, a établi qu'une meilleure éducation des communautés aboutit à une forte amélioration de la gestion de la ressource en eau quand il y a implication de celles-ci aux instances de conception et de prise de décision sur qui les concernent; grâce à ce pro-

cessus de participation communautaire, des meilleures pratiques urbaines et agricoles ont été constatées.

Contact :  
**DJIA Jean Baptiste**  
Coordonnateur Adjoint d'IDF  
[djiajb@yahoo.fr](mailto:djiajb@yahoo.fr)

### PROBLÉMATIQUE DE LA GESTION DE L'EAU DU BASSIN DU CONGO

Le Fleuve Congo, d'un débit moyen (40,000 m<sup>3</sup>/sec) fort et régulier, est devenu une source d'eau stratégique aux yeux des nations riveraines déficientes en eau. La République Démocratique du Congo occupe les deux tiers du bassin, partagé entre 7 pays. En RDC, des projets de loi por-

tant sur le code de l'eau ont été soumis au Parlement pour favoriser une gestion plus intégrée du point de vue institutionnel. La cogestion des ressources est encore attribuée de façon ambiguë aux Ministères de l'Environnement et de l'Énergie. Le Comité National du Plan d'Ac-

tion de l'Eau et de l'Assainissement est chargé d'élaborer et de veiller à l'exécution des programmes de réhabilitation et de développement de l'eau potable.

En attendant les réformes à venir, l'insuffisance de la politique nationale et du cadre institutionnel reste un handicap dans

les prises de décision concernant l'utilisation rationnelle des ressources en eau.

Contact :  
**Ing. Yolande Munzimi**  
Département Eaux et Forêts  
(Avocats Verts ONG)  
Assistante Professeur  
Faculté des Sciences  
Agronomiques (Unikin)  
Fax : +1-419-715-6485  
[yamax12000@yahoo.fr](mailto:yamax12000@yahoo.fr)

### BASSIN DU NIGER : LUTTE CONTRE LA JACINTHE D'EAU

Depuis une quinzaine d'années, le Niger est agressé, dans son cours supérieur malien par la jacinthe d'eau, qui couvre toute la surface du fleuve, pompe l'eau, qu'elle évapore, étouffe tous les animaux, entrave la navigation, gêne les prélèvements.

Le Groupe d'Action pour la Sauvegarde du Fleuve Niger (GASFN) a entrepris, avec l'appui financier du Programme de Petites Subventions du Fonds pour l'Environnement Mondial du PNUD, pendant deux saisons, d'apprendre aux riverains (pêcheurs, piro-

guiers, lavandières, agriculteurs, etc.) une technologie simple de compostage pour produire un engrais biologique et la transformation des tiges desséchées en objets d'art, tels que des paniers, des vanneries, etc.

Contact :  
**Aly N. DEMBELE**  
Président  
GASFN  
BP : E 385 Bamako - Mali  
[amade@arc.net.ml](mailto:amade@arc.net.ml)

Un projet, en Afrique sub-saharienne, soutenu par le "Challenge Program on Water and Food" ([www.waterforfood.org](http://www.waterforfood.org)), présume qu'en utilisant une approche indigène africaine, partant des traditions locales et des arrangements sociaux, il serait possible de créer des organismes de l'eau plus souples, tout en donnant une voix plus grande aux habitants, dans le processus.

En particulier, le projet :

- ① mettra en réseaux les chercheurs et des opérateurs pour augmenter la prise de conscience des structures indigènes africaines et diffuser les résultats du projet,
- ② créera des profils de gouvernance dans les deux bassins de la Volta et du Limpopo,

- ③ élaborera des recommandations pour incorporer des principes indigènes dans l'ensemble de l'Afrique sub-saharienne.

Les institutions partenaires du projet sont l'"International Water Management Institute" (IWMI), l'"International Food Policy Research Institute" (IFPRI), le "Water Research Institute" (Ghana), l'Institut de l'Environnement et des Re-

cherches Agricoles (INERA, Burkina Faso), l'"African Water Issues Research Unit" (AWIRU, Pretoria), et le Département des Sciences et des Sols et du Génie Rural de l'Université du Zimbabwe.

**Contact :**  
**Douglas J. Merrey**  
*International Water Management Institute,*  
 Fax : 27-12-845 9110  
[d.merrey@cgiar.org](mailto:d.merrey@cgiar.org)

[www.iwmi.org](http://www.iwmi.org)

## UN-WATER-AFRIQUE

### UN RAPPORT BIENNUEL SUR L'EAU EN AFRIQUE

Le Groupe Inter-Agences sur l'Eau "UN-WATER" a accepté de se concentrer sur l'Afrique lors de sa 8<sup>ème</sup> session qui s'est tenue à Niamey, en avril 2001 dans le cadre du Programme d'Évaluation de l'Eau dans le Monde (WWAP) et a décidé de développer un système d'information (Centre Africain

d'Échange d'Informations sur l'Eau) pour aider à la rédaction d'un rapport biennuel sur l'eau en Afrique (AWDR).

Les principales qualités du système seront un accès facile, la disponibilité de données brutes et d'analyses, des interconnexions avec les bases de données sur les ressources en

eau africaines, l'initiation d'une collecte systématique des données et une aide à l'échange de données entre les bases.

Trois ateliers se sont tenus à Accra, les 15-17 juin et les 15-18 septembre 2004, et les 13-15 octobre 2004 à Monbassa. Ils ont réuni plus de 100 participants de 20 pays.

Cette série continuera dans les autres sous-régions en 2005.

**Contact :**  
**Stephen Maxwell Donkor**  
*UN-Water/Africa*  
 Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique  
 Fax : +251 1 51 44 16  
[sdonkor@uneca.org](mailto:sdonkor@uneca.org)

[www.uneca.org/awich](http://www.uneca.org/awich)

## CONFÉRENCE DE PARIS

### UN CADRE DE COOPÉRATION POUR LE BASSIN DU NIGER

Les "Principes de gestion et de bonne gouvernance pour un développement durable du bassin du Niger" ont été adoptés à Paris le 26 avril 2004, par les Chefs d'État et de Gouvernement de l'Autorité de Bassin du Niger (ABN) :

- ① Le but des partenaires est de faciliter la mise en œuvre

d'une gestion rationnelle des ressources en eau et des écosystèmes du bassin du Niger, d'une part, par la meilleure allocation possible de l'eau, et des bénéfices en découlant, en fonction des besoins des divers usagers et, d'autre part, par la coopération renforcée entre les États.

- ② Ils conviennent de la nécessité de réaliser des études d'impacts et des études d'intégration socio-économiques, qui permettent de mieux évaluer les enjeux, les contraintes, les répercussions et les bénéfices escomptés des ouvrages ou aménagements prévus.

- ③ Les opérations, susceptibles d'affecter significativement la quantité et/ou la qualité de la ressource en eau, feront l'objet d'une information préalable des partenaires par l'ABN.

- ④ En l'absence d'une telle information préalable, les projets et travaux ne pourront être financés par l'un des partenaires.

- ⑤ Chaque partenaire s'engage à rechercher la coordination la meilleure avec les autres et à développer les synergies entre les projets et programmes.

- ⑥ Les partenaires s'engagent à soutenir l'ABN dans son processus de renforcement des capacités, conformément aux résolutions du Conseil des Ministres de l'Autorité du Bassin du Niger, tenue les 8 et 9 janvier 2004 à Yaoundé.

- ⑦ Le Comité consultatif des partenaires de l'ABN, coordonné par la Banque Mondiale, est l'instance de mise en œuvre de ces projets.

**Le RIOB est l'un des signataires de ce cadre de coopération.**



## CONFÉRENCE PANAFRICAINNE SUR L'EAU

### ADDIS ABEBA - DÉCEMBRE 2003

Le but de la Conférence Panafricaine, qui s'est tenue en Décembre 2003 à Addis Abeba, était de déterminer comment atteindre collectivement les Objectifs de Développement du Millénaire concernant l'eau en Afrique.

18 pays africains ont participé au niveau ministériel, et tous les bailleurs de fonds avaient répondu présents.

**Invité par la FAO, le RIOB a contribué au thème "L'eau pour la sécurité alimentaire".**

Les rapporteurs ont constaté en Afrique la faible efficacité des efforts en faveur de l'alimentation, et particulièrement dans le secteur de l'agriculture irriguée.

Notre représentant s'est attaché à présenter les possibilités

ouvertes par la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) appliquée par Bassin, telle que préconisée par le RIOB.

**Contact :**  
**Lionel Robaux**  
 STP RIOB  
[l.roboux@oieau.fr](mailto:l.roboux@oieau.fr)

# COMMISSION DU BASSIN DU LAC TCHAD (CBLT)



Vue aérienne du Lac Tchad

## Statuts et missions

C'est par convention signée le 22 mai 1964 à Fort Lamy, actuel N'Djamena, entre le Cameroun, le Niger, le Nigeria et le Tchad, qu'a été créée la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT). C'est une organisation inter-gouvernementale sous-régionale qui regroupe, outre les quatre pays riverains du lac Tchad, la République Centrafricaine qui a adhéré en 1994. Le but principal de cette organisation est d'exploiter et mieux gérer les ressources naturelles

du bassin pour le bien être des populations concernées.

Cette organisation exerce son mandat sur le bassin conventionnel du Lac Tchad, qui couvre une superficie de 984.455 km<sup>2</sup>.

Les attributions de base de la Commission sont :

- ➔ de partager des règlements communs, permettant la pleine application du Statut et de la Convention,
- ➔ de rassembler, d'examiner et de diffuser les informa-

tions sur les projets des États-Membres et recommander une planification commune,

- ➔ de maintenir la liaison entre les Parties Contractantes pour l'utilisation la plus efficace des eaux du bassin,
- ➔ de suivre l'exécution des études et des travaux dans le bassin,
- ➔ d'élaborer les règlements communs de navigation,
- ➔ d'établir les règlements relatifs à son personnel et de veiller à leur application,
- ➔ d'examiner les plaintes et de contribuer à la solution des différends.

Cette Commission est dotée d'un Secrétariat Exécutif restructuré en 1990 et dont la tâche a été recentrée sur :

- l'inventaire des ressources en eau du bassin, la collecte, l'analyse et le traitement des données, la planification et le suivi des actions de développement,
- l'exécution des projets régionaux et la promotion des projets nationaux.

Entre autres réalisations de la Commission on peut citer l'Etude Diagnostic de la Dégradation de l'Environnement dans le bassin, le Plan d'Action Stratégique (PAS) et la Vision 2025 de la CBLT, qui prévoit notamment que :

- le Lac Tchad - héritage commun - et les autres zones humides doivent être conservés durablement pour assurer la sécurité économique des ressources de l'écosystème ;
- les Autorités nationales et régionales acceptent une gestion intégrée et judicieuse du bassin en vue de réaliser un développement durable ;
- chaque Pays Membre ait un accès équitable à des ressources en eau saine et suffisante pour satisfaire ses besoins et ses droits et conserver ses ressources en eau douce, son écosystème et sa biodiversité et réduire le niveau de pauvreté.

Contact :  
**AHMED Sédick**  
Hydrologue - CBLT  
Tel: (235) 52 41 45/53 06 97  
ahmed\_sedick@yahoo.fr

## CRÉATION D'UN COMITÉ TECHNIQUE DU BASSIN DE LA VOLTA

**Nous, Experts représentants les États ayant en partage le Bassin de la Volta, à savoir :**

- ❖ la République du Bénin,
- ❖ le Burkina Faso,
- ❖ la République de Côte d'Ivoire,
- ❖ la République du Ghana,
- ❖ la République du Mali,
- ❖ la République Togolaise,

**réunis à Ouagadougou les 29 et 30 juillet 2004**

### Conscients :

- de la vulnérabilité et de la rareté des ressources en eau douce ;
- de la croissance des besoins en eau et de la vulnérabilité de nos économies face aux aléas climatiques ;
- des pressions démographiques, sociales, économiques et environnementales sur les ressources du Bassin de la Volta qui affectent les populations riveraines et entravent la lutte contre la pauvreté et le développement durable ;

- que l'inexistence d'un organisme de Bassin constitue un handicap préjudiciable, à maints égards, à l'aménagement concerté du fleuve Volta et au développement du partenariat international.

### Considérant :

- l'importance des fonctions économiques, sociales, culturelles et environnementales que jouent les ressources en eau ;
- la volonté de nos États à promouvoir la Gestion Intégrée des Ressources en Eau du Bassin de la Volta ;
- que le Bassin hydrographique est l'unité de planification par excellence en matière de Gestion des Ressources en Eau ;
- la volonté d'union et de solidarité de nos États pour la mise en valeur de l'ensemble des ressources du Bassin de la Volta avec une vision partagée ;
- la recommandation de la réunion d'Accra du 08 au 11 juillet 2002 relative à la

création d'un Comité Technique du Bassin de la Volta (CTBV).

### Convaincus :

- de la nécessité de renforcer la coopération entre les Gouvernements des États qui partagent le Bassin de la Volta pour la gestion durable de ces ressources ;
- que la création d'un organisme de Bassin est indispensable à la mise en œuvre des principes et pratiques de la GIRE à l'échelle du Bassin ;
- de la nécessité de promouvoir le développement des économies de nos pays par le développement intégré du Bassin de la Volta ;
- que la création d'un comité de concertation intergouvernemental est une condition nécessaire pour conduire le processus de la mise en place de l'organisme du bassin de la Volta.

### Avons adopté les résolutions ci-après :

- ◆ Une résolution relative aux textes constitutifs du Comité Technique du Bassin de la Volta ;
- ◆ Une résolution relative à l'initiative de l'Union Européenne pour la gestion améliorée des bassins transfrontaliers en Afrique ;
- ◆ Un plan de travail couvrant la période d'août à décembre 2004 ;
- ◆ Une motion de remerciements.

Par ailleurs, la réunion a mis en place un bureau de suivi de ses travaux.

**www.riob.org**  
Toutes les informations sur le RIOB sont disponibles



sur le WEB  
**www.riob.org**

# COOPÉRATION SUR LE NIL

## APPROCHE INTERNATIONALE

Le cours du Nil



### Le fleuve

Le Nil est l'un des grands fleuves du monde.

Il est partagé entre dix pays: Burundi, République Démocratique du Congo (RDC), Egypte, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Ouganda, Rwanda, Soudan et Tanzanie. Le fleuve héberge des milieux naturels de renommée mondiale, tels que le lac Victoria (le deuxième plus grand plan d'eau douce du monde par sa superficie) et les vastes zones humides du Sudd. Le bassin abrite également une population de 160 millions de personnes.

### Les défis et les opportunités du bassin du Nil

Malgré ses ressources naturelles extraordinaires et sa riche histoire culturelle, aujourd'hui, le bassin est caractérisé par la pauvreté, l'instabilité, une croissance démographique rapide et la dégradation de l'environnement. Quatre pays riverains du Nil sont parmi les plus pauvres,

avec des revenus par habitant d'environ 100-200 US\$ par an. Mais le Nil offre d'importantes opportunités de développement qui pourraient augmenter la production alimentaire, la disponibilité en énergie, le transport, le développement industriel et la préservation de l'environnement.

### Évolution de la coopération dans le bassin

Si la coopération a commencé sous forme d'accords bilatéraux depuis longtemps, les pays du bassin du Nil se sont engagés dans des activités de coopération régionale au cours des trente dernières années : Hydromet, lancé en 1967 avec l'appui du PNUD, a été l'un de ces premiers projets régionaux. Ensuite, le **Comité Technique de Coopération pour la promotion du développement et de la protection de l'environnement dans le bassin du Nil (TECCONILE)** a été créé en 1993.

Egalement en 1993, "Nil 2002", la première d'une série de dix conférences sur le Nil a été organisée avec l'appui de l'AC-DI. En 1998, reconnaissant les avantages mutuels pour la région, tous les pays riverains, sauf l'Erythrée, se sont concertés pour créer une association régionale, afin de faciliter le développement commun et la gestion durable des eaux du Nil. La structure transitoire de l'**Initiative du Bassin du Nil (IBN)** a été officiellement installée en février 1999 à Dar-Es-Salaam, Tanzanie, par le Conseil des Ministres de l'eau des États du bassin du Nil.

### Vision et actions de l'IBN

"Réaliser un développement socio-économique durable par l'utilisation équitable des ressources en eau communes du bassin du Nil et en tirer des avantages" : voilà la vision partagée de l'Initiative du Bassin du Nil.

Pour traduire la vision partagée, les pays riverains ont développé un programme d'action stratégique qui se concentre sur deux approches :

- un **Programme de Vision Partagée du bassin (PVP)** pour créer un environnement favorable à la

coopération par le renforcement de la confiance et des compétences,

- des **Programmes d'Action Subsidiaries (PAS)** pour planifier et mettre en œuvre des activités sur le terrain au niveau local le mieux approprié, en tenant compte des avantages et des impacts de ces activités dans tous les pays riverains.

### Célébration de la Coopération sur le Nil (ICCON-I)

La première réunion du **Consortium International pour la Coopération sur le Nil (ICCON)**, qui a eu lieu les 26-28 juin 2001, à Genève, Suisse, a été une étape importante de l'Initiative du Bassin du Nil : c'était en effet la première fois que se sont rassemblés des Ministres et des hauts fonctionnaires des pays du bassin, ainsi que des représentants des Agences bilatérales et multilatérales, des organismes professionnels, des médias et des ONG. Dans un premier temps, 140 millions de dollars US ont été trouvés pour soutenir les deux programmes PVP et PAS.

Contact :  
**Dr. Abdel Fattah Metawi**  
Nile Water Sector, Président  
Fax : (202) 5723147  
nwater@idsc.net.eg

## GUINÉE

### LE "CHÂTEAU D'EAU" DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

La République de Guinée est drainée par vingt trois (23) bassins fluviaux, dont quatorze (14) internationaux, ce qui lui vaut le qualificatif de "château d'eau" de l'Afrique de l'Ouest. La Guinée adhère à l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie (OMVG), à l'Autorité du bassin du Niger (ABN) et à l'Union du fleuve Mano. Elle développe une coopération avec l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS).

### L'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie (OMVG)

Créée le 30 juin 1978, elle regroupe les Républiques de Gambie, de Guinée, de Guinée-Bissau et du Sénégal.

L'OMVG a pour mission le développement, la mise en valeur et la gestion durable des ressources naturelles et énergétiques des bassins fluviaux transfrontaliers de la Gambie, du Koliba/Corubal et de la Kayanga/Géba., relevant de sa juridiction.

Dans cette perspective, elle a, grâce à l'assistance technique et financière de la BAD et de la BID, identifié et formulé deux importants projets :

- Le **projet de Mise en Valeur et de Gestion des Ressources Naturelles** pour un coût 17,738 milliards de FCFA, qui a démarré le 1er avril 2004 pour une durée de 6 ans.
- Le **Programme Énergétique**, qui s'inscrit dans le cadre de l'étude des

moyens de production et de transport de l'énergie électrique des pays membres de l'OMVG.

Dans sa première phase, ce dernier projet concerne les études de faisabilité du barrage de Sambagalou sur le fleuve Gambie (en territoire sénégalais) et de l'interconnexion des réseaux de transport de l'énergie électrique des pays membres de l'OMVG.

L'étude a établi que l'ensemble constitué par le barrage de Sambagalou et la ligne d'interconnexion n'est financièrement viable qu'à la condition de comptabiliser la production de l'aménagement hydroélectrique de Kaléta situé sur le fleuve Konkouré qui relève de la seule souveraineté de la République de Guinée.

Pendant la 30<sup>ème</sup> Session du Conseil des Ministres de l'OMVG des 21 et 22 octobre 2003 à Conakry, le Gouvernement Guinéen a donné son accord de principe pour l'intégration du projet de Kaléta au système régional des pays membres de l'Organisation.

Suite à cet accord, la 29<sup>ème</sup> Session de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO du 19 décembre 2003 à Accra (Ghana) a adopté le projet Sambagalou / Kaléta et son réseau de transport dans le cadre de l'OMVG.

Contact :  
**Lansana FOFANA**  
Point Focal de l'OMVG en Guinée  
Tél. : (224) 34 85 67  
lansana\_fof@yahoo.fr

# KENYA

## "EWASO NGI'RO SOUTH BASIN DEVELOPMENT AUTHORITY" (ENSDA)

Le bassin sud du fleuve Ewaso Ngi'ro traverse l'une des régions comportant les ressources les plus vitales du Kenya et de la Tanzanie : 70% du blé kenyan est produit dans le bassin. Le célèbre "Maasai Mara", qui abrite une faune très riche, fait partie du bassin de l'Ewaso Ngi'ro.

Le fleuve prend sa source dans le "Mau Escarpment" qui est le plus grand château d'eau du Kenya. Le bassin versant a été surexploité et déboisé au cours des six dernières années. Aujourd'hui, le fleuve et ses affluents sont sérieusement menacés, car certains d'entre eux ont commencé à s'assécher et présentent des débits réduits.

Afin d'atteindre une gestion durable des ressources dans le bassin, l'Ewaso Ngi'ro South Basin Development Authority (ENSDA) vient de terminer d'élaborer son plan stratégique 2005-2009.

Afin de réaliser ce plan, "ENSDA" a commencé à créer des comités de bassin, avec la participation de divers acteurs. Le rôle des comités est de créer des liens afin d'assurer le suivi de la qualité de l'eau et la protection du bassin versant, qui est

l'élément clé d'une gestion durable des eaux : les comités travailleront étroitement avec l'association des usagers de l'eau, les collectivités locales et des organismes représentants divers groupes d'intérêt. Ces forums fournissent des lieux de dialogue et de gouvernance efficace de l'eau.

Des problèmes ont surgi ces dernières années en raison de la faiblesse des systèmes d'information sur les ressources en eau du bassin. L'organisme vient juste de créer un centre régional avec un système d'information informatisé. Il s'agit d'un centre de documentation, avec SIG, sur l'hydrologie, la pollution, les niveaux de prélèvements, la dégradation du bassin versant. Cependant cet outil n'est pas entièrement opérationnel et doit être encore renforcé.

L'introduction récente d'une gestion et d'un aménagement intégrés des ressources en eau est maintenant acceptée par les acteurs. L'argument est que l'aménagement des eaux devrait aborder des questions de sécurité de l'alimentation, de santé et d'hygiène, de conservation du bassin et d'échange d'informations. Les schémas d'aménagement des eaux de-

vraient intégrer les secteurs socio-économiques connexes, la satisfaction durable et inter-sectorielle de tous les besoins essentiels et légitimes, la protection contre les risques et la préservation et réhabilitation des écosystèmes.

"ENSDA" va bientôt créer une unité de planification, basée sur la participation, dans chacun des cinq sous-bassins qui forment le bassin sud du fleuve Ewaso Ngi'ro afin d'assurer une meilleure coopération et la résolution des conflits liés à l'utilisation des ressources naturelles. Pour atteindre cet objectif, l'organisme crée actuellement des partenariats avec des établissements d'enseignement, des collectivités locales, la société civile, le secteur privé et autres organismes semblables.

Par exemple, des liens étroits ont été établis avec l'Université d'Egerton et la municipalité de Narok, pour la conserva-



Le Maasai Mara

tion du sous-bassin versant du Mau.

La plupart des fleuves (Sonde, Nyando, Mara, Yala et Ewaso Ngiro), s'écoulent dans le Lac Victoria, viennent en effet du Mau. Tous ces fleuves sont transfrontaliers et sont gravement menacés par les activités humaines. L'élaboration de diagnostics communs et le reboisement forestier des versants sont en cours de réalisation. "ENSDA" développe un système de gestion de l'information, afin de suivre l'évolution des débits, de la qualité de l'eau et de la gestion.

**Contact :**  
Charles Talengo Sunkuli  
Directeur de la planification régionale  
ENSDA  
md.ensda@clubinternetk.com  
csunkuli@yahoo.com

# NIGERIA

## SUR LA VOIE DES RÉFORMES

Le Nigéria, avec un territoire de 923.000 km<sup>2</sup>, est situé sous les tropiques et son climat est semi-aride dans le nord, devenant progressivement humide dans le sud et soumis à d'importantes variations dans le temps et l'espace.

### Besoin de réformes

Les menaces et les défis, dont les ressources en eau du pays font l'objet, ont conduit le Gouvernement à envisager une gestion intégrée, qui permette le développement socio-économique.

Un certain nombre de programmes et de projets ont été initiés.

### Projet du bassin de Hadejia-Jama'are-Komadugu-Yobe

Le bassin de Hadejia-Jama'are-Komadugu-Yobe (HJKYB) est d'importance stratégique au niveau national et international, avec une forte concentra-

tion de population qui fait de plus en plus pression sur les rares ressources en eau. Ces ressources en eau sont partagées entre le Nigéria, d'une part, et le Niger, le Tchad, le Cameroun et la République Centrafricaine d'autre part. Les zones humides de Hadejia-Nguru ont une immense importance économique et écologique au niveau local, national et international.

**Le Conseil National sur les Ressources en Eau s'est approprié le programme de réformes du secteur des ressources en 1998.** Il est fondé sur le "Cycle de Gouvernance" de la réforme du secteur, qui divise le processus en plusieurs phases : analyse, élaboration d'une politique, réformes et mise en œuvre. La phase d'analyse s'est terminée en 2001.

### Accords et conventions internationaux sur la gestion intégrée des bassins

Le Nigéria est membre de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) et de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT).

### Le financement de l'eau : application du principe "Utilisateur-pollueur-payeur"

L'aménagement et la gestion des ressources en eau est fondamentalement une fonction du Gouvernement. Cette responsabilité est partagée entre trois niveaux de gouvernement ; fédéral, Etatal et local. Le Gouvernement finance en grande partie la construction de grands barrages et des projets d'irrigation. Cependant, des organisations et ONG internationales interviennent dans le secteur des études de faisabilité, de la conception et du renforcement institutionnel.

### La participation des usagers Les comités de Bassin

Le Gouvernement Fédéral a créé, dès 1973, les bassins du Sokoto Rima, du Tchad et du Hadejia Jama-are. **Actuellement, il y a douze Autorités pour le Développement des Bassins (RBDA) dans le pays**, chargées du développement de périmètres irrigués, de l'approvisionnement en eau, de la lutte contre les inondations, du repeuplement, de la production alimentaire;

Ces Autorités doivent initier des programmes pour encourager la participation : l'association des usagers de l'eau a été initiée pour promouvoir la gestion intégrée des eaux.

**Contact :**  
Adeniran A. Oluwaseyi  
Ministère Fédéral des Ressources en Eau  
addoseng@yahoo.com

# ASIE CENTRALE

## SECRÉTARIAT INTERNATIONAL DE L'EAU ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET GESTION COMMUNAUTAIRE



Assemblée Générale de la CAAW  
Osh, Kirghizistan

Depuis 1998, le Secrétariat International de l'Eau (SIE), en collaboration avec NOVIB, la Direction du Développement et de la Coopération suisse (DDC) et le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD), a mis en œuvre un projet de gestion communautaire de l'eau dans neuf villages au Kirghizistan et dans cinq villages en Ouzbékistan. Ce projet a pour but de créer et de renforcer les organisations de la société civile qui sont capables de prendre en charge la gestion de l'eau, l'hygiène, la santé et les défis du développement des communautés. Il aura permis depuis le tout début de rendre l'eau potable acces-

sible à environ 53.000 personnes par l'entremise de 14 comités villageois qui gèrent le système de distribution d'eau de leur village respectif. Ces comités perçoivent 80% des frais de fonctionnement auprès des usagers.

En mars 2001, le SIE, en partenariat avec les Comités villageois de gestion de l'eau, a fondé la "Central Asian Alliance for Water" (CAAW) pour développer et partager ses connaissances et ses compétences. L'Alliance est membre de Solidarité-Eau Europe.

Depuis janvier 2004, le SIE développe une nouvelle phase du projet dans les provinces de Andijan et de Fergana en Ouzbékistan. Cette phase a pour objectif de décentraliser la gestion de l'approvisionnement en eau potable et l'amélioration de l'hygiène au niveau des villages. La contribution de la DDC est de 1.7 millions de dollars pour trois ans (2004-2007).

Les principaux résultats escomptés sont les suivants :

- ❖ Réhabilitation des infrastructures ou construction du système d'approvisionnement en eau potable de vingt villages.
- ❖ Compréhension du concept de propriété communale par les personnes concernées et les dirigeants locaux. Les villageois paient des frais mensuels pour le fonctionnement et l'entretien du système.
- ❖ Création de comités de gestion démocratique dans tous les villages concernés qui deviennent autosuffisants pour faire fonctionner et maintenir le système.
- ❖ Réduction de 10% des diarrhées chez les enfants, les pratiques de lavage de mains par les enfants et par les familles augmentent de 30 %.
- ❖ Organisation de "parlements de la jeunesse" dans les écoles choisies, capables de planifier, de financer et de mettre sur pied des activités sur l'eau, l'hygiène et l'environnement.

- ❖ Formation d'un réseau régional pour partager l'information et les expériences en vue de répliquer les pratiques de gestion communautaire durable dans d'autres endroits.

### Quelques chiffres

Les derniers six ans de travail ont donné des résultats :

- L'incidence des maladies transmises par l'eau a diminué de 70 % ;
- La mortalité infantile est presque éradiquée dans tous les villages ;
- 132 toilettes sanitaires écologiques ont été construites ;
- Le programme de micro-crédit a bénéficié à 4.000 femmes et généré des emplois pour plus de 8.000 personnes. Le pourcentage de remboursement des prêts est de 99 % et les dossiers à risques ne sont que de 1.5 % ;
- Les femmes sont présentes dans presque 50% des comités villageois et trois d'entre elles sont présidentes de comités ;
- Les parlements de la jeunesse sont actifs dans 15 écoles.

Contact :  
Gabriel Régallet  
Directeur du programme Asie Centrale - SIE  
iswfergana@simus.uz  
ou info@i-s-w.org

<http://www.i-s-w.org>



Travaux collectifs au village  
de Kunelek, Kirghizistan



Rencontre du Conseil  
d'Administration pour discuter  
de l'extension  
des infrastructures d'eau



Agent des prêts préparant  
un micro-crédit pour le groupe  
des femmes de Gulcha



## "RIVERTWIN"

### SENSIBILISATION ET PARTICIPATION DU PUBLIC

Le SIC ICWC d'Asie Centrale, avec des partenaires de pays européens (Allemagne, Grèce, Pays-Bas et Suède) et du Bénin (Afrique), met en œuvre un projet de recherche spécifique : "RIVERTWIN". L'objectif du projet est de développer un modèle régional pour la planification stratégique de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) dans des bassins jumelés. Trois bassins ont été choisis

pour la modélisation (le Nekar, le Queme, et le Chirchik respectivement situés en Allemagne, au Bénin, et en Asie Centrale).

Le SIC ICWC réalise la recherche sur le bassin transfrontalier du fleuve Chirchik, situé dans trois républiques : Kazakhstan, Kirghizistan et Ouzbékistan.

L'une des composantes du projet est la Sensibilisation et la Participation du Public (SPP).

Le but de la SPP dans le projet est d'informer toutes les parties intéressées sur les objectifs du projet, de faire participer le public aux discussions sur les scénarios de développement du bassin, de développer un système d'appui aux institutions chargées de choisir ces scénarios avec une for-

te coordination inter-sectorielle et enfin de contribuer à la participation de la société civile et assurer la transparence dans le processus de prise de décisions.

Divers ateliers sont prévus réunissant des représentants des institutions concernées.

Contact :  
Yu. Rysbekov  
Fax : (998 71) 166 50 97  
dukh@icwc-aral.uz

# MER D'ARAL

## GESTION INTÉGRÉE DE L'AMOU-DARYA ET DU SYR-DARYA



Compte tenu des problèmes de déficit en eau et de l'aggravation de la situation écologique de la Mer d'Aral, un "Accord entre le Kazakhstan, la Kirghizie, le Tadjikistan, l'Ouzbékistan et le Turkménistan sur la coopération régionale dans le domaine de la gestion, de l'exploitation et de la protection des ressources en eau internationales" a été signé, le 18 février 1992, créant la Commission Internationale de Coordination de la Gestion de l'Eau (MKBK - ICWC) d'Asie Centrale, chargée d'élaborer des directives communes, de déterminer les limites de consommation en eau pour chaque État et le mode de fonctionnement des réservoirs et des voies navigables internationales.

Les réunions de la "MKBK" ont lieu 3-4 fois par an, alternées dans chaque État sous la présidence du Pays d'accueil.

Les organes exécutifs de la "MKBK" sont les deux organismes de bassin (BVO) "Syr-Daria" et "Amou-Daria".

Le projet régional de "gestion intégrée des eaux dans la vallée du Fergana" a été mis en oeuvre

depuis deux ans sous l'égide de la "MKBK" pour étudier les mécanismes de partage de la ressource en eau entre les États d'Asie Centrale, avec le soutien de "Suisse Développement et Coopération" (SDC).

Sur la base de l'expérience de la Vallée de Ferghana, un nouveau projet régional, sur quatre zones pilotes au Kazakhstan (province de Kzyl-Orda), Turkménistan (province de Dashgovuz), et en Ouzbékistan (provinces de Horezm et Karakalpakstan), est mis en oeuvre par le Centre Scientifique et d'Information de la Commission Inter-État pour la Coordination de la Gestion de l'Eau (SIC-ICWC) avec l'appui de l'USAID, pour accroître la coopération entre les pays d'Asie Centrale dans le domaine de l'utilisation commune des ressources de l'Amou-Darya et du Syr-Darya.

**Contact :**  
**U.K. Buranov**  
**Fax : 8 10 998 712 550249**  
**ifas\_undp@aral.uz**  
**Yu. Rysbekov**  
**Fax : (998 71) 166 50 97**  
**dukh@icwc-aral.uz**



## "ESCAP"

Dans le cadre, d'ESCAP un projet pour "l'Amélioration des capacités pour la planification stratégique et la gestion des ressources naturelles d'Asie et du Pacifique" a été lancé en 2002 dans 5 pays d'Asie Centrale : Kazakhstan, Kirghizstan, Tadjikistan, Turkménistan et Ouzbékistan, avec l'appui de l'Agence suisse

"SDC" et du Département d'État Américain.

Les propositions des équipes nationales et du SIC-ICWC ont été examinées lors de la 40<sup>ème</sup> réunion de l'ICWC, qui s'est tenue à Cholpon-Ata, Kirghizstan, le 19 août 2004.

**Contact :**  
**Yu. Rysbekov**  
**Fax : (998 71) 166 50 97**  
**dukh@icwc-aral.uz**

## "CAREWIB"

Le but du projet de "Base Régionale d'Informations sur l'Eau en Asie Centrale (CAREWIB)", qui a débuté en janvier 2004, est de permettre au public d'accéder à l'information et ainsi d'améliorer le développement durable et le partenariat dans le domaine de l'utilisation des ressources naturelles nationales.

Tâches prioritaires du projet :

- Ouverture d'un portail Internet régional d'information.
- Création d'un système d'information inter-état sur les ressources naturelles du

bassin de la Mer d'Aral, auquel il est prévu de relier toutes les Autorités de l'eau des oblasts du bassin.

- Amélioration des capacités.
- Edition de publications.

Le projet, mis en oeuvre par le "SIC-ICWC" à Tachkent, l'UNECE / SPECA et le GRID-Arendal/PNUE, et financé par l'Agence Suisse "SDC", implique 13 Autorités de l'eau des oblasts des cinq pays de la région.

**Contact :**  
**I. Beglov**  
**Fax : (998 71) 166 50 97**  
**iskander@icwc-aral.uz**

## LE CENTRE RÉGIONAL D'HYDROLOGIE - CRH

Une réunion des directeurs des Services Nationaux d'Hydro-Météorologie (NHMS) du bassin de la Mer d'Aral (Kazakhstan, Kirghizstan, Tadjikistan, Turkménistan, Ouzbékistan) s'est tenue les 22-23 février 2004 à Almaty. Le Président du Comité Exécutif du Fonds International pour la Sauvegarde de la Mer d'Aral, des représentants de la Coopération Suisse pour le Développement (SDC), de la mission suisse sur la Mer d'Aral et de l'USAID ont participé à la réunion.

Un accord sur le Centre Régional d'Hydrologie (CRH), organisé les 22-23 février 2004 à Almaty sous l'égide de la CE-

IFSAS, a été signé par les cinq Services Nationaux d'Hydro-Météorologie pour permettre l'échange d'informations en ligne et développer le réseau de prévisions hydrologiques de débits des fleuves du bassin de la Mer d'Aral.

Le CRH aide les instituts nationaux à réaliser des recherches hydrologiques régionales.

L'une des priorités est la création du système d'échange d'informations par satellite ARAL-HYCOS.

**Contact :**  
**Sergey Myagkov**  
**Directeur Adjoint**  
**Institut d'Hydrologie et de Météorologie**  
**d'Asie Centrale (SANIGMI)**  
**Fax : (998 71) 133 11 50**  
**sanigmi@albatros.uz**

## LE CENTRE D'INFORMATION- CONSULTATION (CCI)

Le SIC ICWC a créé un Centre d'Information-Consultation sur le "FP6" de la Commission Européenne en Asie pour le développement d'une coopération entre les groupes scientifiques d'Asie Centrale et d'Europe dans le domaine du développement durable, du

changement climatique, des écosystèmes et de l'utilisation rationnelle de l'eau, en surmontant l'isolement des chercheurs régionaux.

**Contact :**  
**B. Turdibaev**  
**Fax : (998 71) 166 50 97**  
**bakh@icwc-aral.uz**

[www.fp6.cawater-info.net](http://www.fp6.cawater-info.net)

# KAZAKHSTAN - RUSSIE

## GESTION TRANSFRONTALIÈRE DU BASSIN DE L'IRTYCH CONFÉRENCE DE OMSK, MAI 2004



L'Irtych à Omsk

Dès 1998, un premier projet pour l'amélioration de la qualité des eaux de l'Irtych au Kazakhstan a fait progresser l'idée d'organiser une gestion globale du bassin de ce fleuve, affluent de l'Ob.

À partir de 2001, c'est sur un financement du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) qu'un projet d'approche transfrontalière du bassin a pu être engagé entre la Russie, Oblast de Omsk, et le Kazakhstan, Oblasts de Pavlodar et du Kazakhstan oriental.

Il a permis de développer la coopération entre les deux pays, avec l'appui d'experts français, autour de 4 thèmes principaux :

- **La mise en place d'une banque de données sur l'eau, commune aux deux pays.**

A partir de l'inventaire des fournisseurs de données, le nouveau système concerne les aspects qualitatifs et quantitatifs des eaux de surface et souterraines, les

pollueurs et les utilisateurs d'eau, les prélèvements, les usages et les rejets et pourra être étendu à d'autres paramètres dans le futur. Il est géré sur un réseau informatique qui permet à chaque pays d'intégrer ses données et, en contrepartie, de bénéficier des informations de tous. **Ce réseau baptisé "IRBIS" (Irtysh Basin Information System) est maintenant en place sur le terrain ; un site Internet (<http://www.irmic.org>) met à la disposition du public toute information souhaitée par la nouvelle Commission Internationale de l'Irtych.**

- **L'harmonisation des procédures et des normes et la collecte des données qualitatives et quantitatives**, qui ont pu être ensuite intégrées dans les fichiers de données de la banque "IRBIS". Un important travail de synthèse et de conversion de données a

été nécessaire avec l'appui de l'Office International de l'Eau.

- **Un modèle besoins-ressources a été construit et développé.**

Il couvre une zone de près de 1000 km le long de l'Irtych, entre la frontière sino-kazakh à Bouran et la station de Krasnoyarska à l'aval de Omsk en Russie, et prend en compte les principaux affluents, ainsi que la nappe phréatique dans la partie aval et les dérivations importantes réalisées (canal Irtych-Karaganda et les futures dérivations prévues en Chine).

Ce modèle, développé par SAFEGE, a été exploité localement par les ingénieurs de l'Université Agraire de Omsk avant d'être mis à la disposition du Service de l'Eau en Russie et du BVU au Kazakhstan.

- **Enfin, la constitution de la Commission Internationale de l'Irtych**, par les Autorités des deux pays et avec une possibilité d'ouverture prochaine à la Chine.

Dans le cadre de ce projet, l'Oblast de Omsk en Russie a organisé une Conférence Internationale, qui a réuni, les 20 et 21 Mai 2004, 250 personnes autour du thème de la protection des eaux de l'Irtych et de leur gestion transfrontalière.

La poursuite d'un appui de la France (OIEau, SAFEGE, ANTEA) a été sollicité auprès du FFEM pour trois nouvelles années à partir de 2005, afin de mieux asseoir la Commission Internationale et de poursuivre le développement du modèle hydrologique.

**Contact :**  
**RUSSIE**  
**Sergeï KOSTAREV**  
Tél./Fax: (+7) 3812 25 17 50  
[skostarev@irbis.xl.ru](mailto:skostarev@irbis.xl.ru)  
**KAZAKHSTAN**  
**CPC (Pavlodar)**  
Tél./Fax: (+7) 3812 32 26 98  
[ikolodin@nursat.kz](mailto:ikolodin@nursat.kz)

<http://www.irmic.org>

## OUZBÉKISTAN

### GESTION PAR BASSIN DES SYSTÈMES D'IRRIGATION

Suite au Décret Présidentiel donnant les "directives urgentes pour l'extension des réformes à l'agriculture", une résolution du Gouvernement sur le passage à une gestion par bassin des systèmes d'irrigation a été publiée en 2003. Les organismes de gestion de bassin (BMO) sont chargés:

- d'accroître l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau par des mécanismes de marché ;
- de mettre en œuvre une politique d'économie d'eau ;
- d'assurer la fiabilité des systèmes d'irrigation et des ouvrages hydrauliques ;

- de l'utilisation rationnelle et efficace des ressources en eau des bassins ;

- des mécanismes de contrôle.

L'Institut de Recherche sur l'Irrigation d'Asie Centrale (SANIIRI) développe un modèle mathématique, des programmes informatiques et des logiciels pour améliorer la gestion des écoulements et pour la gestion des ouvrages de régulation de l'eau sur les principaux systèmes d'irrigation.

**Contact :**  
**Malika R. Ikramova**  
Institut de Recherche sur l'Irrigation d'Asie Centrale (SANIIRI)  
[c/o vadim@icwc-aral.uz](mailto:c/o vadim@icwc-aral.uz)



Le Vice-Gouverneur de Omsk et l'équipe du projet

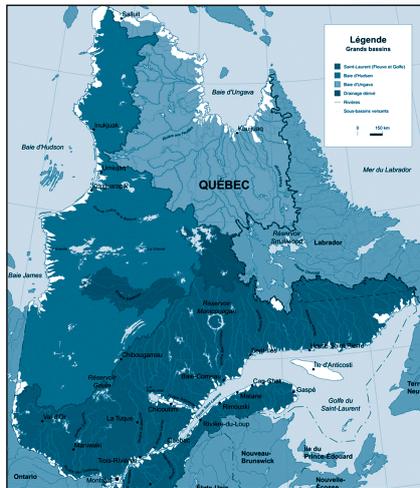
# AMÉRIQUE DU NORD

## QUÉBEC, CANADA

### PROJET D'ENTENTE SUR LES RESSOURCES DURABLES EN EAUX DU BASSIN GRANDS LACS - SAINT-LAURENT

Protéger les eaux des Grands Lacs et du Saint-Laurent ainsi que les ressources naturelles qui en dépendent est un enjeu d'importance qui a amené les premiers ministres du Québec et de l'Ontario et les gouverneurs des États américains riverains des Grands Lacs (Illinois, Indiana, Michigan, Minnesota, New-York, Ohio, Pennsylvanie, Wisconsin), au terme de trois ans de négociations, à consulter leur population sur le projet "Entente sur les ressources durables en eaux du bassin Grands Lacs" (voir Lettre du Réseau N° 11).

Ce bassin couvre un territoire englobant les cinq Grands Lacs (Ontario, Érié, Huron, Michigan et Supérieur) ainsi que le fleuve Saint-Laurent jusqu'à la ville de Trois-Rivières au Québec (limite des marées). Il représente 18 % des réserves mondiales d'eau douce, mais demeure fragile et sensible aux variations climatiques et aux actions humaines : seulement 1 % du volume des Grands Lacs est renouvelé chaque année par les précipitations et le ruissellement.



Au cœur du projet d'entente, une norme commune pour la gestion des nouveaux prélèvements d'eau effectués dans le bassin. Tous les types de prélèvements (dérivations d'eau hors bassin, projets de consommation d'eau dans le bassin, projets destinés à accroître les prélèvements existants), toutes les utilisations (agricoles, urbaines, industrielles, etc.) et toutes les eaux du bassin (surface des Grands Lacs, affluents, eaux souter-

raines) sont visés par la norme commune de gestion.

La norme précise les éléments devant être mis en œuvre pour l'examen des projets de prélèvements, tels l'absence d'impact négatif significatif sur la quantité et la qualité des eaux du bassin, l'application de mesures d'économie d'eau, le retour de l'eau prélevée au bassin d'origine et l'amélioration des ressources en eau et des ressources naturelles qui en dépendent.

Sous l'égide du Conseil des Gouverneurs des Grands Lacs, une importante consultation publique s'est déroulée du 19 juillet au 18 octobre 2004. Chaque État et Province a aussi tenu des assemblées publiques où la population était invitée à se prononcer sur le projet d'entente. Les recommandations issues de cette consultation seront prises en considération pour élaborer la version finale de l'entente, pré-

vue pour 2005. Les Gouverneurs et les Premiers Ministres comptent sur cette consultation pour faire de l'entente une initiative qui contribuera à préserver l'intégrité des ressources du bassin Grands Lacs - Saint-Laurent pour les générations futures.

Il s'agit d'une première dans la gestion internationale des eaux de bassin partagé.

Cette initiative est susceptible d'intéresser bien des membres du RIOB.

**L'ensemble des textes et de la documentation est disponible sur les sites suivants :**

Pour le Québec :

<http://www.menv.gouv.qc.ca>

Pour le Conseil des Gouverneurs des Grands Lacs :

<http://www.cglg.org>

Pour l'Ontario :

<http://www.mnr.gov.on.ca>

Contact :

**Lucie Bouchard  
et Jérôme Faivre  
Ministère de l'Environnement  
du Québec  
lucie.bouchard@menv.gouv.qc.ca  
jerome.faivre@menv.gouv.qc.ca**

## MUNICIPALITÉS QUÉBÉCOISES ET GESTION PAR BASSIN

En 1996, le Gouvernement du Québec adhère au Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB), formalisant ainsi l'engagement du Québec à mettre en œuvre des modalités d'une gestion intégrée des ressources en eau à l'échelle des bassins hydrographiques.

Le Gouvernement du Québec convenait, en 1998, de la nécessité de tenir une consultation publique pour permettre à la population de s'exprimer sur cet important enjeu. Cette consultation, dont les conclusions ont été déposées en mai 2000, confirmait un large consensus favorable auprès de la très vaste majorité des participants.

En 2002, la nouvelle Politique de l'eau a été adoptée, établissant 33 Organismes de Bassin prioritaires (voir La lettre du Réseau, No 12). Cette démarche concertée, qui réunissait les acteurs locaux et régionaux représentatifs, vise à l'éla-

laboration d'un Plan Directeur de l'Eau.

La Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) représente 900 municipalités locales et 85 municipalités régionales de comtés (MRC) sur l'ensemble du territoire du Québec. Celles-ci sont les plus grandes gestionnaires de l'eau au Québec. Elles gèrent et financent l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement des eaux, entretiennent les cours d'eau locaux et régionaux, gèrent le développement du potentiel récréo-touristique des plans d'eau et déterminent les usages permis sur leur territoire en prenant en compte l'intégrité des écosystèmes. La FQM prône les vertus de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant au Québec depuis plusieurs années. Déjà, en 1992, la FQM était partenaire d'un projet-pilote visant la création d'un premier comité de bassin au Québec.

L'ensemble des membres de la FQM considère donc comme primordial de pouvoir agir à tous les niveaux pour protéger la ressource par le biais des schémas d'aménagement qui doivent orienter la réglementation locale dans une perspective de développement durable.

Le défi des prochaines années pour l'ensemble des municipalités québécoises sera celui d'assumer la protection et la gestion de l'eau sur leurs territoires et ce, dans le respect des consensus établis par les partenaires de l'élaboration des Plans Directeurs de l'Eau.

Contact :  
**Me Jean Maurice Latulippe  
Directeur Général  
FQM  
fqm@fqm.ca  
Fax : (418) 651-1127**

[www.fqm.ca](http://www.fqm.ca)

## "CANWELL 2004"

Avec le soutien du Consulat Général de France à Vancouver, M. Jean-François DONZIER, Secrétaire Technique Permanent du RIOB a été invité à présenter un discours inaugural sur la politique européenne de l'eau et l'application de la Directive Cadre sur l'Eau à l'occasion de "CanWell 2004".



Cette grande manifestation, qui se tenait cette année à Kelowna (Colombie Britannique), réunissait les professionnels nord-américains des eaux souterraines, des puits et des forages.

# TEXAS

## "GLOBAL FORUM ON WATER"

### ALLO HOUSTON, NOUS AVONS UN PROBLÈME ...

La question de la pénurie d'eau n'est pas l'apanage que des pays du Sud. Certaines des plus riches régions des pays occidentaux sont également confrontées à un appauvrissement accéléré de la ressource, susceptible de remettre en cause leur développement à moyen, voire à court terme.

Tel est le cas du Texas, concentré de l'esprit des pionniers pour lesquels chaque arpent de terre conquis constitue une propriété privée : on y considè-

re que l'usage de l'eau et des autres ressources naturelles est totalement libre pour le propriétaire du sol. Il peut donc prélever les quantités qu'il souhaite et en user comme bon lui semble, sans rien demander à personne ni acquitter la moindre redevance ...

**Bien évidemment, cette approche finit par créer des problèmes !**

C'est pour se pencher sur ce sujet que s'est tenu à Houston le "Global Forum on Water"

du 2 au 4 avril 2004 organisé par la "Rice University", afin d'établir un état des lieux et de s'interroger sur des pistes d'amélioration concernant la ressource en eau au Texas.

Avec l'appui du Consulat de France à Houston, le STP du RIOB y a donné un coup de projecteur sur l'approche communautaire européenne, formalisée par la Directive-Cadre sur l'Eau, et, plus particulièrement, sur le recours aux instruments économiques, tant pour réguler

les usages que pour orienter les politiques de gestion de l'eau.

Ce thème a éveillé un certain intérêt dans un pays où le prix de l'eau est très bas, où les infrastructures se dégradent et où toute intervention de la puissance publique est accueillie avec méfiance : le "principe de récupération des coûts" aurait-il aussi de beaux jours devant lui Outre-Atlantique ? ...

# CARAÏBES

## DE LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU POUR UNE APPROCHE COMMUNE ET DURABLE

### Un réseau caribéen pour des insulaires

Pour décliner la vision à l'échelle mondiale en collant aux spécificités du terrain s'organisent des **Réseaux Régionaux**, notamment au sein du RIOB. Il y a en effet un besoin de coopération de proximité sur des bases culturelles communes.

Dans ce contexte, le Bassin Caribéen, Mer Régionale, telle que définie par les Nations Unies, devra être de plus en plus géré en commun.

### Terre - Mer : Un système

Car gérer les Ressources Naturelles des îles revient à gérer des systèmes Terre-Mer. Le milieu terrestre dans son fonctionnement étant indissociable du milieu marin et réciproquement : la vulnérabilité, fragilité de tels systèmes, voilà toute la difficulté avec en plus la spécificité de chaque île.

Mais nous pouvons ne pas tout réinventer chacun de son côté :



- Préserver l'Eau,
- Atténuer son inégale répartition dans l'espace et le temps pour chaque île,
- Faire face aux situations de crise,
- Gérer les déchets et pollutions de toute nature pour préserver l'eau et la santé des populations.

Voilà déjà un premier champ de coopération possible.

### L'Eau, une composante de la vie culturelle

Il ne faut point oublier le champ du social. Une préoccupation majeure devra être l'Education des enfants, l'Information des jeunes adultes, l'éducation pluridisciplinaire.

Le premier ennemi de l'eau dans des espaces clos comme les îles sont les déchets. Or nos sociétés n'échappent pas à la fièvre de la consommation, le traitement et l'évacuation des déchets, voilà pour les îles un défi majeur.

La résorption des déchets peut être autant d'activités et d'emplois créés dans notre sphère géographique.

### La formation professionnelle, une nécessité

**La gestion des Ressources Naturelles et des déchets passe par la formation professionnelle pour laquelle il y a matière de coopérer.** En mutualisant les moyens, nous pourrions agir en synergie et non en opposition. Nos îles dans leurs économies et activités sont condamnées à être complémentaires.

### Des risques à gérer

Nous partageons un climat qui nous expose régulièrement et chacun à son tour, aux colères de la nature.

Là aussi, l'expérience des uns pourrait être mise à profit par d'autres en matière de prévention et de gestion de crise.

Nous pouvons aussi mettre en commun nos observations dans un réseau régional tel Caraïbe-HYCOS.

### Des sols à préserver

La nécessité de rendement dans l'agriculture, la flexibilité excessive, vis à vis des réglementations sont en passe de créer un état d'empoisonnement de notre capital : **Sol - Mer - Eau.**

Enfin une bonne partie de notre espérance économique repose sur le tourisme et plus

encore que pour d'autres, les ressources naturelles, notre environnement constituent "notre fonds de commerce" et c'est à ce niveau que la gestion de la Mer des Caraïbes nous incombe à tous, la première vigilance portant sur la maîtrise des pollutions telluriques.

### Un réseau de coopération inter îles

A la dernière Assemblée Générale du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB) en janvier 2004 à la Martinique, nous avons souligné la particularité de la gestion de l'eau en milieu insulaire.

Avec le soutien de la Communauté Insulaire Caraïbienne, il faut lancer un Programme Associé pour la gestion des ressources naturelles tel que préconisé par les Assises Régionales du Développement Durable, qui se sont tenues en 1996 à la Martinique. Ensemble il nous faut chercher à faire tomber les barrières politiques qui plus que la mer nous isolent.

Les Assises ont préconisé une structure inter-îles de concertation permanente sur le Développement Durable, peut-être est-ce à nous de la mettre en place ? Un réseau régional des îles de la Caraïbe au sein du RIOB pourrait en être le premier échelon.

Puisse ce partenariat se concrétiser, se consolider pour le Développement Durable de nos îles.

**Contact :**  
Madeleine Jouye de Grandmaison  
Présidente du RIOB  
riob2@wanadoo.fr

[www.riob.org](http://www.riob.org)

**www.riob.org**  
Toutes les informations  
sur le RIOB  
sont disponibles



sur le WEB  
**www.riob.org**

# AMÉRIQUE LATINE

## FAO

### PAIEMENT DES SERVICES ENVIRONNEMENTAUX DANS LES BASSINS HYDROGRAPHIQUES



En Amérique Latine, le concept du Paiement des Services Environnementaux (PSE) a suscité beaucoup d'intérêt ces dernières années. Par rapport à d'autres régions du monde, il existe beaucoup de PSE en Amérique Latine. Les PSE ont été appliqués dans des bassins à différentes échelles et avec des objectifs variés, allant du micro-bassin - avec un service très

concret - généralement géré par une ONG, au programme national géré par l'État : certains pays de la région, tel le Costa Rica, ont établi une politique pour stimuler le reboisement et la gestion des forêts existantes, par exemple.

L'idée fondamentale du PSE est de créer un marché pour un service environnemental qui n'a généralement pas de prix.

L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) a formulé quelques recommandations pour réussir les PSE dans les bassins.

Parmi les principales conclusions on peut souligner que :

- ❖ Le PSE peut être un mécanisme durable sur le long terme, s'il est généré par des ressources locales.
- ❖ Il est essentiel que les relations entre l'utilisation des terres et le service soient clairement identifiées.
- ❖ Il est nécessaire d'effectuer des études sur la demande et l'offre des services environnementaux.
- ❖ Le PSE n'implique pas nécessairement des paiements en espèces, mais peut passer par des incitations fiscales, un crédit ou un type différent de rémunération, qui peut être individuel ou collectif.
- ❖ Les systèmes sylvicoles, sylvo-pastoraux et agri-sylvicoles sont privilégiés, ainsi qu'une agriculture de conservation.
- ❖ Le mécanisme de gestion des PSE peut passer par une

organisation d'acteurs multiples avec des représentants du gouvernement, des sociétés privées et des ONG.

- ❖ Les impacts les plus remarquables des PSE sur l'environnement ont été la diminution des coupes illégales et de la déforestation pour l'agriculture et l'élevage, la conservation et le reboisement des forêts et la réduction des feux de forêt.
- En outre, ils génèrent une sensibilité environnementale élevée des populations participantes.
- ❖ En général, un cadre juridique spécifique n'est pas nécessaire pour l'application d'un PSE au niveau local.

**Contact :**  
S. de Hek, B. Kiersch, A. Mañón  
Bureau Régional de la FAO  
Santiago, Chili  
Fax : +56-2-337-2101  
benjamin.kiersch@fao.org

<http://www.rlc.fao.org>



## CEPAL UN RAPPORT SUR LES MUNICIPALITÉS ET LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU



Dans les pays de la région, les dernières décennies ont été marquées par des processus forts et contradictoires pour la décentralisation de diverses activités et responsabilités au niveau des municipalités.

Le résultat de ces réformes a été la consolidation de la participation traditionnelle des municipalités dans la prestation de services publics liés à l'eau.

Les municipalités ont aussi une forte influence sur les ressources en eau des bassins, d'une part, et sur leurs usages et leurs utilisateurs.

Ceci a fait surgir des questions sur les modalités appropriées permettant d'intégrer les municipalités dans le système de gestion de l'eau.

Le but du rapport de la CEPAL (novembre 2003, Série Ressources Naturelles et Infrastructures n° 66) est de contribuer au débat sur ces questions.

**Contact :**  
Andrei S. Jouravlev  
Division des Ressources Naturelles et Infrastructures  
Commission Economique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPAL)  
AJOURAVLEV@eclac.cl

<http://www.eclac.org>

## AMÉRIQUE CENTRALE INTÉGRATION RÉGIONALE ET GESTION DES FLEUVES PARTAGÉS

La recherche de l'intégration régionale pour une meilleure gestion de l'eau est une priorité de l'ensemble des acteurs locaux et des Organismes de coopération en Amérique Centrale.

En effet, la rationalisation de la gestion des ressources en eau en Amérique Centrale passe par une meilleure gestion des fleuves transfrontaliers dans cette région, où 57 % des ressources en sont partagées.

L'expérience européenne est tout à fait exemplaire quant au niveau d'intégration régionale et aux apports méthodologiques de la nouvelle Directive-Cadre sur l'Eau.

Plusieurs projets sont en cours dans la région (Rio Lempa, Rio

San Juan, Rio Coco, Rio Paz, etc.).

Les expérimentations portent sur :

- ◆ le partage de l'information et des données ;
- ◆ l'organisation de la coopération bi ou tri-nationale : création de Commissions, mandats, statuts, ... ;
- ◆ les méthodologies de planification et de définition d'objectifs communs ;
- ◆ les moyens financiers à mettre en oeuvre pour concrétiser les actions décidées.

**Contact :**  
Virginia Reyes Gatjens  
GWP-Centroamérica  
vreyes@gwpcentroamerica.org  
Fax : 240-9934

[www.gwpcentroamerica.org](http://www.gwpcentroamerica.org)

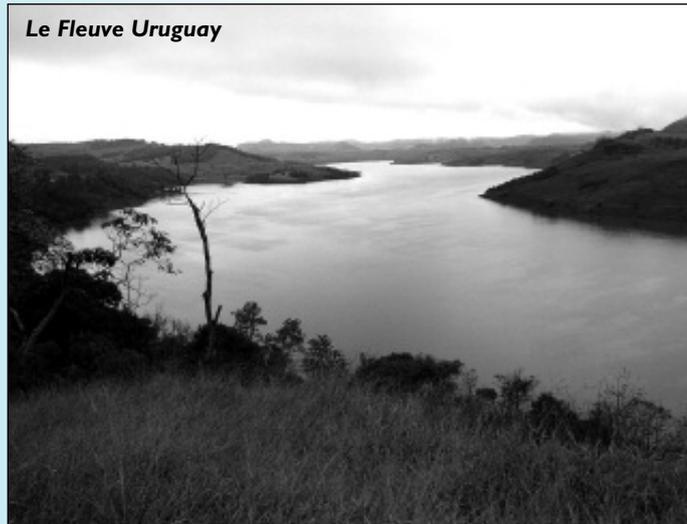
# "CARU"

## PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LE FLEUVE URUGUAY

Le fleuve Uruguay est une voie d'eau internationale. Il prend sa source au Brésil et constitue la frontière entre l'Argentine et le Brésil et plus tard entre l'Argentine et l'Uruguay. Ces deux derniers pays, dans un esprit d'intégration et de poursuite de leurs intérêts nationaux, ont décidé de rechercher une utilisation et une exploitation rationnelles et partagées des parties communes du fleuve Uruguay, en créant "la Comisión Administradora del Río Uruguay - CARU".

L'objectif général des activités de la Commission est la protection du fleuve Uruguay dans son ensemble, avec une attention spéciale portée à la préservation des espèces de poissons et du milieu aquatique.

Depuis 1987, la "CARU" met en œuvre le programme sur la Qualité de l'Eau et le Contrôle des Pollutions (PROCON), qui consiste à prélever régulièrement des échantillons d'eau et



de sédiments, dans le cadre de quatre campagnes annuelles, dans le chenal principal et sur les deux rives du fleuve, sur 500 kilomètres.

A ce jour, les résultats montrent que les normes sont respectées dans le chenal principal du fleuve.

L'apport annuel moyen en pesticides chlorés est 40 fois plus faible que les rejets dans le fleuve de la Plata par le Parana et les niveaux de pesticides chlorés et de PCB, trouvés dans les poissons du fleuve, ne sont pas significatifs, ce qui les rend comestibles.

Depuis 1983, "CARU" et les instituts de pêche des deux pays mettent en œuvre un vaste programme de recherche sur la faune piscicole dans les parties communes du fleuve Uruguay. Les activités sont centrées sur les principales zones de pêche, au sud de l'embouchure du Gualaguaychú, et dans le lac Salto Grande.

Les principales zones de reproduction des populations de sábalo (*Prochilodus lineatus*), de boga (*Leporinus obtusidens*) et d'autres espèces migratrices étaient situées dans les parties basses et moyennes du fleuve Paraná, mais il existe aussi des populations locales dans le fleuve Uruguay qui doivent être protégées.

Contact :  
Comisión Administradora del Río Uruguay (CARU)  
Fax : 598 722 6786  
caru@caru.org.uy

<http://www.caru.org.uy>

# BRÉSIL

## CONSORTIUM PIRACICABA-CAPIVARI-JUNDAÍ

### 15 ANS DE GESTION DES RESSOURCES EN EAU



Le Consortium Intermunicipal des Bassins des Fleuves Piracicaba, Capivari et Jundiá fête ses 15 premières années d'activités directement centrées sur la gestion intégrée des ressources en eau au Brésil.

Le consortium a été fondé le 13 octobre 1989 sous la forme d'une association civile de droit privé à but non lucratif. Composée de villes et de sociétés, le Consortium PCJ se caractérise comme étant une association d'utilisateurs publics et privés de l'eau, avec une grande capacité de mobilisation de ces secteurs.

Les objectifs de l'association sont la planification, la promotion et le développement d'actions dans les secteurs de l'environnement, de l'assainissement et des ressources en eau, afin de réhabiliter, protéger, préserver et conserver l'environnement et de mettre en œuvre un développement durable.

L'association a participé activement, dans l'État de São Paulo, aux discussions sur la Politique des Ressources en Eau de l'État (Loi n° 7.663, du 30 décembre 1991), et aussi à l'élaboration et à l'application

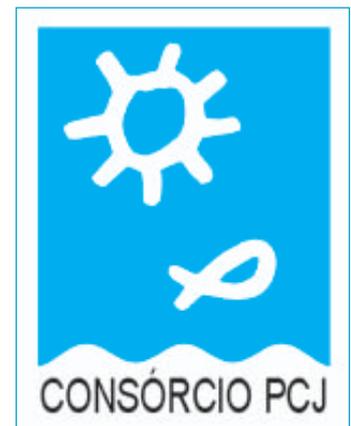
de la Politique Nationale sur les Ressources en Eau (Loi Fédérale 9.663, du 8 janvier 1997), en participant aussi au Conseil National des Ressources Hydriques (CNRH), en tant qu'animateur du groupe des organismes de bassin.

Dans la région, le Consortium PCJ a participé à la création du Comité des Bassins des Fleuves Piracicaba, Capivari et Jundiá (CBH-PCJ).

Pour fêter les 15 années de progrès et de réussites dans la gestion intégrée des ressources en eau, le Consortium PCJ va organiser une cérémonie spéciale pour rendre hommage aux principales personnes et sociétés qui ont contribué à la réhabilitation et à la conservation des ressources pendant cette période.

Contact :  
CONSORTIUM PCJ  
Vitório Humberto Antoniazzi  
Président  
Francisco C.C. Lahóz  
Secrétaire Exécutif  
Dalto Favero Brochi  
Coordinateur de Projets  
agua@agua.org.br

[www.agua.org.br](http://www.agua.org.br)



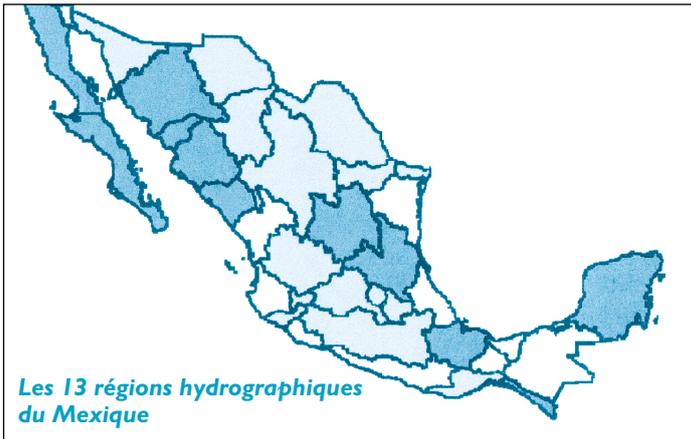
[www.riob.org](http://www.riob.org)  
Toutes les informations  
sur le RIOB  
sont disponibles



sur le WEB  
[www.riob.org](http://www.riob.org)

# MEXIQUE

## CRÉATION DU SYSTÈME NATIONAL ET DES SYSTÈMES RÉGIONAUX D'INFORMATION SUR L'EAU



Conformément à la Loi sur l'eau mexicaine du 29 avril 2004, l'essentiel des travaux effectués jusqu'alors dans le cadre des projets de "CICA" (Centros de Información y Consulta sobre el Agua) va être repris dans la mise en oeuvre du système national et des systèmes régionaux d'information sur l'eau (SINA et SIRA).

### Petit rappel du contexte ....

Dès la fin des années 90, les "Conseils de bassin", créés au Mexique dans une logique de décentralisation de la gestion des ressources en eau, ont très vite senti le besoin d'accéder à l'information leur permettant de prendre les décisions appropriées.

Afin de répondre à cette attente, la CNA (Commission Nationale de l'Eau) a alors programmé la création de centres

d'information : les "CICA" (Centros de Información y Consulta sobre el Agua).

La CNA a souhaité tirer profit de l'expérience française dans le domaine de la gestion des données et des informations sur l'eau et l'OIEau et les Agences françaises de l'Eau lui ont apporté un appui organisationnel et technique financé par le Ministère Français des Affaires Étrangères depuis 2001.

Dés 2003, diverses recommandations ont commencé à être approuvées et suivies d'effets :

- ◆ Coordination entre la CNA et l'INEGI (Institut des Statistiques et de la Cartographie), le SEMARNAT (Secrétariat en charge de l'Environnement) et l'IMTA (Institut Mexicain des Technologies de l'Eau), en vue de la préparation

des protocoles d'échange d'informations au niveau national ;

- ◆ Adoption à l'unanimité par le Comité de Bassin de la Péninsule du Yucatan et par le Comité de Bassin de la Vallée de Mexico (bassin comprenant la ville de Mexico), des projets techniques et financiers proposés pour le lancement des deux premiers "CICA" pilotes, avec un fort soutien des États concernés ;
- ◆ Voyage d'étude en France de représentants de la CNA, de l'INEGI, de la SEMARNAT, de l'IMTA et du Gouvernement du Quintana-Roo, pour une analyse des modalités adoptées pour la gestion des données et des résultats obtenus.

### Évolution du contexte, nouvelles orientations ...

La loi sur l'eau mexicaine d'avril 2004, modifie sensiblement l'organisation au niveau des bassins et elle prévoit :

- ◆ la création d'Organismes de Bassin autonomes qui seront, entre autres, chargés de :
  - ➔ Formuler et proposer le Plan Hydraulique de leur bassin ;
  - ➔ Opérer le système financier du bassin ;
  - ➔ Attribuer les concessions d'exploitation des

ouvrages et des ressources en eau ;

- ➔ Préserver la qualité de l'eau et promouvoir son usage efficace et durable en coordination avec les États et les Conseils de Bassin, ...

- ◆ Une redéfinition du rôle du "Conseil de Bassin" qui devient désormais l'organe consultatif de l'Organisme de Bassin.

En ce qui concerne les systèmes d'information, la loi :

- Rappelle les principes généraux de libre accès à l'information sur l'eau ;
- Confie à la CNA et aux Organismes de Bassin le rôle de diffuser cette information ;
- Prévoit que "la planification et la programmation nationale des ressources en eau se feront sur la base d'un Système National, et de Systèmes Régionaux d'Information sur l'Eau qui seront appuyés par la Commission et les Organismes de Bassin."

Le décret d'application de la loi doit être promulgué en avril 2005.

Contact :  
Juan Carlos VALENCIA VARGAS  
CNA  
Fax : 00 52 56 62 09 43  
jvalencia@sgp.cna.gob.mx

# VENEZUELA

## VERS L'INSTITUTIONNALISATION DE LA GESTION PAR BASSIN

La République du Venezuela, au travers du Ministère de l'Environnement et des Ressources Naturelles, en particulier la Direction Générale des Bassins Hydrographiques, a entrepris des actions pour l'institutionnalisation de la gestion intégrée des ressources en eau.

Pour ce faire, un projet de loi est en débat à l'Assemblée nationale.

Ce projet établit que "L'eau est un bien du domaine public de la nation, essentiel pour la vie et le développement. La loi prendra les dispositions nécessaires pour garantir sa protection, son aménagement et sa réhabilitation, tout en respectant

les phases du cycle de l'eau et les critères de l'aménagement du territoire."

Le projet de loi déclare que la gestion intégrée de l'eau est un élément nécessaire au développement durable du pays pour le bénéfice de tous et pour permettre l'intervention de tous les acteurs concernés des différents secteurs. Il divise le pays en régions hydrographiques, identifie les bassins qui appartiennent à chaque région et établit les principes de gestion et l'organisation institutionnelle, qui comprend les Autorités de l'Eau : l'Administration Nationale des Eaux, sous l'égide du Ministère de l'Environnement et des Ressources Naturelles, le

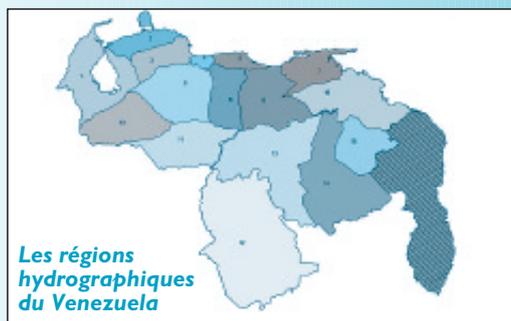
Conseil National de l'Eau, les Conseils de Région Hydrographique et les Conseils de Bassin Hydrographique.

Le Conseil de la Région Hydrographique des Plaines Centrales est en cours de création selon le nouveau cadre juridique. Il correspond au bassin du Guárico.

Pour la formation du personnel de la Direction Générale des Bassins Hydrographiques du MARN, un cours sur la "gestion intégrée des ressources en eau

au niveau des bassins" a été donné par le professeur Axel Dourojeanni en octobre 2004.

Contact :  
Ing. Ligia Galiz  
Directrice de la Gestion des Eaux  
Direction Generale des Bassins  
Hydrographique  
Ministère de l'Environnement  
et des Ressources Naturelles  
lgaliz@marn.gov.ve



## RÉUNION INTERNATIONALE SUR LA MISE EN OEUVRE CRACOVIE (POLOGNE) 27 – 29 SEPTEMBRE 2004



Le Ministre polonais de l'Environnement a ouvert les travaux du groupe "Euro-RIOB"

### RÉSOLUTIONS FINALES

**126 représentants** des Administrations gouvernementales responsables de la gestion des ressources en eau, des Organismes de Bassin ou Autorités de l'Eau **venant de 32 Pays**, Belgique, Biélorussie, Bulgarie, Canada, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Maroc, Moldavie, Norvège, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Russie, Sénégal, Serbie et Monténégro, Slovaquie, Suède, Tunisie, Ukraine, ainsi que des Commissions Internationales (Moselle-Sarre, Escaut, Helsinki, Oder), du GWP-CEE et de la Commission Européenne, **se sont réunis à Cracovie, les 27 et 28 septembre 2004**, sous les auspices du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB), du Réseau Méditerranéen des Organismes de Bassin (REMOB) et du Réseau des Organismes de Bassins des Pays d'Europe Centrale et Orientale (CEENBO), à l'invitation du Ministère Polonais de l'Environnement et des RZGW polonaises.

### PRÉAMBULE

Dans les États-Membres ou candidats de l'Union Européenne, l'application de la Directive-Cadre sur l'Eau est entrée, depuis 2002, dans une phase active et opérationnelle, qui implique directement les Organismes de Bassin existants ou les "Autorités de Districts", en cours de création, qui se posent beaucoup de questions très pratiques et

concrètes dans sa mise en oeuvre effective sur le terrain.

Des études et des travaux nombreux et intéressants ont déjà été réalisés dans de nombreux Districts, ainsi que dans "les Bassins Pilotes", et il est utile que se fassent des échanges sur les difficultés rencontrées, les résultats obtenus et sur les expériences très concrètes, en cours sur le terrain.

Au cours de la réunion du RIOB de Valence, Espagne, des 11 et 12 novembre 2003, il s'est avéré qu'il y avait un besoin pour des échanges informels d'expériences pratiques entre Organismes de Bassin volontaires, en plus de la plateforme européenne officielle, organisée en groupes de travail sous la conduite des Directeurs de l'Eau Européens et la Commission Européenne.

**C'est la raison pour laquelle, il a été décidé d'organiser, au sein du RIOB, un Groupe ouvert d'Organismes de Bassin Européens, appelé "EURO-RIOB", pour la mise en application de la DCE.**

Les activités du RIOB doivent évidemment être complémentaires des efforts en cours et éviter de mettre en place des structures parallèles ou concurrentes.

**Le travail du groupe "EURO-RIOB" vise à enrichir la stratégie commune de mise en application de la Directive-Cadre sur l'Eau (DCE), sans dupliquer les travaux déjà réalisés, en présentant différentes approches et en mentionnant les questions très pragmatiques des Districts européens.**

Il s'agit de faciliter le processus sur le terrain par des contacts directs entre les Organismes Publics responsables, créé sur la base d'une participation volontaire et libre.

**49 communications ont été présentées durant la réunion de Cracovie.**

### QUESTIONS GÉNÉRALES

Cinq thèmes ont été abordés lors de la 1<sup>ère</sup> réunion du Groupe des Organismes de Bassin Européens "EURO-RIOB" à Cracovie :

#### 1 Le point sur "l'état des lieux" :

On peut déjà souligner une conclusion commune à tous les pays dans leurs états des lieux ; c'est l'agriculture qui, dans de nombreux cas, conditionnera l'atteinte des objectifs environnementaux ;

#### 2 Le volet économique de la DCE ;

#### 3 Les objectifs écologiques et, en particulier, le "bon état écologique" ;

#### 4 Les bassins transfrontaliers ;

#### 5 La prévention et la lutte contre les inondations.

### CONCLUSIONS

**D'une façon générale les participants ont jugé de façon très favorable, d'une part, les avancées permettant une meilleure compréhension de la DCE et de ses instruments et, d'autre part, les progrès notables déjà réalisés dans les premières étapes de sa mise en oeuvre.**

➤ Les Organismes participant au Groupe "EURO-RIOB" ont exprimé leur souhait de **continuer d'échanger leurs expériences** au travers de quatre activités complémentaires :

● **Organisation de réunions régulières**, sessions plénières annuelles ou ateliers thématiques si nécessaire. Indépendamment d'un échange d'expériences, ces réunions permettront d'identifier les principales préoccupations des Organismes de Bassin impliqués sur le terrain dans l'application de la DCE,

● **Développement du site Internet "EURO-RIOB"**, sur la base des méthodologies, des techniques et des contenus d'ores et déjà élaborés dans le cadre du projet "AQUADOC-INTER" en République Tchèque, Hongrie, Pologne et Roumanie et du "SEMIDE" en région méditerranéenne. Ce site Internet commun pourrait regrouper des études de cas et des documents produits par des Organismes de Bassin, tels que les "États des lieux" réalisés pour la fin 2004 (résumé en anglais, liens avec les sites des Organismes de Bassin). Ce site comprendrait aussi des informations d'actualité, un forum de discussions et des réponses aux questions les plus fréquemment posées, des liens vers les nouveaux documents et les sources d'informations produits au niveau européen,

● Lancement de **programmes de formation** pour



# RE DE LA DIRECTIVE-CADRE SUR L'EAU

les responsables et personnels des Organismes de Bassin,

- Mise au point d'**accord de jumelage entre Organismes de Bassin de différents pays**, confrontés à des problématiques communes, notamment dans le cadre du projet "**TWIN-BASIN**" ou d'accords déjà existants.
- **Les Organismes représentés à Cracovie ont exprimé leur soutien à l'expérience des Bassins Pilotes, développée dans le cadre de la CIS pendant la première phase se terminant en 2004.** Le Groupe "EURO-RIOB" recommande de proposer des Bassins Pilotes additionnels pour élargir la deuxième phase de la CIS qui doit commencer en 2005. Les délégués souhaitent également que soit renforcée la diffusion directe des résultats des Bassins Pilotes (PRB) à tous les autres Organismes de Bassin. D'une façon générale malgré les facilités apportées par Internet, l'accès aux informations reste complexe.
- **Pour les bassins transfrontaliers, il apparaît nécessaire de soutenir la création de Commissions internationales et de donner plus de moyens à celles qui existent déjà**, ainsi que de renforcer la coopération avec des pays voisins de l'UE (pays candidats, pays de la CEI et des Balkans), au travers notamment de projets financés par la Commission Européenne,
- En ce qui concerne les aspects spécifiques de **la prévention et de la lutte contre les inondations**, qui affectent fortement beaucoup de pays d'Europe, les délégués ont confirmé qu'un meilleur échange d'informations et de savoir-faire est nécessaire et qu'il est indispensable d'harmoniser les plans de lutte entre les pays des bassins transfrontaliers. Ils appuient la proposition d'initier des échanges entre

centres opérationnels pour la prévention et la lutte contre les inondations.

Dans ce domaine la récente communication de la Commission Européenne doit être considérée comme la base des futures initiatives. La comptabilité entre la DCE et la lutte contre les inondations, dans les zones fortement affectées, devra être particulièrement assurée.

- **La mise en cohérence des systèmes de monitoring, d'observation et d'information sur l'eau**, l'harmonisation des données et des Systèmes d'Informations Géographiques, l'utilisation de modèles communs, sont indispensables pour le partage des connaissances et le suivi des actions, en priorité dans les bassins transfrontaliers.
- **Une réflexion commune sur les méthodes et moyens de consultation du grand public et d'exploitation des avis reçus est urgente.** Il serait aussi très utile de formaliser en commun des arguments forts et facilement appropriables de nature à motiver un réel intérêt et une participation effective du grand public, dont l'adhésion est essentielle aux consultations sur les actes et les projets de la politique de l'eau dans les bassins.
- A ce stade de leurs premiers contacts, les délégués ont aussi souligné plusieurs autres problèmes intéressants et importants pour de futurs échanges d'expériences :
  - **Application particulière de la DCE dans les îles,**
  - **Gestion de l'eau dans les zones d'activités minières présentes ou passées,**
  - **Traitement des pollutions historiques et futures et de leur impact sur la ressource et les milieux** (sites et sols pollués, affaissement miniers, sédiments, produits phytosanitaires rémanents, espèces invasives...),

- **Conception d'une démarche itérative et dynamique d'élaboration des programmes de mesures**, tenant compte des données existantes et à venir sans retarder les actions à conduire à court terme,
- Lien entre l'application de la DCE et la réforme de la Politique Agricole Commune : **Amélioration de la cohérence entre les aides publiques pour l'agriculture et l'environnement,**
- **Organisation institutionnelle des Autorités de District**, pour favoriser une meilleure convergence vers une mise en application efficace de la DCE, en fonction de leurs contraintes spécifiques,
- **Nécessité d'information régulière** des Autorités de Districts sur l'état d'avancement des travaux européens **sur la définition du "bon état écologique"**,
- **Effets de la classification des masses d'eau et de la désignation des zones protégées sur les futures planifications et les aménagements ultérieurs,**
- **Aspects économiques :** consolidation des informations déjà collectées, création de bases de données, échanges au niveau des Districts internationaux, outils pour la consultation du public, formation de spécialistes,
- **Améliorations des connaissances en hydrobiologie et hydro-morphologie.**

Les participants ont remercié le représentant de la Commission Européenne de sa proposition d'inviter le Groupe "EURO-RIOB" à présenter ces conclusions de la réunion de Cracovie au Comité des Directeurs européens de l'eau.

Ce sera un grand honneur pour le Groupe d'Organismes de Bassin Européens, qui confirme son souhait d'être associé au processus de la CIS, au même titre que d'autres partenaires déjà impliqués.

Le Groupe "EURO-RIOB" rappelle que la Commission Européenne est invitée permanente à ses réunions et travaux, ainsi que les Directions de l'eau de tous les pays intéressés.

Les délégués ont remercié le Ministère de l'Environnement et les RZGW polonais pour avoir initié cette première réunion, pour la parfaite organisation des travaux et pour leur accueil particulièrement chaleureux à Cracovie.

**Monsieur Mieczyslaw OSTOJSKI, Directeur de l'Eau de Pologne, présidera le Groupe "EURO-RIOB" jusqu'à sa prochaine Assemblée Pleinière.**

Les délégués ont retenu avec gratitude la proposition de la Région Wallonne et des Organismes de Bassin du District international de la Meuse d'organiser la prochaine réunion d'"EURO-RIOB" à Namur en Belgique, du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2005.

<http://www.riob.org>

[riob2@wanadoo.fr](mailto:riob2@wanadoo.fr)

126 représentants venus de 32 pays ont participé au groupe "Euro-RIOB"



# EUROPE

## "RHINE-NET"

### POUR DÉVELOPPER LA PARTICIPATION DU PUBLIC



Le Réseau Rhénan ou "Rhine-Net", constitué dans le cadre du programme INTERREG, vise, sur 5 ans jusqu'à fin 2006, à identifier et valoriser les bonnes pratiques dans le domaine de la participation du public.

Ces bonnes pratiques locales sont particulièrement importantes pour la mise en œuvre de la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau, qui impulse une nouvelle implication du public dans la gestion de l'eau,

avec une vraie participation des citoyens.

**Le Réseau Rhénan s'est donc fixé comme objectif d'identifier et de développer les pratiques locales de gestion participative de la ressource en eau, de renforcer la coopération européenne de proximité à l'échelle du Bassin Versant, et de diffuser les connaissances de terrain ainsi acquises.**

#### Les activités du projet

Les actions menées dans le cadre du projet s'appuient sur 6 études de cas réels :

- revitalisation du haut Rhin,
- développement de la Dreisam à Feiburg,
- protection de sources au Luxembourg,
- classement des zones humides du Delta,
- renaturation des berges à Karlsruhe,
- protection contre les crues dans le Bassin Moselle / Saar.

**Au delà des études de cas, des actions d'information et de sensibilisation du public sont organisées à l'échelle du Bassin :**

- ateliers locaux d'informations sur la participation active de la Société Civile ;
- organisation d'un concours poétique "Rivières d'images, fleuves de mots" dans les écoles ;

- organisation d'une "Journée de baignade" dans le Rhin ;

- organisation du "Neckar Festival".

Les connaissances acquises sur les pratiques de participation seront discutées courant 2005, afin de préparer **"un guide opérationnel de la participation" à destination des acteurs de la gestion de l'eau.**

Les résultats seront largement diffusés, notamment sur Internet.

**Le projet, qui associe 13 partenaires, est piloté par Naturlandstiftung Saar, et coordonné par Solidarité Eau Europe.**

Le STP du RIOB évaluera les pratiques de gestion participative et rédigera le guide opérationnel, qui permettra de capitaliser les meilleures pratiques.

**Contact :**  
**Christine Bismuth**  
**Solidarité Eau Europe**  
**Fax : 03 88 84 99 18**  
**bismuth@web.de**

## "IWRM.NET"

### UN RÉSEAU EUROPÉEN DES PROGRAMMES DE RECHERCHE PUBLICS ET RÉGIONAUX SUR LA GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU

"IWRM.Net" est né à Stockholm en Août 2004 et réunit 35 gestionnaires de programmes de recherche sur l'eau de 20 pays de l'Union Européenne et de pays voisins.

Sur la base d'un état des lieux de la recherche et de son organisation dans le domaine de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE/IWRM) réalisé en 2003-2004 dans

13 pays d'Europe, il apparaît que de véritables synergies sont possibles entre chacun des programmes de recherche en cours sur l'eau pour aboutir, dans les 5 années qui viennent, à :

- ➔ **Systématiser les échanges d'expériences et de bonnes pratiques,**
- ➔ **Définir des stratégies communes,** comme par exemple l'évaluation des besoins de recherche, en relation avec la Directive-Cadre,
- ➔ **Développer des activités communes,** en favorisant des participations croisées entre les programmes ou envisager de véritables programmes de recherche transnationaux.

**Le RIOB a développé ce réseau en initiant déjà une cartographie européenne des programmes de recherche sur l'eau dans 13 pays pilotes :**  
**<http://www.oieau.org/eranet>**

Il apparaît clairement que la Directive-Cadre sur l'Eau renouvelle fortement la demande de recherche et va entraîner une évolution des modes de réflexion, d'action, de programmation dans le domaine de l'eau.

Le Colloque de Stockholm montre clairement que les résultats de la recherche méritent d'être mieux valorisés et ne sont pas suffisamment visibles de la communauté des gestionnaires de l'eau sur le terrain.

Si notre proposition est acceptée par la Commission Européenne, dans le cadre de "ERANet" (European Research Area Networking), le lancement effectif des travaux du réseau "IWRM.net" pourrait être envisagé dès l'été 2005.

**Contact :**  
**Jean-Antoine FABY :**  
**[ja.faby@oieau.fr](mailto:ja.faby@oieau.fr)**

## "WFD-COMMUNITY"

### AU RIOB, NOUS FORMONS UNE COMMUNAUTÉ !

Pour faciliter la mise en œuvre de la Directive-Cadre sur l'Eau, le projet "WFD-Community" consiste à tester un nouveau mode de formation de jeunes professionnels d'organismes de bassin, s'appuyant sur une communauté virtuelle de professionnels.

Il s'agit :

- de la création sur Internet d'un lieu de formation et de tutorat entre professionnels juniors et seniors,
- d'échanges des connaissances à distance sur le Web,

- d'occasions de rencontres virtuelles en dehors des événements organisés par le RIOB,
- d'un scénario pédagogique basé sur les échanges entre collègues de travail.

L'infrastructure informatique s'est mise en place et l'expérimentation va pouvoir démarrer au premier trimestre 2005, grâce à des volontaires.

**Si vous désirez participer au projet, contactez-nous :**

**Natacha Jacquin :**  
**[n.jacquin@oieau.fr](mailto:n.jacquin@oieau.fr)**

# MEIF - EAU

## MÉTHODES D'ÉVALUATION DES INVESTISSEMENTS ET DES MODES DE FINANCEMENT

PriceWaterhouse Coopers (PWC), le BIPE et l'OIEau ont présenté les résultats du projet européen MEIF (Méthodes d'Évaluation des Investissements) et des modes de Financement, le 10 et 11 juin à la Défense-Paris.

Les objectifs de ce projet, financé par la DG Recherche dans le cadre du 5<sup>e</sup> Programme Cadre européen, étaient de faire le point sur les pratiques et les procédures utilisées dans 10 pays d'Europe pour évaluer le coût des infrastructures et les investissements nécessaires dans les années à venir, de dégager les stratégies de financement et d'identifier les répercussions en matière de tarification sur le prix de l'eau. Les enquêtes sur le terrain, les synthèses réalisées à partir de la littérature collectée dans chacun des 10 pays (France, Allemagne, Italie, Espagne, Royaume-Uni, d'une part et Bulgarie, République Tchèque, Hongrie, Pologne et Roumanie, d'autre part), enfin les retours d'experts de chaque pays montrent que :

- **Des efforts importants restent à faire** pour que chaque pays se dote de démarches et procédures rationnelles d'évaluation des investissements.
- **Les sources de financement possibles sont variées d'un pays à l'autre** et pourtant les stratégies utilisées sont très limitées et souvent insuffisantes pour faire face au recouvrement total des coûts.
- **Le prix n'est pas une variable d'ajustement** dans le bon équilibre entre investissements/ financements / tarifs de services. Dans plusieurs situations rencontrées, le prix de l'eau est soumis à une contrainte d'ajustement telle que les programmes d'investissement sont souvent reportés ou largement tronqués (pays d'Europe Centrale notamment).

<http://www.meif.org>

# L'ESCAUT

## UNE GESTION INTERNATIONALE

Le 21 décembre 2004, les Pays et Régions riverains de l'Escaut (la France, les Pays Bas, la Belgique fédérale, les Flandres, la Wallonie, Bruxelles Capitale), ont approuvé le rapport "Scaldit", constituant la première analyse transnationale du District Hydrographique International de l'Escaut.

Fleuve international de 430 km, l'Escaut coule de Cambrai à Anvers. Son bassin versant est de 21 800 km<sup>2</sup>. Il draine une population de plus de 10 millions d'habitants, ce qui en fait une des zones les plus denses de l'Union Européenne avec 500 habitants au km<sup>2</sup>.

Le rapport "Scaldit" présente les caractéristiques générales de l'ensemble du District Hydrographique International de l'Escaut. Y sont traités des thèmes aussi divers que l'économie, l'hydrologie, la biologie ou la pollution historique et actuelle.

Au travers du projet interreg "Scaldit", soutenu par l'Europe, les pays et régions riverains de l'Escaut ont mis en place une coopération internationale, au sein de la Commission Internationale de l'Escaut, qui sert de processus d'apprentissage et

d'échange d'expériences pour la définition des enjeux d'un District Hydrographique International.

En adoptant le rapport "Scaldit", les parties contractantes ont insisté sur la nécessité de poursuivre leur coopération. L'année 2005 sera donc marquée par la préparation d'un plan de gestion unique pour l'ensemble du District de l'Escaut répondant aux exigences de la Directive-Cadre sur l'Eau.

La Commission Internationale de l'Escaut a élaboré un programme d'actions et a mis en place un réseau de mesures pour apprécier les résultats concrets de la coopération en faveur de l'Escaut. Opérationnel depuis 1998, le réseau de mesures de la qualité de l'Escaut est animé par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie. Ce réseau répond aux exigences de la Directive-Cadre sur l'Eau, qui demande la coordination internationale des mesures et des plans envisagés pour chacun des Districts Internationaux.

Contact :  
Agence de l'Eau Artois-Picardie  
Fax : 03 27 99 90 15

[www.eau-artois-picardie.fr](http://www.eau-artois-picardie.fr)

## UNE BASE DE DONNÉES EUROPÉENNE SUR LES ÉMISSIONS DANS L'EAU

### Premiers tests

En 2003, un nouvel outil de stockage des données sur les émissions dans l'eau a été mis au point selon les concepts utilisés pour la gestion de l'ensemble des données du Centre Thématique Eaux (CTE), regroupées dans la "Waterbase Européenne".

Cet outil a été porté sur Internet en accès protégé, restreint pour le moment aux membres du CTE. Ce site utilise les techniques les plus modernes de cartographie permettant de créer soi-même sa propre carte et d'accéder aux données.

Le Centre Thématique Eaux de l'Agence Européenne de l'Environnement (AEE) a poursuivi en 2004 la collecte des données d'émissions auprès des Bassins et des États-Membres volontaires.

En parallèle, la nécessité de pouvoir estimer les émissions des sources non répertoriées, et plus largement toutes les sources peu renseignées, a conduit à développer une table

des facteurs d'émissions, associés à leurs grandeurs caractéristiques et à la bibliographie correspondante.

Enfin, une étude prospective des évolutions de l'assainissement en Europe à l'horizon 2020 a été réalisée.

### Rapportage

La base "Reporting Obligations Database - ROD" de l'AEE rassemble l'ensemble des obligations de rapportage européen et international découlant des engagements des États-Membres.

Les éléments sont disponibles sous forme de fiches synthétiques donnant notamment accès aux textes des Directives, aux guides et formats de collecte, aux échéances et aux autres informations utiles. Cet outil est utilisé par l'AEE pour alerter tous les responsables nationaux du rapportage de l'approche d'une échéance.

Pour plus d'informations :

<http://rod.eionet.eu.int>

# LA COMMISSION INTERNATIONALE DE LA MEUSE

Les États-Membres et Régions représentés au sein de la Commission Internationale de la Meuse (Allemagne, Belgique, France, Luxembourg, Pays-Bas, et Régions de Bruxelles-capitale, Flandre, Wallonie) sont convenus de rédiger, en complément au rapport national établi conformément à l'article 5 de la DCE, un rapport "faïtier" commun sur "l'état des lieux du district hydrographique international de la Meuse".

EUROGROUP a apporté un appui au Secrétariat pour assurer la coordination et le suivi des groupes de travail sur les différents aspects de "l'état des lieux". L'OIEau a participé aux travaux d'analyse méthodologique, de la consolidation des estimations provenant des différents pays concernant le risque de non atteinte des objectifs environnementaux et d'analyses économiques.

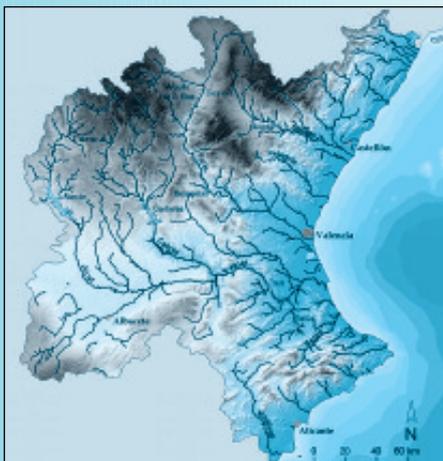
Contact :  
Commission Internationale  
de la Meuse  
Fax : 00 32 4 34 90 083  
secre@cipm-icbm.be



# ESPAGNE

## BASSIN PILOTE DU JÚCAR

### L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX SUR LA DCE, RAPPORT SUR L'ARTICLE 5



Le Bassin du Júcar a été choisi en 2002 comme Bassin Pilote de l'Espagne pour la mise en application de la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau (DCE). La Confédération Hydrographique du Júcar a accepté d'assumer un très important engagement en appliquant tous les Documents-Guides de la DCE. Elle a présenté, début 2004, un rapport sur les travaux réalisés jusque là.

Ce rapport a suivi les spécifications établies dans les annexes II et III de la DCE. Il présente la coordination des mesures administratives au sein du district hydrographique du Júcar.

La première partie du rapport contient une description détaillée du Bassin Pilote, où sont décrits son cadre administratif, ses conditions physiques, climatiques et biologiques, ses ressources existantes et ses réseaux de contrôle de la qualité physico-chimique et biologique.

La section relative à la caractérisation du bassin hydrographique décrit différentes activités : la définition des masses d'eau superficielles et souterraines, utilisant un modèle de SIG national, la classification des différents écotypes, ainsi

que la sélection de conditions de référence selon ces écotypes, et enfin l'utilisation du concept d'unité hydrogéologique pour la caractérisation des eaux souterraines.

La troisième partie du rapport traite du registre des zones protégées, qui comprend l'identification de zones de captage d'eau destinée à la consommation humaine, de zones pour la protection des espèces aquatiques importantes, de masses d'eau utiles pour les loisirs, de zones sensibles aux nutriments, et de zones désignées pour la protection des habitats et des espèces.

Le rapport poursuit par une analyse des pressions créées par les activités humaines, comme la pollution ponctuelle ou diffuse, dans le but d'évaluer le risque de ne pas atteindre les objectifs environnementaux, établis par la DCE, pour chaque masse d'eau. Cette évaluation a été réalisée se-

lon le Manuel des pressions et des impacts de la Direction Générale des Travaux Hydrauliques et de la Qualité des Eaux du Ministère Espagnol de l'Environnement.

Enfin, le rapport comprend une analyse économique de l'utilisation de l'eau, basée sur un système hydraulique spécifique et sur les usagers associés, considéré comme très représentatif du bassin du Júcar. Elle présente une description du régime économique espagnol pour les eaux superficielles, tels que la récupération des coûts des services d'eau, l'estimation du coût économique de l'utilisation des eaux souterraines et la caractérisation économique de l'utilisation de l'eau.

**Contact :**  
**Teodoro Estrela Monreal**  
Directeur du Bureau  
de la Planification  
Confédération Hydrographique  
du Júcar  
Fax : +34 96 393 8801  
teodoro.estrela@chj.mma.es

## PAYS-BAS

### LE RÉSEAU "WIN" D'INFORMATION SUR L'EAU

Pour renforcer la mise en place de la GIRE dans le secteur hollandais de l'eau, le "Netherlands Water Partnership" (NWP) a développé depuis plusieurs années sur Internet le réseau d'information sur l'eau (Water Information Network - WIN).

Etabli conjointement par le secteur public, le secteur privé et la société civile pour être un centre d'information et de coordination nationale, le Ne-

therlands Water Partnership rassemble des organisations gouvernementales et non gouvernementales, des instituts de recherche et de formation et des sociétés privées dans le but de promouvoir une collaboration efficace entre eux et d'apporter des solutions durables aux problèmes liés à l'eau.

"WIN", portail d'accès vers la connaissance et l'expérience hollandaise, optimise et rend plus efficace la circulation de l'information aux Pays-Bas mais aussi entre les Pays-Bas et les autres pays intéressés.

**Contact :**  
Netherlands Water Partnership  
Fax : +31 (0)1521517 59  
info@nwp.nl

[www.nwp.nl](http://www.nwp.nl)

**www.riob.org**  
Toutes les informations  
sur le RIOB  
sont disponibles

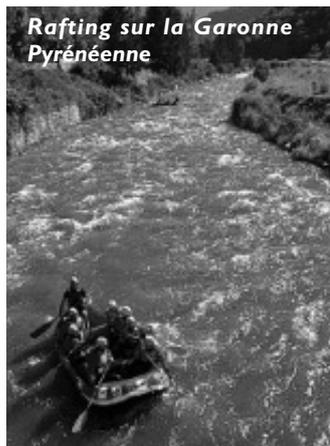
sur le WEB  
**www.riob.org**

## FRANCE - ESPAGNE

### LA GARONNE SANS FRONTIÈRES

Dès 1995, des échanges ont lieu entre la Généralité de Catalogne, le Conseil Général du Val d'Aran et le Syndicat Mixte français d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne et ont abouti à la signature d'un protocole d'accord en Juin 2000. En 2001, les premiers "États Généraux franco-espagnols de la Garonne, fleuve européen" se sont déroulés à Toulouse.

Un projet sur trois ans de deux millions d'Euros a été proposé à l'Union Européenne au titre de son programme INTERREG III A.



Rafting sur la Garonne  
Pyrénéenne

Ce projet commun se décline selon quatre orientations :

- ◆ La mise en place d'un "Observatoire transfrontalier de la Garonne",
- ◆ Un programme d'études pour mieux connaître la Garonne, son fonctionnement et ses usages, et la construction d'un réseau de mesure hydrométrique transfrontalier,
- ◆ Un plan d'actions pour la protection des écosystèmes fluviaux, dont un Schéma Directeur d'entretien commun du lit et des berges, une gestion coordonnée des déchets flottants et la gestion des sites Natura 2000 français et espagnols,
- ◆ L'information et la sensibilisation des citoyens.

Enfin, il est prévu l'aménagement d'un accès à la Tour du Plan d'Arrem, entre le Pont du Roy et Fos, et d'un espace de promenade à Vielha.

**Contact :**  
**Fabienne Sans**  
SMEAG-EPTB Garonne  
Fax : 05 62 72 27 84  
garonne-transfrontaliere@wanadoo.fr

# FRANCE RHÔNE-MÉDITERRANÉE & CORSE

## L'AGENCE DE L'EAU SORT DE SON BASSIN !



Jusqu'à présent l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse n'a mené en dehors de son territoire que des actions d'ampleur limitée :

- ❖ Réception de visiteurs étrangers ou participation à des conférences, pour présenter le rôle d'une agence dans la gestion de l'eau en France. L'Agence a accueilli des stagiaires sur de plus longues durées ;
- ❖ Coopération avec les pays limitrophes sur les rivières traversant la frontière ; c'est le cas dans la Commission Internationale pour la Protection des Eaux du Léman (CIPEL) ;
- ❖ Participation active au Réseau International des Organismes de Bassin, puisque c'est l'Agence qui a accueilli la réunion constitu-

tive à Aix-les-Bains et Chambéry en 1994, ainsi que celle du Réseau des organismes de bassin transfrontaliers et méditerranéens à Thonon.

Un partenariat est en cours avec l'Office de l'Eau de l'île de la Réunion.

Mais notre environnement évolue : la Directive-Cadre sur l'Eau conduit à une rénovation de la politique de l'eau en France, qu'il faut ajuster avec les autres pays de l'Union Européenne ; d'autre part, un nouveau texte législatif vient d'affirmer la vocation des Agences à intervenir en dehors de leur bassin. Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse a arrêté sa stratégie de relations internationales dans ce nouveau contexte de

façon volontariste, mais ciblée selon les principes suivants :

- ❖ Interventions mettant en oeuvre le savoir-faire des collaborateurs de l'Agence de façon à enrichir et partager nos compétences ;
- ❖ Aire d'intervention limitée aux Départements d'Outre Mer, aux pays méditerranéens ou de l'Union Européenne, de façon à capitaliser une expérience dans des environnements similaires du point de vue géographique ou juridique ;
- ❖ Interventions en partenariat avec des maîtres d'ouvrage du bassin : Collectivités territoriales, industriels, organismes agricoles, bureaux d'étude ou établissements d'enseignement.

En raison du dramatique raz de marée survenu en Asie du Sud

Est, l'intervention de l'Agence a été élargie à des aides financières dans des pays en situation d'urgence dans une coopération décentralisée avec ses partenaires du bassin, sur un nombre limité d'opérations.

Cela reposera sur l'ensemble des experts de l'Agence, ce qui nécessite une coordination interne dont j'ai été chargé. Les actions menées jusqu'à présent seront intensifiées ; en particulier le RIOB continuera à jouer son rôle précieux pour nouer des relations, observer l'évolution et coopérer avec des organismes de bassin à l'étranger.

**Contact :**  
**François Guerber**  
**Agence de l'Eau**  
**Rhône Méditerranée & Corse**  
**Tél : (33) 4 71 72 27 68**  
**francois.guerber@eurmc.fr**

<http://www.eurmc.fr>

## RHIN-MEUSE

### UN OUTIL DE CONNAISSANCE COMPLET... ET GRATUIT :

[www.eau2015-rhin-meuse.fr](http://www.eau2015-rhin-meuse.fr)



Depuis l'été 2004, le site "eau2015", consacré à la Directive-Cadre sur l'Eau dans le bassin Rhin-Meuse, présente au public l'intégralité de "l'état des lieux de ses Districts" réalisé par les services de l'État et l'Agence de l'Eau. Ce document est complété par un module présentant l'ensemble des cours d'eau et nappes du bassin, ainsi que leurs caractéristiques.

Pour permettre son accès au plus large public, le Comité de Bassin Rhin-Meuse a fait le choix de mettre en ligne une version électronique de près de 2000 pages au format web. Parallèlement, l'ensemble des acteurs concernés par la consultation, voulue par la Directive-Cadre sur l'Eau et qui a débutée à l'automne 2004, ont reçu le CD-Rom de cet état des lieux, adossé au document de synthèse, "les enjeux de l'eau pour les districts Rhin et Meuse" partie française, au registre des zones protégées

et des zones humides, au bilan du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

Pour naviguer facilement, le site propose un moteur de recherche. Pour chaque "masses d'eau", il présente l'intégralité des cours d'eau et nappes identifiés et toutes les données qui y sont attachées.

**Contact :**  
**Catherine Meyrer**  
**Dominique Kergosien**  
**Chargés de communication externe**  
**KERGOSIEN@Eau-Rhin-Meuse.fr**

[www.eau2015-rhin-meuse.fr](http://www.eau2015-rhin-meuse.fr)

## SEINE-NORMANDIE

### RÉVISION DU 8<sup>ÈME</sup> PROGRAMME D'INTERVENTION : L'AGENCE HIÉRARCHISE SES PRIORITÉS



Constatant l'ampleur des travaux nécessaires pour atteindre les objectifs de la DCE d'une bonne qualité des eaux en 2015 et la forte hausse du coût des investissements, le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, après avis conforme du Comité de Bassin, a pris des décisions nouvelles, sur l'équilibre financier de son 8<sup>ème</sup> Programme d'Intervention.

Sans alourdir inconsiderément le montant total des taxes et redevances et sans réduire le taux des aides accordées, ces décisions permettront à l'Agence de soutenir un programme annuel de travaux en 2005 et 2006 supérieur à 1.100 Millions d'Euros.

En raison de la forte demande des maîtres d'ouvrages, le Conseil d'Administration a de-

mandé de hiérarchiser les interventions. Les priorités du 8<sup>ème</sup> Programme sont les projets ayant un impact direct sur la ressource et le milieu y compris le littoral, développant des solutions préventives, assurant la cohérence territoriale, permettant de satisfaire aux exigences de la directive ERU et du PMPOA 2, inscrits dans des contrats pluriannuels, anticipant sur les

objectifs de la Directive-Cadre sur l'Eau et mettant en oeuvre des régimes d'aide aux activités industrielles acceptés par la Commission Européenne.

**Contact :**  
**Olivier Bommelaer**  
**Agence de l'Eau Seine-Normandie**  
**Fax : 01 41 20 16 89**  
**bommelaer.olivier@aesn.fr**

[www.aesn.fr](http://www.aesn.fr)

# FRANCE

## L'ANNÉE DE LA CHINE EN FRANCE SUR LE THÈME DES "CLASSES D'EAU"

Le calendrier avait été soigneusement étudié : c'est en effet le 22 mars 2004, Journée Mondiale de l'Eau, qu'a débuté la visite en France de 5 spécialistes chinois sur le thème des "Classes d'Eau".

La sensibilisation des enfants à la gestion de l'eau a, en effet, été choisie par le Ministère français de l'Ecologie comme priorité des échanges culturels et éducatifs franco-chinois, sur la base des activités suivantes :

- ❖ **Introduction au concept des "Classes d'Eau"** par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, qui a lancé cet outil voilà maintenant 17 ans et qui a fêté sa 1.000<sup>ème</sup> "Classe d'Eau" !
- ❖ **Présentation des outils pédagogiques utilisés et**

**du déroulement des visites extérieures**, lors de l'accompagnement de "Classes d'Eau" sur le terrain.

- ❖ **Visite des institutions de la gestion de l'eau en France.**
- ❖ **Examen des conditions d'un transfert de savoir-faire** (méthode, documents) et élaboration d'un partenariat franco-chinois en vue d'une adaptation et d'une diffusion de ce concept en Chine.

Les visiteurs ont été positivement impressionnés par les méthodes utilisées pour introduire une conscience des questions liées à la gestion de l'eau dès le plus jeune âge.



La délégation chinoise a été reçue au siège de l'OIEau à Paris

Il convient de mieux connaître le système éducatif chinois pour faciliter l'appropriation du concept de "Classe d'Eau".

*C'est notamment l'objectif d'une prochaine mission en Chine d'experts français, prévue en retour le 22 mars 2005.*

Contact :  
**Olivier Bommelaer**  
Agence de l'Eau Seine-Normandie  
Fax : 01 41 20 16 89  
bommelaer.olivier@aesn.fr

[www.aesn.fr](http://www.aesn.fr)

## ÎLE DE LA RÉUNION

### DU NOUVEAU DANS LA GESTION DE L'EAU OUTRE-MER

Depuis la loi d'orientation de 2000, les Départements français d'Outremer se sont progressivement dotés d'Offices Locaux de l'Eau (OLE), adaptation locale des Agences de l'Eau métropolitaines.

Les compétences des nouveaux Offices portent sur l'étude et le suivi des milieux et de la ressource, le conseil et l'assistance technique aux maîtres d'ouvrages, la formation et l'information des acteurs, le financement de la politique de l'eau.

Or, si la possibilité pour les OLE de prélever des redevances avait bien été prévue par la loi dès 2000, les modalités n'en avaient pas été fixées précisément, laissant ce pouvoir de décision au Comité de Bassin.

**La Loi de Programme pour l'Outre-Mer encadre les redevances "prélèvement" :**

- **des taux spécifiques sont fixés pour chaque usage ;**
- **un taux plancher et un taux plafond** sont déterminés pour chaque catégorie de redevances.

La simplicité de ce dispositif, tant en ce qui concerne l'assiette que les taux des redevances, favorise sa lisibilité et donc son acceptation par les usagers.

Mais il faut déterminer aussi le niveau de la redevance applicable à chaque usager, constituer les fichiers de redevables, définir les modalités de mise en place du dispositif, identifier les priorités d'actions pour affecter les fonds collectés, etc.

Aussi, l'OLE de la Réunion, formellement créé en 2003, a lancé une étude, confiée au cabinet DE Conseil, en partenariat avec l'OIEau, pour la définition des redevances destinée à orienter les acteurs locaux dans leurs décisions.

L'étude s'est achevée en octobre 2004, et fournit au Comité de Bassin les éléments nécessaires pour la mise en place des nouvelles redevances dès 2005.

Contact :  
**OLE Réunion**  
Fax : 02 62 30 84 85  
fbocquee@ore.fr



Inauguration de l'OLE de la Réunion

## BANQUE MONDIALE

### ÉTUDE DU CAS FRANÇAIS

La Banque Mondiale a souhaité rassembler, pour un certain nombre de pays, **des études de cas relatives à l'application des principes de gestion intégrée**, définis lors de la Conférence Internationale de Dublin en 1992.

Elle a demandé à la France de fournir un document, qui comporte des tableaux synoptiques rassemblant et résumant :

- les institutions et les structures,
- les lois et règlements d'application,
- les dispositions incitatives économiques et financières,
- les mesures d'accompagnement comme la sensibilisation du public, la formation et la collecte de données.

Ces diverses informations sont déclinées au niveau national, au niveau du bassin, au niveau local.

Ces tableaux sont accompagnés d'un texte décrivant l'application de ces principes dans le Bassin Rhône-Méditerranée-Corse durant les dix dernières années et, notamment, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux et son pilotage par le Comité de Bassin.

L'expérience plus que trentenaire de la France, la mise en oeuvre de la Directive-Cadre et sa transcription en droit français, peut constituer pour la Banque Mondiale un cas adaptable dans d'autres pays.

Contact :  
**V. Alavian**  
Banque Mondiale  
valavian@worldbank.org

# SIE :

## LE SYSTÈME D'INFORMATION SUR L'EAU AXÉ SUR LA DIRECTIVE-CADRE

Le **Système d'Information sur l'Eau (SIE)** a pour objectif d'organiser la production, la gestion et la diffusion des données sur l'eau en France.

Il regroupe, dans le cadre d'une convention générale, les principaux producteurs et gestionnaires de données français, sous l'impulsion du Ministère de l'Écologie.

Il est prioritairement engagé, dans le chantier de la DCE, à produire les données de

connaissance de l'état des masses d'eau et des pressions qui s'y exercent ainsi que les données nécessaires pour les analyses économiques et à les rendre accessibles au public.

**Des Schémas Directeurs des Données sur l'Eau**, entrepris dans tous les bassins, doivent s'assurer que les données nécessaires seront toutes produites pour les échéances de la DCE, et planifier les actions à mener.

Un nouveau portail public d'accès aux données, "**Eau-france**", se met en place.

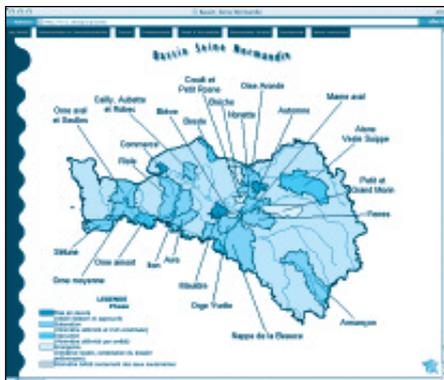
Le **SANDRE**, Service d'Administration National des Données et Référentiels sur l'Eau, organisé par l'OIEau, assure de façon partenariale la cohérence et la mutualisation des données produites et joue un rôle clé pour garantir l'interopérabilité entre les différentes banques de données et portails du SIE.

Le site d'accès aux normes du SANDRE contient tous les référentiels partagés par l'ensemble des usagers : le référentiel géographique des cours d'eau et celui des eaux souterraines, l'ensemble des stations de mesures, des zonages réglementaires et des ouvrages en particulier ...

[www.sandre.eaufrance.fr](http://www.sandre.eaufrance.fr)

## DANS CHAQUE BASSIN

### SCHÉMAS D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX



Depuis la Loi de 1992 complétant la Loi sur l'Eau de 1964, **des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)**, élaborés par les **Commissions Locales de l'Eau (CLE)**, peuvent préciser les dispositions des **Schémas Directeurs de Bassin** au

**niveau des affluents et des nappes** pour s'adapter aux conditions locales de terrain.

Le site [www.sitesage.org](http://www.sitesage.org) donne un accès facile à de riches informations issues des textes réglementaires, de l'actualité événementielle, de l'expérience des différents SAGE français, de documents guides et s'est enrichi de nouvelles rubriques telles que **la Formation**, avec la liste des principaux organismes, **le Réseau**

**des animateurs de SAGE**, qui met à disposition des compte-rendus de réunions des réseaux de bassin, un **Tableau récapitulatif** des dates d'avancement des divers SAGE, ainsi qu'une synthèse des réponses appropriées pour chaque grand thème abordé dans "le forum", notamment celui des **travaux en rivière**.

[www.sitesage.org](http://www.sitesage.org)

## UN OUTIL DE GESTION POUR LA NAPPE DE L'AUNIS

Le Marais poitevin est la deuxième zone humide de France.

Le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Sèvre niortaise - Marais poitevin** est l'outil de planification et de gestion qui s'y applique. Il fixe les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quan-

titative et qualitative des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques.

Sur le bassin d'alimentation sud du marais poitevin, périmètre de la Nappe Intensément Exploitée (NIE) de l'Aunis, il apparaît un déséquilibre chronique entre la ressource et les besoins en eau.

**Mieux connaître pour mieux gérer**

L'étude hydrogéologique menée par l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN), avec l'appui de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et les départements de Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vendée, sur la NIE de l'Aunis, doit permettre de mieux comprendre le fonctionnement de la ressource souterraine. Elle comporte une modélisation mathématique d'aquifère qui suppose la disponibilité de nombreuses informations dont dépend la fiabilité du modèle.

Pour obtenir les informations indispensables, ont été réalisés :

- ◆ **Des réseaux de suivis :**
  - le réseau piézométrique sur 30 sites,
  - le réseau limnimétrique sur 22 sites,
  - le réseau hydrométrique pour le suivi du débit des cours d'eau et des volumes drainés à l'exutoire des quatre sous-bassins,

◆ **Des bases de données :**

- les précipitations efficaces,
- les volumes prélevés,

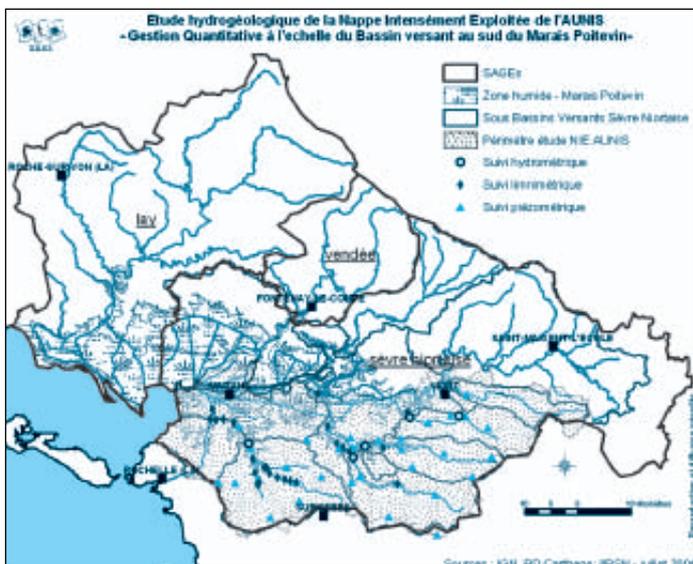
◆ **Des campagnes hydrogéologiques :**

- les pompages d'essais effectués sur 19 sites,

Les relations entre la nappe et le marais font également l'objet de recherches avec l'université de Poitiers.

Le modèle permettra fin 2005 de simuler différentes situations, d'en observer les conséquences, et d'en tirer des conclusions en termes de gestion ou d'aménagement.

**Contact :**  
Marc GALIA  
IIBSN - EPTB  
Fax : +33 5 49 06 77 71  
[i-i-b-sevre-niortaise@wanadoo.fr](mailto:i-i-b-sevre-niortaise@wanadoo.fr)



## 2<sup>ÈME</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU RÉSEAU DES ORGANISMES DE BASSIN D'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE CRACOVIE, POLOGNE, 26 SEPTEMBRE 2004



Les Délégués à l'Assemblée Générale du CEENBO

La 2<sup>ème</sup> Assemblée Générale du Réseau des Organismes de Bassin d'Europe Centrale et Orientale s'est tenue à Cracovie, Pologne, le 26 septembre 2004, sous la présidence de M. Ovidiu GABOR; l'événement a été organisé par les Autorités polonaises, l'Office International de l'Eau et le Secrétariat du CEENBO.

La Présidente du RIOB (Réseau International des Organismes de Bassin) - Mme Madeleine Jouye de Grandmaison, le Secrétaire du RIOB, M. Jean-François Donzier ainsi que M. Pierre Roussel, Président de l'Agence de l'Eau française RM&C ont participé à l'Assemblée.

L'Assemblée a accueilli des Délégués des Organismes Membres ou des observateurs de Bulgarie, Hongrie, Moldavie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Serbie & Monténégro et Slovaquie. La Biélorussie a participé et a montré son intérêt aux travaux du CEENBO. Le GWP était représenté par M. Popescu (GWP CEE Roumanie).

L'Assemblée a remercié M. Ostojski, Directeur polonais de l'Eau, pour son accueil chaleureux et l'organisation parfaite de la réunion ainsi que les

autorités roumaines et françaises pour leur aide financière au Secrétariat depuis la dernière Assemblée Générale de Sinaia, en Roumanie.

L'Assemblée Générale s'est montrée satisfaite du bilan des activités du Réseau par la Secrétaire du CEENBO, Mme Daniela Radulescu et a approuvé le budget du Réseau. Les délégués ont félicité le personnel de l'Administration Nationale Apele Romane pour son appui aux activités du CEENBO et du RIOB.

Le nouveau Centre National roumain de Formation à la gestion de l'eau a été inauguré, le 30 mai 2004, par M. Stadiu, Secrétaire d'Etat chargé de l'eau, à l'occasion du Bureau de Liaison du Réseau des Commissions Internationales et des Organismes de bassin transfrontaliers à Voïna/Roumanie, 27 - 29 mai 2004. Ce centre sera également accessible aux membres du CEENBO.

L'Assemblée a unanimement nommé M. Mieczyslaw S. Ostojski, en tant que nouveau Président du CEENBO qui prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> janvier 2005 comme successeur de M. Ovidiu Gabor (Roumanie).

Elle a également nommé les membres du Bureau de Liaison : M. M.S. Ostojski - Président, Pologne ; M. Ovidiu Gabor -

Vice-Président, Roumanie ; Mme Galina Balusheva - Bulgarie ; M. Petr Kubala - République Tchèque ; M. Petru Serban - Roumanie ; Mme Natasa Smolar-Zvanut - Slovénie. La Serbie & Monténégro enverra sa nomination.

Le CEENBO prend la forme juridique d'une association sous législation roumaine et son secrétariat sera assuré par l'Administration Nationale APELE ROMANE. Selon les dispositions de l'Article 4 des statuts du CEENBO, l'Administration Nationale Apele Romane continuera à héberger le siège social de l'Association.

Sur proposition du Bureau, l'Assemblée Générale a désigné Mme Daniela Radulescu comme chef du Secrétariat du CEENBO. La Pologne nommera un Secrétaire adjoint.

A cette occasion, des spécialistes ont été nommés pour faire partie du Conseil d'Experts du CEENBO.

### PROCHAINES RÉUNIONS

La mise en application de la Directive-Cadre européenne restera une priorité du CEENBO en 2005, afin de mobiliser les membres du réseau impliqués, de l'Union Européenne élargie ou de tout autre pays intéressé d'Europe Orientale ou des Balkans.

Les prochaines réunions du Bureau de Liaison seront coordonnées avec les principaux événements organisés par le RIOB ou ses réseaux régionaux réunion du Groupe EURO RIOB en Pologne et en Wallonie notamment, HELCOM à Saint Petersbrug, ...

Des propositions ont été faites pour de futurs ateliers du CEENBO en 2006, en République Tchèque (thème: le Monitoring), en Pologne (Wroclaw) sur les inondations, et en Bulgarie (à l'étude).

Contact :  
Secrétariat du CEENBO  
daniela.radulescu@rowater.ro

[www.ceenbo.org](http://www.ceenbo.org)

### DIRECTIVE-CADRE SUR L'EAU (DCE)

Depuis 2002, la DCE a été le thème principal de travail du Réseau Régional des Organismes de Bassin pour l'Europe Centrale (CEENBO), dont le Secrétariat est assuré par Apele Romane en Roumanie. L'OIEau et des experts français des Agences de l'Eau et wallons (Université de Liège) ont apporté un appui à l'organisation de plusieurs ateliers

régionaux s'adressant aux représentants des Organismes de Bassin et aux responsables nationaux chargés de l'application de la DCE dans les pays d'Europe Centrale. Les ateliers ont porté sur des aspects spécifiques comme la délimitation des masses d'eau, l'analyse des pressions et des impacts, l'analyse économique, "l'état des lieux", ...



Atelier du CEENBO à Tulcea

**Namur (Wallonie - Belgique)**  
**29 septembre - 1<sup>er</sup> octobre 2005**  
**3<sup>ème</sup> Assemblée du Groupe des Organismes de Bassins Européens pour l'Application de la Directive-Cadre - EURO-RIOB**

# EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE

## ROUMANIE

### APPLICATION DE LA DIRECTIVE CADRE DANS LES BASSINS PILOTES

Dans le cadre de la candidature de la Roumanie à l'Union Européenne, toutes les Directives communautaires sur l'eau sont désormais transcrites dans le droit national roumain. La Roumanie est membre de la Commission Internationale pour la Protection du Danube (ICPDR), qui a élaboré un programme d'application de la Directive-Cadre pour l'ensemble des pays du Bassin.

En mai 2004, le Ministère de l'Environnement et de la Gestion des Eaux, au travers de l'Administration Nationale "Les Eaux Roumaines", a reçu un financement du programme PHARE pour la mise en œuvre de la Directive-Cadre dans deux bassins pilotes : Somes – Tisza et Arges-Vedea.

Ce projet comprend, d'une part, la fourniture d'équipements d'analyse pour les laboratoires des Autorités de bassin, surtout pour les analyses

biologiques et bactériologiques des eaux, et, d'autre part, une assistance technique.

Le contrat a été attribué à un Consortium constitué par Arcadis Euroconsult B.V., Mott MacDonald, l'Office International de l'Eau et Ecoterra pour assurer cette assistance technique, des programmes de formation, la fourniture de logiciels et la diffusion des résultats. Les guides et les méthodologies élaborés par le projet pourront ensuite être appliqués dans d'autres bassins hydrographiques de la Roumanie.

Ils s'appuient sur la Stratégie Commune élaborée par la Commission Européenne et les Directeurs de l'Eau européens pour l'élaboration des Plans de Gestion dans les bassins et pour l'analyse économique.

**Contact :**  
*Agence de l'Eau Arges-Vedea*  
**Fax: 40.248.211549;**  
**dispecer@daav.rowater.ro**

### NOUVELLE LOI SUR L'EAU : PREMIER ÉCLAIRAGE

En 110 articles, la Loi sur l'eau 310/2004 a modifié le 28 Juin dernier la Loi originelle sur l'eau de 1996, notamment pour introduire la Directive-Cadre en Roumanie.

#### Nouveau :

- ◆ L'Administration Nationale des Eaux Roumaines (ANAR) et ses 11 Organisations de bassin deviennent des "Institutions publiques d'intérêt national bénéficiant de la personnalité morale".
- ◆ Des périmètres inondables sont institués, dans lesquels toute construction nouvelle est interdite, tandis que les bâtiments existants devront être détruits, sauf pour les propriétaires déclarant en assumer personnellement les risques.
- ◆ La valeur économique de l'eau est clairement affirmée et justifie que des mesures de conservation, de réutilisation, et d'économie soient encouragées financièrement. Dans cet esprit des bonifica-

tions et des pénalités sont instituées. Le recouvrement intégral des coûts environnementaux est prévu pour 2010, au moyen d'une "contribution" appliquée à tous les usagers, industriels, agricoles et domestiques.

- ◆ La porte est ouverte pour une modulation de cette "contribution" selon des considérations "environnementales, économiques, sociales, et aussi géographiques et climatiques".
- ◆ Le financement des investissements sera assuré par les budgets de l'État et des collectivités locales. Il s'y ajoute les emprunts et les obligations garanties par l'État. Le "Fonds de l'eau" est supprimé.
- ◆ Les frais de fonctionnement de l'administration de l'eau et de l'application de la Directive-Cadre seront assurés, selon le cas, par les budgets de l'État et celui des collectivités locales.

### LA COOPÉRATION BILATÉRALE FRANCO-ROUMAINE

Le Ministère roumain de l'Environnement et les Ministères français de l'Écologie et du Développement Durable et des Affaires Étrangères ont renforcé leur coopération pour la mise en œuvre de la Directive-Cadre Européenne en Roumanie.

Le premier atelier, tenu en mai 2004, a permis des échanges d'expérience sur la réalisation de l'état des lieux des Districts en Roumanie et en France, ainsi que sur l'utilisation de modèles et d'outils d'évaluation de la qualité des eaux pour les travaux de caractérisation des Districts.

### LA COLLABORATION BILATÉRALE ROUMANO-HOLLANDAISE

Le projet de bassin pilote du Mures a été mis en œuvre du côté roumain par la Direction de Bassin du Mures, le Ministère de l'Environnement et de l'Eau et l'Administration Nationale des Eaux Roumaines Apele Romane et du côté hollandais par Arcadis, entre janvier 2002 et décembre 2003.

Il a porté sur le plan de gestion du bassin, l'adaptation institutionnelle, la stratégie de surveillance et d'évaluation, la formation et la sensibilisation du public.

Un second atelier portant sur le volet économique de la Directive-Cadre a eu lieu en juillet 2004 pour le recouvrement des coûts, l'établissement de scénarii d'évolutions ou pour le calcul des taxes et redevances.

Ces ateliers ont réuni des participants de l'Administration Nationale des Eaux Roumaines (ANAR), des onze Directions Déléguées des Eaux chargées de la mise en œuvre de la DCE, ainsi que des experts français des Agences de l'Eau et belges (Université de Liège).

Sur ce dernier point, un travail important a été réalisé avec la publication du journal "Directiva Apei", l'élaboration d'affiches et d'une brochure sur la Direction de Bassin du Mures, la réalisation d'un CD sur le projet pilote, un site Web et l'organisation d'ateliers avec des membres du Comité de Bassin.

**Contact :**  
**Direction du Bassin du Mures**  
**Fax : +40 265 26 42 90**  
**idcue@dam.rowater.ro**



### "RNIDA" : LE RÉSEAU NATIONAL D'INFORMATION DANS LE DOMAINE DE L'EAU

La mise en place du Réseau National de Données sur l'Eau se poursuit.

Une réunion inter-ministérielle a permis la rédaction d'un protocole d'accord sur le mode de fonctionnement du Réseau, réunissant l'Institut National d'Hydrologie et de Gestion de l'Eau, l'Institut National de Statistique, l'Office National du Cadastre, de Géodésie et de

Cartographie, le Ministère des Transports, la Société Nationale de Mise en Valeur des Terres, l'Autorité Nationale de Régulation des Services Publics, le Ministère de l'Economie et du Commerce, l'Institut National de Météorologie, le Ministère de l'Environnement et l'Administration Nationale des Eaux Roumaines.

[www.rowater.ro](http://www.rowater.ro)

# POLOGNE

## MISE EN OEUVRE DE LA DCE

Dans le cadre des programmes PHARE et de la mise en oeuvre de la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau (DCE), un jumelage entre la Pologne et la France a débuté au quatrième trimestre 2004 pour une durée de 2 ans.

L'Office International de l'Eau intervient en tant qu'opérateur du Ministère français de l'Ecologie et du Développement Durable.

En Pologne, le Ministère de l'Environnement (Département des Ressources en Eau) est le bénéficiaire du projet, qui mobilise de nombreux acteurs de la gestion de l'eau en Pologne, notamment les Agences de l'Eau (RZGW).

Ce jumelage reprend les principes utilisés lors des précédents (dits "pré-adhésion"), avec notamment la nomination d'un Conseiller français résidant qui travaillera 24 mois au sein du Ministère Polonais de l'Environnement. Le jumelage intègre également la participation de nombreux experts français issus des institutions impliquées dans la

mise en oeuvre de la DCE en France : Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Agences de l'Eau (Rhin-Meuse, Artois-Picardie, Seine-Normandie, Adour-Garonne et Loire-Bretagne), Directions Régionales de l'Environnement (DIREN), Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), OIEau, ...

**L'objectif principal de ce jumelage est l'appui à la mise en oeuvre en Pologne des outils économiques de la Directive-Cadre Européenne.**

**Les activités viseront l'élaboration des plans de gestion des districts hydrographiques et des programmes de mesures, le recouvrement des coûts et les politiques de tarification de l'eau, la participation du public au cours de l'élaboration des plans de gestion et le renforcement de la Coopération transfrontalière dans les districts internationaux avec les pays voisins comme la Russie, la Biélorussie ou l'Ukraine.**

## "OSIRIS" : ALERTE D'INONDATION

Dans les circonstances dramatiques des inondations catastrophiques passées, qui se sont produites en Europe, **"OSIRIS" (Operational Solutions for the management of Inundation Risks in the Information Society)**, financé par la Commission Européenne, est un projet, qui a permis de tester comment les nouvelles technologies de l'information et de la communication pouvaient inciter à un comportement proactif permettant la réduction de la vulnérabilité aux risques d'inondation. Il a consisté à évaluer les différents besoins et spécifications d'un groupe cible d'utilisateurs et a permis de développer cinq prototypes d'applications à Francfort/Oder (Allemagne), Klodzko (Pologne) et à la Moyenne Loire (France).

"OSIRIS" démontre que les nouvelles technologies de l'information pouvaient être utilisées pour améliorer la diffusion et la réception des alertes d'inondation. "OSIRIS" a été consacré à la compréhension des contextes sociopolitiques et culturels des prévisionnistes de risques et de leurs audiences.

La forte détermination des partenaires français (EPLoire) et polonais (Région de Klodzko, IMGW) a permis d'exploiter les résultats d'OSIRIS sous forme d'outils commercialisés, lisibles pour d'autres bassins.

Contact :  
**Marc ERLICH, SOGREAH,**  
[marc.erlich@sogreah.fr](mailto:marc.erlich@sogreah.fr)  
**Roman KONIECZNY, IMGW**  
[roman.konieczny@imgw.pl](mailto:roman.konieczny@imgw.pl)

## En Mai 2005, la Fondation de l'Eau de Gdansk fêtera ses 10 ans !

*Cette Fondation de droit polonais a été créée en mai 1995, dans le cadre d'un projet de coopération conduit par l'OIEau, réunissant les Autorités nationales et régionales polonaises et françaises, ainsi que la Coopération danoise, avec un financement complémentaire de la Commission Européenne dans le cadre du programme Life Baltique.*

*Avec une équipe de 7 personnes sous la Direction de Zbigniew Sobocinski, la Fondation a réalisé en 2004 plus de 60 sessions de formation et séminaires pour un public de près de 1500 professionnels du secteur de l'eau provenant de l'ensemble de la Pologne.*

## RZGW DE POZNAN : APPLICATION DE LA DIRECTIVE NITRATES

Lorsqu'une nouvelle Loi sur l'Eau est entrée en vigueur le 1 janvier 2002, les directeurs des sept bureaux régionaux de gestion des eaux ont reçu de nouvelles fonctions, en grande partie liées à la Directive Nitrates 91/676/CEE. Ils doivent identifier les eaux superficielles et souterraines sensibles ainsi que les zones vulnérables aux nitrates et établir des programmes d'action afin d'y réduire la pollution de l'eau.

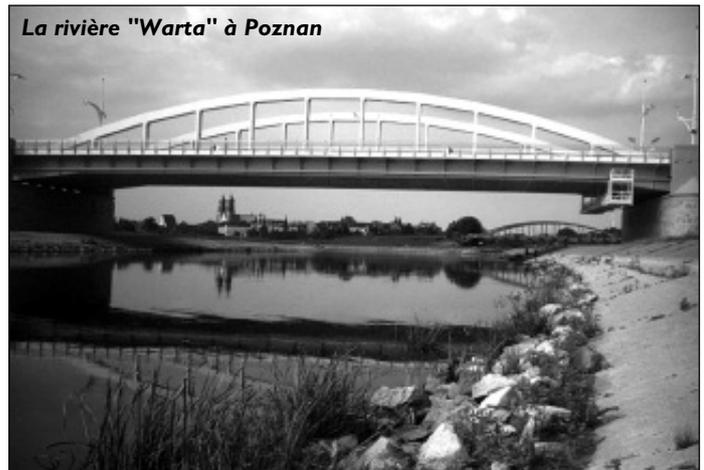
Le Bureau Régional de Gestion des Eaux (RZGW) de Poznan a réalisé une analyse complète de la pollution des eaux par les nitrates, qui n'est pas un sérieux problème.

Suite à cette identification des eaux sensibles, 7 zones vulnérables aux nitrates ont été établies sur la Warta. Les arrêtés sur les zones vulnérables sont entrés en vigueur en décembre 2003. La délimitation des zones vulnérables sera révisée tous les 4 ans.

Dans une deuxième étape la RZGW a élaboré des programmes d'action afin de réduire la pollution de l'eau dans les zones vulnérables. Sept programmes d'action, concernant 19 communes, ont donc été engagés dans le bassin de la Warta. Ils comprennent un ensemble d'actions nécessaires pour l'amélioration de la qualité de l'environnement : l'amélioration des pratiques agricoles, la sensibilisation des agriculteurs aux problèmes environnementaux et leur formation aux bonnes pratiques agricoles, un diagnostic permanent des risques pour l'environnement, le suivi de l'efficacité du programme d'action (monitoring de l'agriculture, des biotopes et de la qualité des eaux superficielles aux points sensibles) et la mise en oeuvre d'actions de soutien.

Contact :  
**Krzysztof Piechowiak**  
**RZGW Poznan**  
[rzgwpoznan@elmo.nask.waw.pl](mailto:rzgwpoznan@elmo.nask.waw.pl)

La rivière "Warta" à Poznan



## GESTION DES EAUX TRANSFRONTALIÈRES

L'adhésion de la Pologne à l'Union Européenne, en ouvrant de nouvelles sources financières (Takis, DANCEE, 5° PCRD), a relancé la coopération russo-polonaise, initiée dès 1964 entre les voïvodies (provinces) du nord-est de la Pologne et la région de Kalinigrad pour la gestion intégrée des eaux de la Baie de la Vistule. Le Gouvernement central russe en effet considère la région de Kalinigrad comme un projet pilote pour le développement de la coopération avec l'Union Européenne.

Dans un proche avenir, on prévoit la signature d'un accord sur l'harmonisation du monitoring des eaux transfrontières et le libre échange de données. Les premières discussions officielles ont eu lieu à Moscou en septembre 2004. Cela aura une grande influence sur l'élaboration des plans de gestion des districts hydrographiques internationaux prévus par la Directive Cadre et dont la Vistule fait partie.

Contact :  
**Janusz T. TOPILKO**  
**RZGW Gdansk - POLAND**  
Fax : +4858 326 1889  
[office@rzgw.gda.pl](mailto:office@rzgw.gda.pl)

# HONGRIE

## COURS POST-UNIVERSITAIRE INTERNATIONAL SUR L'HYDROLOGIE



Un groupe de jeunes experts en visite technique

Lorsque l'UNESCO a lancé sa Décennie Internationale (IHD) en 1965, la Hongrie a été un des premiers pays à promouvoir des cours internationaux sur l'hydrologie.

Depuis, le Centre de Recherche sur les Ressources Hydrauliques (VITUKI) a organisé régulièrement des cours post-universitaires, s'adressant d'abord aux pays en développement et dont l'objectif était de faire connaître les méthodes théoriques modernes et les pratiques utilisées en hydrologie et dans les disciplines connexes. Jusqu'à présent, plus de 80 pays ont délégué de jeunes experts à ces cours.

**Le 500<sup>ème</sup> participant a été accueilli en 2004.**

Le cours international de VITUKI s'est récemment fortement développé en Europe Centrale et Orientale.

Le prochain cours sera organisé, du 1er avril au 31 juillet 2005, dans l'esprit de la nouvelle Décennie de l'Éducation pour le Développement Durable de l'ONU.

**Contact :**  
**Dr. József Gayer**  
**Directeur de Cours**  
**VITUKI**

<http://www.vituki.hu>

# ESTONIE

## DIRECTIVES "EAU"

Un jumelage d'une durée d'un an entre l'Estonie et la France, portant sur la mise en œuvre des Directives "Eau potable", "Eaux Usées Urbaines", "Substances Dangereuses rejetées en milieu aquatique" et Directives filiales a démarré en mai 2004.

Le jumelage est piloté, côté Estonien par le Ministère de l'Environnement, côté Français par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable avec l'Office International de l'Eau comme organisme mandaté.

L'objectif est la réalisation d'un travail en commun effectué par les administrations des deux pays, de telle sorte que le nouvel État-Membre soit en conformité avec les exigences de l'Union Européenne.

Le rôle des deux Chefs de Projet (estonien et français) et du Conseiller Technique Résident (mis à disposition par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie) est essentiel, afin de tenir compte du contexte dans lequel s'exerce l'activité des services chargés d'appliquer les directives.

Depuis le lancement de ce jumelage, sont intervenus des experts français des Ministères de l'Ecologie et de la Santé, du Conseil Général des Alpes Maritimes, des Agences de l'Eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie, d'INERIS (Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques), du BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) et de l'OIEau.

## JUMELAGE HONGRIE / FRANCE

La signature d'un accord entre la Direction Générale de la Protection de l'Environnement, de la Nature et des Eaux (Hongrie) et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (France) a eu lieu au château de Festetics au bord du lac Balaton.

Il porte sur l'application de la Directive-Cadre sur l'Eau de l'Union Européenne dans deux directions de bassin, parmi les 12 directions de protection de l'environnement et des eaux hongroises : les Directions de Transdanubie Occidentale et de Trans-Tisza.

Les partenaires échangent mutuellement leurs expériences dans les domaines de la protection des ressources naturelles, des questions institutionnelles (consultation et dialogue avec les usagers, fonctionnement du Conseil de Bassin), des questions économiques, de la protection contre

les crues et les pollutions diffuses.

Il est prévu aussi la présentation du plan de gestion du bassin Loire-Bretagne et l'analyse des possibilités d'application en Hongrie.

Les Parties réalisent des recherches conjointes et échangent les résultats, organisent des séminaires, des voyages d'étude et des formations pratiques pour leurs cadres et employés, ainsi que des échanges d'experts sur le court terme et des échanges entre leurs centres de documentation.

L'accord de jumelage durera trois ans.

**Contact :**  
**Dr. György Zoltán Kovács**  
**Direction Générale de Protection de l'Environnement, de la Nature et des Eaux**  
**kovacs.gyorgy@ovf.hu**

[www.ovf.hu](http://www.ovf.hu)

## BASSIN TRANSFRONTALIER DE LA KÖRÖS/CRISURI

Le 23 novembre 2004, les représentants des Ministères de l'Environnement français, hongrois et roumain, de la Commission Internationale pour la Protection du Danube (ICPDR), du FFEM et de l'OIEau se sont réunis à Paris pour lancer le projet de coopération pour la gestion du Bassin transfrontalier Körös / Crisuri, affluent de la Tisza, en rive gauche du Danube.

La réunion a permis de détailler le plan d'action prévisionnel du projet pour 2005

et 2006. L'objectif principal est la préparation d'un plan de gestion harmonisé des deux côtés de la frontière roumano-hongroise et de tester l'élaboration des programmes de mesures, en intégrant les questions d'organisation des données, de monitoring de la qualité, d'analyse économique, de la participation du public aux décisions et de la prévention et de la lutte contre les pollutions accidentelles.

Le jumelage doit apporter un appui dans la mise en place des plans d'investissement pour l'eau potable et l'assainissement, ainsi que dans celle de mesures pour la suppression ou la réduction des substances dangereuses.

Trois séminaires d'échanges et de formation ont eu lieu à ce jour :

- ◆ A Parnu, sur la mise en œuvre de la Directive sur les eaux usées spécialement orientée sur l'élimination des boues d'épuration,
- ◆ A Tallinn, sur les technologies adaptées aux stations d'épuration des eaux usées.
- ◆ A Kurtana, sur la mise en œuvre de la Directive Eau Potable.

D'autres sont programmés sur les aspects économiques, la planification, l'eau potable et les substances dangereuses.

Le jumelage a donné lieu à trois voyages d'études de responsables estoniens en France : le premier dans les Alpes Maritimes, portant sur l'organisation des collectivités locales et les rôles des services municipaux et des opérateurs privés ; le second en région parisienne et en Champagne sur les aspects économiques et un troisième à Paris et dans les Yvelines dans des services du Ministère de la Santé et dans des organismes concernés par la Directive eau potable.

**Contact :**  
**Pierre Chantrel**  
**STP RIOB**  
**p.chantrel@oieau.fr**

# BALKANS

## "BALWOIS" : SYSTÈME D'OBSERVATION ET D'INFORMATION SUR L'EAU

Ses rivières, lacs et aquifères partagés font de la péninsule balkanique une terre de défis pour l'application du concept de la gestion intégrée des ressources en eau.

Les eaux transfrontalières représentent plus de 95 % des ressources disponibles dans la région. Elles sont partagées entre Albanie, Bulgarie, Bosnie & Herzégovine, Croatie, Grèce, République de Macédoine, Roumanie, Serbie & Monténégro, Slovénie, et Turquie. Il s'agit des Bassins des fleuves Drava, Sava, Morava, Drim / Drini, Vardar, Struma, Mesta/Nestos, Maritsa/Evros et des lacs Shkodar, Dojran, Ohrid et Prespa.

Le principal objet du Projet "BALWOIS" est de créer dans les Balkans une communauté des principaux acteurs de l'eau pour :

- La mise en oeuvre d'un Système d'Observation et d'Information,
- L'organisation de conférences, d'ateliers, de visites de scientifiques, et de formations,
- La diffusion vers les utilisateurs de connaissances fiables, appropriées et exhaustives.

Le Système d'observation et d'information sur l'eau est en libre accès sur Internet et basé sur l'interface Web Map très efficace pour accéder et représenter les données hydrométéorologiques par pays, bassins, rivières et stations.

Une fructueuse conférence scientifique internationale - BALWOIS 2004 - a été organisée à Ohrid, République de Macédoine, du 25 au 29 mai 2004 rassemblant plus de 300 participants.

Le Projet "BALWOIS" est principalement financé par la Commission Européenne.

L'Institut de Recherche pour le Développement (France), les Instituts Nationaux de Météorologie et d'Hydrologie et plusieurs organismes de recherche et universités de tous les pays de la région y participent.

**Contact :**  
**Marc Morell**  
**Institut de Recherche pour le Développement**  
**Fax : + 33 4 67 41 21 33**  
**secretariat@balwois.net**

[www.balwois.net](http://www.balwois.net)

## COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE ENTRE LA SERBIE & MONTÉNÉGRO ET LES PAYS VOISINS

Désormais voisine de la Slovénie, la Croatie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine, la Hongrie, la Roumanie, la Bulgarie et l'Albanie, la Serbie & Monténégro a une position très importante pour la gestion durable des ressources en eau de la région des Balkans. Elle appartient au bassin du Danube et, sur un territoire moindre, au bassin adriatique.

### Coopération bilatérale

Des accords de coopération avaient été signés avec la Hongrie et la Roumanie en 1955, avec la Bulgarie et l'Albanie en 1956, mais cette coopération s'est terminée en 1986.

Cependant, la situation actuelle est intenable en raison du nouvel environnement géopolitique résultant de la dissolution de l'ancienne République Fédérale de Yougoslavie.

Le Ministère de l'Agriculture et de Gestion de l'Eau de Serbie a lancé la préparation d'accords et une négociation avec la Croatie, la Bosnie-Herzégovine et la Macédoine sur la gestion durable des ressources en eau transfrontalières.

### Coopération multilatérale

La création d'un nouveau cadre de coopération multilatérale, lié à la mise en applica-

tion de la Directive-Cadre européenne sur l'Eau (DCE), est très importante pour la Serbie & Monténégro.

La Serbie & Monténégro est membre à part entière de l'ICPRD (Convention pour la Protection du Danube) depuis août 2003.

### Déclaration de Budapest

Suite aux inondations désastreuses qui se sont produites entre 1989 et 2001, les Ministères responsables des pays concernés ont approuvé la déclaration de Budapest le 25 mai 2001, qui établit une coopération internationale pour la lutte contre les inondations ainsi que pour les problèmes environnementaux dans le bassin de la Tisza.

### Le Bassin de la Sava

La Serbie & Monténégro, la Croatie, la Bosnie Herzégovine et la Slovénie ont approuvé, le 3 décembre 2002 à Kranjska Gora, l'accord-cadre sur le bassin de la Sava, qui définit les principes de la coopération multilatérale pour la gestion durable des ressources en eau de l'un des plus grands sous-bassins du Danube et crée la Commission internationale du bassin de la Sava.

Il est aussi nécessaire pour la région d'établir une meilleure coordination entre l'ICPDR et la Commission du Danube, créée par la Convention sur la navigation sur le Danube, approuvée le 18 août 1948 à Belgrade.

**Contact :**  
**Dragana Milovanovic,**  
**Ministère de l'Agriculture, des Forêts et de Gestion de l'Eau**  
**Direction de l'Eau**  
**Fax: + 381 11 311 53 70**  
**rdvode@Eunet.yu**



Lac Ohrid partagé entre la Macédoine et l'Albanie

# BULGARIE

## DIRECTION DE BASSIN DE LA MER NOIRE

La Direction de Bassin de la Mer Noire (BSBD) est un établissement public, chargé de gérer et de protéger les eaux superficielles et marines locales contre la pollution, en Bulgarie orientale, incluant les régions administratives de Varna, de Dobrich, de Bourgas, de Shoumen et de Targovishte.

Basée à Varna, c'est une subdivision régionale du Ministère de l'Environnement et des Eaux.

Elle a été créée en décembre 2002, conformément aux exigences de la Directive-Cadre sur l'Eau et à la législation nationale.

Elle comprend plusieurs services :

- ❖ Service administratif et économique : appui aux activités du Conseil de Bassin ;
- ❖ Service de planification et de gestion des bassins,

maintenances des équipements, propriété de l'État ;

- ❖ Service de monitoring, de diagnostic et d'appui à l'information ;
- ❖ Service des autorisations et des licences d'utilisation de l'eau et/ou des sources ;
- ❖ Service des Eaux et du Cadastre ;
- ❖ Service de contrôle de la capacité des lits des fleuves,

des équipements, des prises d'eau, de l'assainissement et des stations d'épuration ;

- ❖ Service des relations avec d'autres établissements et des relations publiques.

**Contact :**  
**Ventzislav Nikolov**  
**Directeur**  
**Direction de Bassin de la Mer Noire**  
**basdin@varnapage.com**

# RUSSIE

## COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE AVEC LES PAYS VOISINS

Le Ministère des Ressources Naturelles (MNR) de la Fédération Russe a activement participé à la préparation des documents multilatéraux définissant les principes généraux de l'utilisation et de la protection des ressources en eau et les règles concernant les relations entre États voisins pour l'utilisation commune des eaux transfrontalières.

Ses engagements concernent non seulement la politique intérieure de l'eau, mais également le développement de la coopération internationale et le "MNR" russe collabore avec les États

voisins et avec les pays de l'UN/ECE sur des problèmes d'utilisation intégrée de l'eau.

Cette coopération vise à :

- attirer l'expertise internationale pour résoudre les problèmes ;
- interagir avec les États voisins dans le domaine de l'utilisation rationnelle et de la protection des eaux transfrontalières ;
- susciter des investissements dans le développement du secteur de l'eau en Russie ;
- prévenir des crises.



## LE VI<sup>E</sup> FORUM INTERNATIONAL SUR LES "GRANDS FLEUVES"

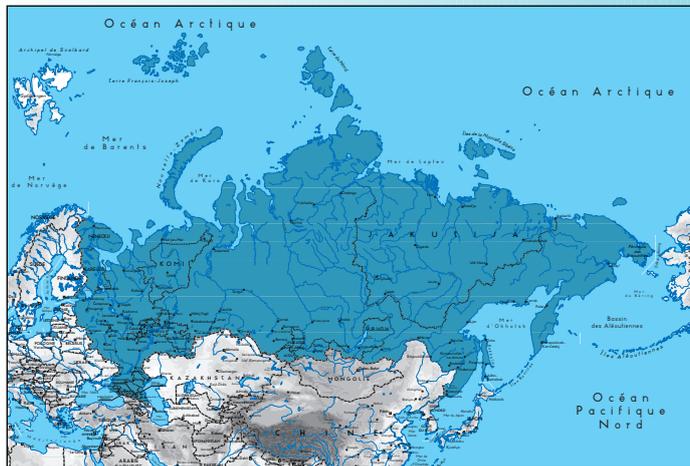
Le Forum "Grands Fleuves - 2004", consacré au développement socio-économique durable des grands bassins a accueilli 45 États de la Fédération de Russie, 425 organismes de 15 pays et 230 entreprises et institutions.

Le Forum russe "Architecture/Construction" s'est tenu en parallèle sur le même thème.

Le stand conjoint du "MNR" a regroupé les entreprises et les institutions sous tutelle du Ministère.

Le Forum comportait 12 sections et 7 "tables rondes".

**Contact :**  
**Lev Mysovskikh**  
**Sergey Belyaev**  
**RosNIIVKh**  
**vodared@mail.ru**



# UKRAINE

## PROJET PILOTE DE PROTECTION DES EAUX À DNIÉPROPÉTOVSK

Un séminaire s'est tenu à Dniepropetovsk, les 10 et 11 juin 2004, afin de présenter le projet pour le "transfert de technologie sur la protection des eaux superficielles en Roumanie, Moldavie et en Ukraine".

Le séminaire a réuni des représentants des Ministères concernés d'Ukraine, d'Allemagne

Fédérale, de Moldavie, de Roumanie, de l'État de Dniepropetovsk et de l'association "Ekomet".

Les principales étapes du projet, réalisées dans la région de Dniepropetovsk, comprennent :

- Le choix de trois entreprises pour l'application de la méthode de contrôle.

■ L'utilisation de listes de contrôle qui sont actuellement révisées et traduites en Russe.

■ La préparation d'un décret sur la protection des eaux souterraines et superficielles contre les substances dangereuses.

■ L'élaboration d'un modèle de rapport de sécurité avec un plan opérationnel d'alerte aux risques, déterminés par la Directive Seveso II.

**Contact :**  
**Jörg Platkowski**  
**Fax : +49-341-4511302**  
**platkowski@rdumweltschutz.de**  
**Gerhard Winkelmann-Oei**  
**Tél. : +49-30-89033298**  
**gerhard.winkelmannoei@uba.de**

## PROPOSITION D'UN NOUVEAU CODE DE L'EAU

L'Institut de Recherche Scientifique ukrainien pour les problèmes écologiques a rédigé des propositions pour améliorer le Code de l'Eau Ukrainien (CEU) de 1995 avec trois objectifs :

- ◆ améliorer la rédaction juridique,

- ◆ présenter de nouvelles normes nationales,
- ◆ rapprocher le contenu de la législation sur l'eau de l'Union Européenne.

La plus importante proposition est la création de huit institutions gouvernementales de

bassin (GDWMBR), pour le recouvrement de redevances pour les utilisations spéciales de l'eau et l'utilisation des fonds ainsi recueillis pour stimuler les entreprises à la protection de l'eau.

Cette initiative fait suite à la création expérimentale à partir de 1999, sur financements de TACIS, de la Commission du Bug du Sud doté d'un rôle de coordination et de planification pour les actions d'intérêt commun dans le bassin.

Les résultats obtenus sur le Bassin du Bug se sont avérés suffisamment prometteurs pour dépasser le stade de l'expérimentation et passer à une réforme d'ampleur nationale.

Le Comité pour la politique de l'environnement du Parlement (Verkhovna Rada) a demandé

un appui des Ministères français des Affaires Étrangères et de l'Écologie et du Développement Durable afin de disposer des matériaux nécessaires au dépôt d'un projet de loi sur l'eau basé sur la gestion par bassin.

Les experts français ont ainsi appuyé leurs collègues ukrainiens pour établir des amendements au Code de l'Eau et différents textes d'application.

Un nouveau projet sur le Bug de l'Ouest, sur financement européen, devrait permettre début 2005 de confirmer les orientations déjà prises.

**Contact :**  
**Vladimir Lozansky,**  
**Institut de Recherche Scientifique ukrainien pour les problèmes écologiques - Kharkov - Ukraine**  
**shalex@niiep.kharkov.ua**



Le Bug

## RÉSEAU MÉDITERRANÉEN DES ORGANISMES DE BASSIN ÉVÉNEMENTS ET ACTIVITÉS 2003-2004

### CONSTITUTION DU RÉSEAU

Depuis sa constitution en novembre 2002, le Réseau Méditerranéen des Organismes de Bassin a développé ses premières activités et a participé à divers ateliers et conférences internationales au sein du RIOB. Avec son nouveau Président, Juan J. Moragues Terrades, le Réseau a pour objectif de parvenir à une coopération plus étroite entre les différents organismes de bassin et entités de gestion de l'eau en Méditerranée.

Le REMOB a adapté ses statuts définitifs à l'occasion de sa 1ère Assemblée Générale qui s'est tenue en novembre 2003 à Valence (Espagne), dans le cadre du Séminaire International "Les Journées de l'Eau".

### "EURO-RIOB"

Le Groupe des Organismes de Bassin européens pour l'application de la Directive-Cadre sur l'Eau (DCE) a été créé durant ce séminaire. La Confédération Hydrographique du Júcar (CHJ) a présidé le Bureau de Liaison d'Euro-RIOB jusqu'à la réunion du groupe à Cracovie, Pologne, du 25 au 30 septembre 2004. Le bassin du Júcar est le bassin-pilote espagnol où est testée la mise en application de tous les documents-guides de la DCE.

### TWINBASIN

Lors de l'Assemblée Générale Mondiale du RIOB de la Martinique en janvier 2004, un accord de jumelage a été signé entre la Confédération Hydrographique du Júcar (CHJ) et le bassin Buzau-Ialomita (Apele Romane) en Roumanie.

### 2<sup>ÈME</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La 2<sup>ème</sup> réunion du Bureau de Liaison ainsi que la 2<sup>ème</sup> Assemblée Générale du REMOB se sont tenues les 11, 12 et 13 octobre 2004 à Istanbul.

### COLLABORATION AVEC LE SEMIDE

Tout au long de cette année 2004, le REMOB a débuté une collaboration avec le SEMIDE (Système Euro-Méditerranéen d'Information sur les savoir-faire dans le domaine de l'Eau) pour échanger des informations sur la gestion de l'eau dans les pays méditerranéens.

### 6<sup>ÈME</sup> PCRD

Le REMOB participe activement à différents projets au sein du 6<sup>ème</sup> Programme Cadre de Recherche de l'UE : MELIA; SÍSMICA, TWINBASIN et IWRM.Net.

### SYMPOSIUM TECHNIQUE SUR LA GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU ET DE L'IRRIGATION ISTANBUL, 11-13 OCTOBRE 2004



L'Assemblée Générale 2004 à Istanbul

Le REMOB et la Communauté Euro-Méditerranéenne des Irrigants (EIC) ont organisé un Symposium Technique International dans le cadre du Plan stratégique du Global Water Partnership Méditerranée (GWP-Med) et de la composante Méditerranéenne de l'Initiative Européenne sur l'Eau (EUWI). Cet événement s'est déroulé à l'Université Kadir Has d'Istanbul.

50 représentants d'organismes de bassin, d'administrations chargées de la gestion de l'eau et des associations d'irrigants venant d'Algérie, Egypte, Espagne, France, Grèce, Maroc, Portugal et Turquie ont participé à ce symposium.

Des présentations intéressantes ont été faites dans quatre ateliers de travail :

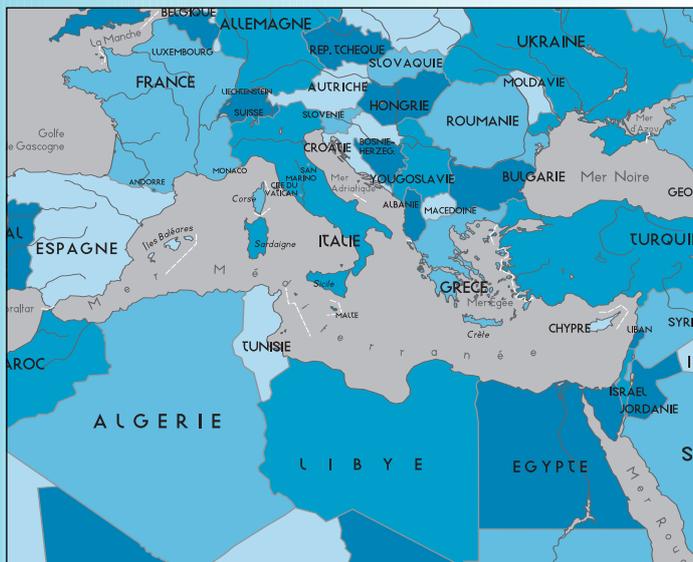
- Evolution de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau au niveau des Organismes de Bassin des pays méditerranéens.
- Le rôle des Associations d'Irrigants et des Organismes de Bassin méditerranéens dans la gestion de l'eau.

- Adaptation de l'irrigation dans les pays méditerranéens pour atteindre un modèle d'agriculture durable.
- Etablissement, fonction et modernisation des institutions de gestion de l'eau en région méditerranéenne.

Après ce Symposium, les participants ont assisté à la "Concertation sur les progrès de la Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable". Cette Concertation a permis au REMOB et à l'EIC de présenter les résultats de leurs travaux aux ONG et autres acteurs méditerranéens assistant notamment à la 3<sup>ème</sup> réunion de COMPSUD (Cercle des Parlementaires Méditerranéens pour le Développement Durable).

**Contact :**  
Secrétariat Technique  
Permanent - REMOB  
Tel: + 34 963938942  
remoc1@remoc.org

<http://www.remoc.org>



**Marrakech (Maroc)**  
**23 - 25 mai**  
**Assemblée Générale**  
**du Réseau Méditerranéen des Organismes**  
**de Bassin**  
**REMOB**



# MÉDITERRANÉE

## SEMIDE : PHASE II - 2003 / 2006



**Le Système Euro-Méditerranéen d'Information sur les savoir-faire dans le Domaine de l'Eau - SEMIDE - propose déjà un accès direct à l'information gérée par 14 pays du pourtour méditerranéen (Algérie, Chypre, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Palestine, Portugal et Turquie).**

Le contrat de financement de la phase 2 du SEMIDE a été signé le 1<sup>er</sup> décembre 2003 pour une période de 3 ans, entre la Commission Européenne, la France, l'Espagne et l'Italie.

En conservant l'objectif global de renforcement de la coopération régionale dans le domaine de l'eau, l'approche consiste à développer le SEMIDE comme un réseau intégré de Systèmes Nationaux d'Information sur l'Eau.

**Ainsi chaque Pays Partenaire Méditerranéen bénéficie d'un appui spécifique pour préparer le déploiement de son propre système national intégré.**

Lors de sa réunion du 5 mai 2004 à Malte, le Comité Directeur du SEMIDE a défini les règles afin de permettre à tous les Pays Tiers Méditerranéens (PTM) d'en faire partie et a déci-

dé de la tenue d'une réunion des Directeurs Généraux des **35 pays du Partenariat Euro-Méditerranéen élargi** au en 2005, pour informer les 10 nouveaux membres de l'Union Européenne et faire un bilan d'avancement.

**Quatre thèmes prioritaires ont aussi été retenus pour des synthèses d'expériences :**

① l'utilisation des ressources en eau non conventionnelles, ② la Directive-Cadre sur l'Eau de l'UE, ③ la gestion de l'eau d'irrigation, ④ la gestion intégrée de l'alimentation en eau potable, de l'assainissement et des eaux usées.

### Flash électronique en langue arabe

Outre ses services d'information bilingue (anglais-français) comme l'annuaire thématique multilingue (qui recense plus de 2500 organisations), les fora électroniques ou encore les législations nationales et internationales sur l'eau, le SEMIDE édite désormais son **flash électronique mensuel en trois langues : arabe, anglais et français à près de 6000 destinataires.** Très rapidement, d'autres services seront disponibles en arabe.

### Coopération euro-méditerranéenne

La Commission Européenne a décidé de diffuser via le SEMIDE l'information sur tous ses projets du secteur de l'eau co-financés en Méditerranée, quelque soit le programme (Aide au Développement, Environnement, Recherche et Développement, etc.) : toute l'information sur le Programme Régional Euro-Méditerranéen sur la gestion locale de l'Eau (MEDA-Eau) et sur la Composante Méditerranéenne de l'Initiative Européenne sur l'Eau (EUWI) est aujourd'hui disponible en ligne sur le site du SEMIDE.

### Coopération avec le RIOB

La coopération initiée en 2002 avec le RIOB se poursuit. Ainsi, lors de l'Assemblée Générale 2004 du RIOB, une réflexion a été lancée sur le développement d'un Système Mondial d'Information sur l'Eau basé sur l'approche du SEMIDE en Méditerranée et des systèmes équivalents dans d'autres régions du monde (par exemple AQUADOC en Europe Centrale).

**Pour plus d'informations :**  
<http://www.semide.org>

## MAROC

### BILAN D'UNE DÉCENNIE DE RÉFORMES

Il va y avoir dix ans que la loi marocaine de 1995, réorganisant le secteur de l'eau, aura été promulguée.

Outre un important travail réglementaire pour élaborer les textes d'application, cette décennie a vu d'importantes réformes se mettre en place progressivement, notamment la création des Agences de Bassin Hydrographiques. Il est vrai que le Maroc est un pays ayant atteint une exceptionnelle maîtrise de ses riches ressources en eau, depuis plus d'un demi-siècle.

La Banque Mondiale, en liaison avec l'Agence Française de Développement (AFD), a procédé à un bilan de la situation, des réussites et des difficultés qui subsistent, sous la forme d'une analyse sectorielle, dont les conclusions ont été déjà débattues au sein de groupes de travail mobilisant tous les acteurs publics marocains du secteur de l'eau.

Les 8 et 9 décembre derniers, s'est tenu à Rabat, au centre de formation de l'ONEP et à l'initiative conjointe de la Banque Mondiale et de l'AFD, un séminaire de synthèse des réflexions suscitées par cette analyse sectorielle.

Les travaux ont débutés le 8 décembre par deux ateliers mobilisant les représentants de tous les Ministères et Établissements publics concernés, l'un consacré aux services de l'eau potable et de l'assainissement, l'autre à la gestion de la ressource et notamment, à la mise en place des Agences de Bassins Hydrographiques.

Ce dernier atelier a été animé par M. R. BALAFREJ, Conseiller du Ministre marocain de l'Environnement et introduit par M. J.C. PIRES de l'AFD.

M. A. ZIYAD du MATEE a présenté la situation des Agences de Bassin Hydrographiques marocaines et M. J.F. DON-

ZIER, Directeur Général de l'OIEau et Secrétaire T.P. du RIOB, a exposé l'organisation et le fonctionnement des Organismes de Bassin au Brésil, en Espagne et au Mexique, ainsi que le processus de démarrage des Agences françaises de l'Eau, de 1964 à 1974, et une typologie des institutions de bassin dans le monde.

Un débat animé et constructif a suivi, faisant intervenir notamment tous les Directeurs

des nouvelles Agences de Bassin marocaines.

Le lendemain, une synthèse des travaux en ateliers a été présentée aux Autorités concernées et servira de base à des recommandations utiles pour poursuivre l'important effort de réforme déjà réalisé.

**Contact :**  
Jean-Claude PIRES  
Agence Française de Développement  
Fax : 01 53 44 38 66  
piresjc@afd.fr



# ALGÉRIE

## ABH ALGÉROIS-HODNA-SOUMMAM VERS LE GRAND PUBLIC



Depuis trois ans, Les classes d'eau connaissent un succès qui ne se dément pas. En effet, l'Agence offre, dans le domaine de l'éducation en milieu scolaire, aux élèves de certaines écoles de la capitale et à leurs professeurs, une animation pédagogique sur le cycle de l'eau et les usages quantitatifs et qualitatifs des ressources en eau.

Ce programme élargit chaque année son auditoire.

Lors de la Journée Mondiale de l'Eau, le 22 Mars 2004, les enfants lauréats du concours de dessin ont été primés par le Ministre des Ressources en Eau.

L'Agence a tenu un stand, exposant la politique de la gestion intégrée des ressources en eau en Algérie, lors du forum "Université - Entreprise" ainsi qu'au 1<sup>er</sup> Salon de l'Environnement qui s'est déroulé en juin 2004 à Blida.

## "TWINBASIN"

Le 4 Décembre 2003, à l'occasion de "l'année de l'Algérie en France", au Salon de Pollutec de Paris, l'Agence de Bassin Algérois-Hodna-Soummam, et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ont signé un accord de jumelage pour une coopération scientifique et technique

en matière de gestion de l'eau par bassin hydrographique.

Cet accord est conclu pour une période de trois années renouvelables, dans le cadre du programme "TwinBasin" du Réseau International des Organismes de Bassin.

## CONVENTION DE RAMSAR

Soucieuse de l'importance et de l'impact d'une surexploitation et de l'insouciance des divers usagers, que ce soit les agriculteurs, les industriels, les collectivités locales, l'Agence s'est fixée l'objectif de les in-

former et sensibiliser sur la nécessité de préserver les zones humides, classées au titre de la Convention de Ramsar, qui exercent un rôle vital dans le déroulement naturel du processus hydrologique.

## PROCHAINEMENT

❖ Des outils pédagogiques destinés au grand public et aux enfants seront créés pour "préserver l'eau par des gestes simples".

❖ L'agence envisage aussi de développer les moyens de communication intranet et l'Internet.

## SYSTÈMES D'INFORMATION DE BASSIN

Le programme de la coopération Algéro-Française 2004 dans le secteur de l'Eau, en vue d'un "Soutien aux Agences de Bassins Hydrographiques (ABH)", comprend notamment un volet sur l'organisation des "Systèmes d'Information de Bassin".

Conformément aux souhaits des ABH, les actions suivantes ont été réalisées :

- Une analyse synthétique des systèmes d'information sur l'eau existants en Algérie ;

- Une évaluation des besoins en information des ABH, dont ceux liés au cadastre des eaux ;

- Une présentation de l'expérience française de la gestion des données "eau";

- Une analyse détaillée des divers systèmes d'informations de l'Agence Nationale des Ressources Hydrauliques (ANRH), principal producteur des données sur l'eau en Algérie ;

- La production d'un premier modèle type entité-relation prévu pour le cadastre des eaux ;

- Une initiation du personnel des ABH aux fonctionnalités des SIG ;

- Une revue des codifications des ressources en eau utilisées en France et en Europe ;

- L'animation d'un groupe de réflexion sur les possibilités de codification des eaux de surface (Oueds, lacs, ...) en Algérie.

Ces missions se sont déroulées sous forme d'ateliers de travail et de formation, regroupant les ABH, l'ANRH, l'INCT (Institut National de Cartographie et Télédétection), l'ANAT (Agence Nationale d'Aménagement du Territoire) ainsi que leurs collègues experts français.

**Contact :**  
Agence de Bassin Algérois-Hodna-Soummam  
Tél. / Fax : 213 2 68.75.17 / 28.71.28 - Tél. : 28.22.67  
ahs@djazair-connect.com

[www.abh-ahs.com](http://www.abh-ahs.com)

# TURQUIE

## MISE EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE-CADRE SUR L'EAU

Faisant suite au projet pilote des gestion intégrée des ressources en eau conduit de

1998 à 1999 dans les bassins des fleuves égéens et la baie d'Izmir, avec l'appui de la co-

opération française, l'objectif du programme MATRA, sur financement hollandais, est d'aider la Turquie à mettre en application la Directive-Cadre sur l'Eau (DCE) au niveau national et régional. Il est conçu de façon à améliorer la collaboration et la coordination entre les différentes institutions responsables de la gestion de l'eau et à établir une approche participative et intégrée de la planification de la gestion de l'eau en Turquie.

Les résultats attendus sont les suivants :

- ❖ définition de Districts de Bassin selon les critères de la Directive-Cadre sur l'eau (article 3) ;

- ❖ amélioration des connaissances de la législation de l'UE ;

- ❖ définition de méthodes, liées à la caractérisation des bassins, des objectifs environnementaux, des pressions et des impacts, des analyses économiques des utilisations de l'eau et la préparation des plans de gestion de bassin ;

- ❖ préparation d'un Plan de gestion pour le bassin pilote d'Uluabat ;

- ❖ information du public et des décideurs.



Le Bosphore à Istanbul

# BASSIN MÉDITERRANÉEN "SMART"

Le projet "SMART : Gestion durable des ressources en eau en zone côtière", cofinancé par la Commission Européenne dans le cadre du programme INCO-MED A3, a été lancé en 2002 pour une durée de 3 ans. "SMART" est fondé sur une approche pluridisciplinaire intégrant à la fois des composantes

scientifiques, socio-économiques et politiques. Il est réalisé en collaboration avec les gestionnaires et décideurs des cinq sites pilotes : la baie Abu Ali au Liban, la baie d'Izmir en Turquie, le golfe d'Aqaba en Jordanie, Hammamet en Tunisie et la baie Abu Kir en Egypte.

Il développe des méthodologies innovantes et met à la disposition des équipes de recherche du bassin méditerranéen, des outils numériques très performants pour la modélisation de la qualité des eaux en zone côtière.

Les partenaires du projet sont ESS (Autriche), SOGREA

(France), FEEM (Italie), EIA (Portugal), SUMER (Turquie), NCRS (Liban), Université de Jordanie (Jordanie), CEDARE et l'Université d'Alexandrie (Egypte), CNT (Tunisie).

**Contact :**  
Catherine Freissinet  
SOGREA  
Fax : 33 (0)4 76 33 43 32  
catherine.freissinet@sogrea.fr

## CHYPRE

### MISE EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE-CADRE SUR L'EAU



Chypre est la troisième plus grande île de la Méditerranée après la Sicile et la Sardaigne.

La plupart des fleuves prennent leurs sources dans les montagnes de Troodos, mais aucun n'est pérenne.

Il est indispensable de fournir une eau suffisante, sûre, propre, saine et fiable pour les besoins domestiques et d'irrigation et pour l'environnement.

Chypre a entièrement transposé la DCE dans la législation nationale par la loi sur la protection

et la gestion des eaux, entrée en vigueur le 22 décembre 2004.

L'île de Chypre est divisée en 9 régions hydrologiques composées de 70 bassins : comme il n'existe aucun fleuve pérenne, toute l'île est considérée comme un seul District de Bassin.

L'autorité compétente pour l'application de la directive est le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement. Les deux principales "agences" du ministère responsables de la mise en

application des dispositions de la DCE sont le Département de l'Aménagement des Eaux et le Service de l'Environnement.

Les problèmes de mise en œuvre sont :

- le manque de données quantitatives et qualitatives et d'un système national de bases de données,
- l'insuffisante coordination des autorités responsables et des acteurs,
- le manque d'expertise et de ressources humaines appropriées,
- la mentalité de certains usagers de l'eau, qui considèrent l'eau comme leur propre propriété,
- le coût élevé de l'application,
- les délais extrêmement courts et exigeants,
- la fragmentation de la législation et des autorités de l'eau.

La plupart de ces problèmes seront résolus avec la nouvelle loi actuellement reformulée par le Cabinet Juridique de la République.

En parallèle, Chypre relève également des défis spécifiques liés aux situations et aux conditions régionales et/ou locales comme :

- ❖ les sécheresses sont prolongées et fréquentes,
- ❖ les eaux côtières sont parfois affectées par des nutriments provenant des activités,
- ❖ des aquifères s'épuisent par intrusion saline dans les zones côtières,
- ❖ l'irrigation accrue tend à aggraver les problèmes,
- ❖ la construction d'un grand nombre de barrages réduit la recharge des nappes et favorise l'intrusion saline.

L'application de la DCE est tout à fait opportune car les ressources en eau de Chypre sont soumises à des pressions accrues : il faut à présent relever les défis pour les générations actuelles et futures.

**Contact :**  
Elias Kambourides,  
Département de l'Aménagement des Eaux  
Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement  
Fax : 00 357 22 67 50 19  
roc-dwd@cytonet.com.cy

## LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS DU RIOB

**Marrakech  
(Maroc)**

**23 - 25 mai 2005**

**Assemblée Générale  
du Réseau Méditerranéen  
des Organismes  
de Bassin  
REMOB**



**Namur**

**(Wallonie - Belgique)  
29 sept. - 1<sup>er</sup> oct. 2005**

**3<sup>ème</sup> Assemblée  
du Groupe des Organismes  
de Bassins Européens  
pour l'Application  
de la Directive-Cadre  
EURO-RIOB**

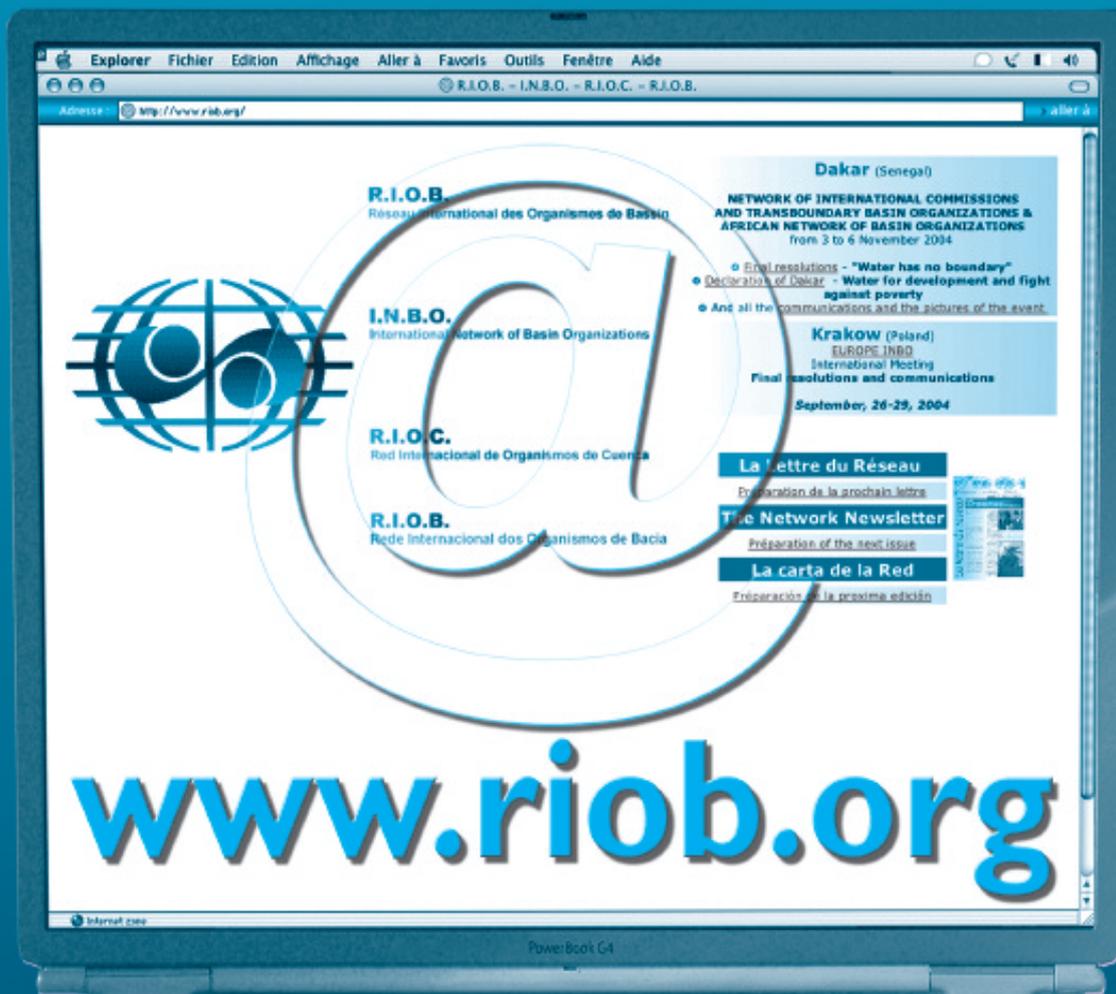


**Mexico  
(Mexique)**

**18 mars 2006**

**IV<sup>ème</sup> Forum Mondial  
"La participation du public  
et des usagers de l'eau  
dans la gestion des bassins"**





**Réseau International  
des Organismes de Bassin  
Euro-RIIOB**  
Réseau Régionaux :  
**RAOB - REMOB - CEENBO - RELOC**  
Fleuves Transfrontaliers

**Prochains rendez-vous du RIIOB : Marrakech - Namur - Niamey - Mexico**

Liens Priviliégiés

GWP

SEMIDE

AQUADOC-INTER

UNESCO

CME



## La lettre du réseau

### Secrétariat :

Office International de l'Eau  
21, rue de Madrid  
75008 PARIS - FRANCE

Tél. : +33 1 44 90 88 60  
Fax : +33 1 40 08 01 45  
Mail : riob2@wanadoo.fr

La "Lettre du Réseau" est éditée  
avec le soutien des Agences de l'Eau  
et des Ministères français  
de l'Aménagement du Territoire  
et de l'Environnement  
et des Affaires Etrangères



**Directrice de publication**  
C. RUNEL

**Rédactrice en chef**  
G. SINE

**Maquette**  
F. RANSONNETTE

**Impression**  
Autographe - Paris

**Sur le Web :**  
<http://www.riob.org>

N° ISSN : 1026-0331